* Année 1956. — N° 103 A. N. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 19 Octobre 1956 *

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 11e SEANCE

1re Séance du Jeudi 18 Octobre 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4213).

2. — Demande d'interpellation (p. 4213).

3. — Désaccord sur l'urgence de la discussion de projets de loi (p. 4214).

4. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution (p. 4214).

5. — Rejet de demandes en autorisation de poursuites (p. 4214).

6. — Prolongation d'un délai imparti au Conseil de la République. — Adoption d'une proposition de résolution (p. 4214).

7. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 4214).

M. Bône.

M. Lacoste, ministre résidant en Algérie.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Mutter, Boisdé.

M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

MM. Pinvidic, interpellateur; Roclore.

Renvoi de la suite du débat.

8. — Ordre du jour (p. 4228).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Rieu une demande d'interpellation sur :

1° Les conditions dans lesquelles ont été effectuées les arrestations de partisans de la paix en Algérie, notamment à la Rochelle, Castres, Tours, Saint-Aignan, Faux-la-Montagne, Valençay, etc. ;

2° Les raisons pour lesquelles ils ont été déférés devant les tribunaux militaires et les raisons pour lesquelles 19 d'entre-eux sont maintenus en prison depuis 5 et 6 mois alors que

40 autres ont été remis en liberté provisoire ou ont bénéficié d'un non-lieu;

3° Les mesures que le Gouvernement compte prendre en vue de la libération des civils et des soldats encore emprisonnés pour avoir affirmé leur volonté de paix.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 3 —

DESACCORD SUR L'URGENCE DE LA DISCUSSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion:

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-872 du 1er septembre 1956 réduisant provisoirement les droits de douane d'importation applicables à certaines catégories d'aciers;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-893 du 6 septembre 1956 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables aux animaux de l'espèce bovine destinés à la boucherie et aux viandes fraîches ou réfrigérées provenant de ces animaux;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-844 du 25 août 1956 modifiant le tarif des droits de douane d'importation applicable à certaines marchandises;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-846 du 25 août 1956 modifiant le tarif des droits de douane d'importation applicables à certains engrais minéraux ou chimiques azotés;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-845 du 25 août 1956 suspendant le droit de douane d'importation applicable à certaines variétés de fontes;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-965 du 28 septembre 1956 suspendant provisoirement le droit de douane d'exportation applicable aux déchets de peaux de mouton brutes, non tannées et aux lobes d'oreilles de bœuf;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-966 du 28 septembre 1956 réduisant provisoirement le taux du droit de douane d'importation applicable à l'alcool octylique;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 56-976 du 28 septembre 1956 suspendant provisoirement, dans la limite d'un contingent, les droits de douane d'importation applicables à l'huile d'olive brute, épurée ou raffinée;

Du projet portant ratification du décret n° 56-975 du 28 septembre 1956 portant suspension du droit de douane d'importation applicable aux aulx.

Les oppositions à l'urgence seront notifiées aux auteurs des demandes d'urgence et insérées à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance d'aujourd'hui.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Triboulet, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre, en fonction du résultat de l'emprunt, certaines mesures de détente fiscale.

La proposition sera imprimée sous le n° 2986, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 5 —

REJET DE DEMANDES EN AUTORISATION DE POURSUITES

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport n° 2974 de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 2259 concernant M. Davoust.

Le rapport conclut au rejet de la demande.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du rapport tendant au rejet de la demande en autorisation de poursuites.

(*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.*)

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport n° 2975 de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 2587 concernant M. Léger.

Le rapport conclut au rejet de la demande.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du rapport tendant au rejet de la demande en autorisation de poursuites.

(*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.*)

— 6 —

PROLONGATION D'UN DELAI IMPARTI AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Adoption d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission de la justice et de législation sur la résolution adoptée par le Conseil de la République demandant à l'Assemblée nationale une prologation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'une projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la propriété littéraire et artistique.

La commission de la justice et de législation propose d'accorder un délai de quinze jours.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition de résolution.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition de résolution:

« L'Assemblée nationale, par application du dernier alinéa de l'article 20 de la Constitution, décide de prolonger de quinze jours le délai constitutionnel de deux mois dont dispose le Conseil de la République pour examiner en première lecture le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la propriété littéraire et artistique. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(*La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée.*)

— 7 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Arthur Conte, sur la politique générale du Gouvernement et, notamment, sur la politique extérieure, la situation en Algérie, la politique économique, sociale et financière;

2° De M. Legendre, sur la politique générale du Gouvernement;

3° De M. Tixier-Vignancour, sur la politique générale du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre désormais pour assurer le succès de la politique de pacification en Algérie ainsi que la protection des Français contre les menées antinationales;

4° De M. Pinvidic, sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre et plus spécialement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la hausse des produits alimentaires.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 4 heures 25 minutes;

Groupe communiste, 2 heures 25 minutes;

Groupe socialiste, 2 heures 15 minutes;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 42 minutes;

Groupe du mouvement républicain populaire, 53 minutes;

Groupe républicain radical et radical socialiste, 1 heure 20 minutes;

Groupe d'union et fraternité française, 40 minutes;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et du rassemblement démocratique africain, 25 minutes;

Groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, groupe paysan, groupe des indépendants d'outre-mer, 15 minutes chacun.

Les groupes des républicains sociaux, des républicains progressistes et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

Hier, l'Assemblée a commencé la discussion sur la situation en Algérie.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Bône.

M. Fernand Bône. Mesdames, messieurs, le mouvement auquel j'ai l'honneur d'appartenir n'a pas attendu que l'Algérie fût à feu et à sang pour alerter l'opinion sur les risques graves qui s'y développaient chaque jour.

Les faits donnent un démenti brutal à l'optimisme officiel dont on nous a bercés et dont, je ne crains pas de le dire, on nous berce encore aujourd'hui.

Je pense que la politique menée par le Gouvernement, quels que soient la qualité ou le patriotisme des hommes chargés de la mettre en pratique, ne peut qu'aboutir à l'échec, c'est-à-dire à notre éviction définitive de la terre d'Afrique. Et je donne mes raisons.

Le drame algérien n'est pas né seulement de l'évolution qui conduirait les peuples protégés à rejeter, même violemment, des tutelles qui les humilient. Les grands empires ne s'effondrent que parce que ceux qui en ont la responsabilité ne savent plus les gouverner.

L'immense empire constitué par l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui groupe les nationalités et les races par centaines, ne me paraît pas menacé — je ne parle par des Etats satellites — tant qu'il y aura un gouvernement et des institutions pour assurer sa cohésion. Le colonialisme économique des Etats-Unis est en pleine expansion. Par des procédés différents et tout aussi efficaces, les deux géants ennemis ont su maintenir leur autorité sur les peuples, sans se soucier du fameux sens de l'Histoire, qui ne me paraît pas être un sens unique.

L'Algérie hésite à rester française parce que la France ne lui apparaît plus avec son vrai visage de force et de générosité, parce que ses gouvernements n'ont su ni maintenir, ni réformes, parce que les Musulmans savent aujourd'hui, par l'exemple du Maroc et de la Tunisie, que la violence est payante et que la France leur semble incapable de s'arrêter lorsqu'elle a commencé à céder.

Nous avons laissé tuer nos amis — je parle des musulmans — nous avons désavoué ceux qui risquaient tout pour nous, pour notre patrie qu'ils avaient faite leur, et nous voudrions qu'ils consentent des sacrifices que notre carence rend inutiles ?

On me dira que le Gouvernement a fait un immense effort militaire. Je demande à voir. Je sais qu'on a envoyé 400.000 hommes pour des opérations dont tous les spécialistes s'accordent à dire qu'elles sont des opérations de renseignements et de guérilla ne pouvant être menées à bien que par des policiers et des troupes équipées et entraînées. Nous avons toujours pensé qu'il était inutile et théâtral de mobiliser des jeunes gens mal préparés à cette guerre et ce que l'on sait de leur activité confirme cette opinion: je salue ici la vaillance des combattants qui, même parmi les rappelés et les maintenus, se montrent dignes de nos traditions militaires. Je répète que sur le plan gouvernemental l'affaire a été menée sans réflexion ou plutôt à la suite de considérations qui n'ont rien à voir avec l'efficacité.

D'ailleurs, mesdames, messieurs, puisque ces mesures de mobilisation étaient nécessaires: démobiliser des effectifs qui commencent à être entraînés, bravo, d'accord. Mais est-ce que, par hasard, les fellagha seraient moins dangereux qu'il y a six mois ? Vous savez bien que non. Jamais ils n'ont été aussi actifs, aussi audacieux. Jamais non plus ils n'ont été mieux armés et mieux équipés.

Leur armement! Je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous en ignorez les sources: l'Egypte, bien sûr; la Libye, assurément, contrôlée étroitement pourtant par nos alliés américains et anglais; mais surtout le Maroc et la Tunisie à qui le Trésor français verse des dizaines de milliards payés par les Français pour donner des armes à ceux qui tuent leurs fils et leurs frères. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

De qui se moque-t-on ? Peut-on être assez naïf pour céder au chantage patriotique qui est l'arme favorite d'un gouvernement dont les membres faisaient campagne, à la fin de l'an dernier, contre toute opération militaire en Algérie et dont le chef sait quel sort on doit réserver à « ses propres généraux » ?

En réalité, tout cela n'est que poudre aux yeux. Les Anglo-Saxons qui ont joué un rôle capital dans nos malheurs en Afrique du Nord, qui ont subventionné les agitateurs, qui nous ont nui, il faut le dire, parce que c'est vrai, plus que la Russie soviétique, pourtant attentive à ébranler nos positions, les Anglo-Saxons, dis-je, s'apprêtent à nous remplacer et je sens dans tout cela des relents de pétrole bien inquiétants.

On a offert à mille jeunes Français de travailler à la recherche et à l'exploitation des ressources du Sahara. Mais s'occupe-t-on de garder le Sahara à la France ? Que deviennent les textes déposés depuis le mois de février par le groupe d'union et fraternité française ?

Mesdames, messieurs, j'ai quelques raisons personnelles de penser qu'on ne peut mettre en doute mon patriotisme. Je dis tout net que la politique de M. Pineau, que la politique de M. Savary, de M. Champeix, de M. Guy Mollet enfin, ne garantit ni l'honneur de la France ni l'intégrité de l'Union française. (*Protestations à gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Marcel Mérigonde. Et Poujade, quel honneur garantit-il ?

M. le président. La parole est à M. le ministre résidant en Algérie. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

M. Robert Lacoste, *ministre résidant en Algérie.* Mesdames, messieurs, je suis à cette tribune pour apporter le bilan, à la date de ce jour, de l'action du Gouvernement en Algérie.

Je dis bien, et je souligne, l'action du Gouvernement, car je ne puis admettre que l'on parle d'une politique Lacoste, même et surtout pour la commodité d'assez pitoyables manœuvres politiciennes sans rapport avec l'intérêt national ni avec la gravité des événements qui nous assaillent. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

J'avertis que je n'entends pas, ayant le sentiment d'avoir exécuté fidèlement les consignes du Gouvernement, être victime de ces manœuvres.

Je mets au surplus quelques-uns de nos collègues en garde contre l'appui qu'ils risquent d'apporter, inconsciemment sans doute, à nos adversaires par leur manie d'exclusive, qu'ils ont le tort de prendre pour une manifestation de l'esprit jacobin. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Peut-être comprendront-ils que leurs incartades, souvent plus juvéniles que scandaleuses, peuvent n'être pas sans danger quand elles paraissent faire écho à des propos que la France ne saurait en aucun cas admettre. Et, mesdames, messieurs, en voici un échantillon.

Parlant de l'Algérie, Radio-Damas disait, le 10 octobre: « Il faut négocier; mais avec qui ? »

M. Félix Kir. Voilà! Tout est là!

M. le ministre résidant en Algérie. « Il nous faut, disait Radio-Damas, des interlocuteurs valables. Il nous faut des interlocuteurs de bonne foi. Ce ne peuvent être Mollet, ni Lacoste, ni Pineau, aveuglés par leur haine de tout ce qui est arabe et animés par les intérêts des groupes qui les utilisent. Les actuels dirigeants français sont impropres à des négociations avec le peuple de l'Algérie arabe, peuple franc et loyal. »

Je ne voudrais pas que quelqu'un, dans cette Assemblée, se fît l'écho de ces paroles.

Radio-Damas et la Ligue arabe ne se trompent pas: il n'y a pas de politique Lacoste, il y a la politique du Gouvernement français.

Au seuil de ce bilan que j'ai la charge de dresser, je vais rappeler, si vous le voulez bien — et ce sera utile — les paroles que j'ai prononcées ici, le 2 juin dernier, et que nombre d'entre vous ont bien voulu alors applaudir.

J'ai déclaré: « Je ne crois pas aux miracles. Je ne promettrai donc pas que dans un avenir prochain le problème algérien sera résolu. Je ne dirai pas que nous sommes au bout de nos difficultés; nous en rencontrerons encore beaucoup et de dures. Mais j'ai de bonnes raisons de croire que nous en triompherons. Je crois que dans quelques mois nous arriverons à des résultats mesurés, mais concrets. »

Dans mon esprit — et je l'ai affirmé à maintes reprises — ces résultats devaient intervenir au cours du présent automne et traduire le renversement de la conjoncture jusqu'alors défavorable, renversement que M. Pierre Cot a nié, hier, allègrement, sans preuve et par prétérition.

Je pensais que ces résultats pourraient attester, aux yeux de tous, que l'œuvre de pacification permet à l'Algérie de vivre et de préparer la voie au règlement politique du problème algérien. Voilà ce que j'ai dit et affirmé.

Nous allons voir si ces résultats ont été atteints.

Tout d'abord, mesdames, messieurs, on nous dit: votre politique de pacification est une politique de guerre qui paralyse et ruine l'Algérie. Cela est faux et voici pourquoi.

On se déplace actuellement à peu près librement là où il y a un an on ne pouvait pas circuler.

Je vois M. le secrétaire d'Etat aux forces armées chargé des affaires algériennes faire un signe d'assentiment. Je sais qu'au cours de ses nombreuses visites, mon ami Max Lejeune peut désormais se déplacer sans escorte dans maints endroits où il ne pouvait aller, il y a quelques mois encore, que fortement protégé.

95,50 p .100 des recettes et agences postales fonctionnent normalement.

Le nombre des détériorations d'ouvrages de distribution d'électricité s'est considérablement réduit.

Les moissons et les vendanges ont pu être faites sans gros troubles.

La récolte des céréales est estimée à 25 millions de quintaux, en augmentation de 25 p. 100 sur la précédente.

Les cultures maraîchères et fruitières ont approvisionné un marché intérieur en expansion du fait de la présence des militaires et, en outre, permis des exportations accrues: 680.000 tonnes de produits standardisés ont été exportées pendant la présente campagne contre 577.000 en 1953-1954.

Dans les campagnes, les inscriptions aux cours d'enseignement agricole sont plus nombreuses que l'an dernier. Partout, les travaux de préparation du sol sont en cours en vue des ensemencements d'automne.

La rentrée des impôts est normale. Le recouvrement des contributions directes atteint, le 30 septembre, 87 p. 100 du total des rôles émis. L'emprunt a donné des résultats exceptionnels et, signe particulièrement encourageant, le nombre des autorisations de bâtir délivrées au cours des sept premiers mois de cette année est en augmentation dans tous les départements de l'Algérie et passe de 5.880 logements à 8.531.

Ainsi, mesdames, messieurs, l'activité quotidienne, la vie de l'Algérie n'est pas compromise, comme on nous l'avait prédit.

Mieux encore, l'Algérie s'intéresse à de vastes projets d'avenir.

Elle pense, dès aujourd'hui, à l'utilisation de l'important gisement de gaz naturel découvert dans la région d'In-Salah, ce gaz naturel qui soulève tant d'espoirs dans notre Sud-Ouest et qui a été un des facteurs fondamentaux de la transformation des Etats du Sud des Etats-Unis d'Amérique.

L'Algérie pense aussi qu'avec la découverte de pétrole à Edjelé et à Hassi-Messaoud, à laquelle elle a participé, on entre sans doute dans l'ère pétrolière saharienne et algérienne. Je crois d'ailleurs qu'elle a raison et j'ai le droit de le dire puisque je suis le fondateur du bureau de recherches des pétroles qui est à l'origine de ces découvertes.

Mais je quitte ce domaine pour passer au plan des rapports psychologiques et humains entre les communautés qui forment les populations de l'Algérie.

A cet égard, on nous objecte, d'abord, que, préoccupés avant tout des problèmes matériels du maintien de l'ordre, stupidement obsédés par eux, nous aurions négligé de réaliser le deuxième diptyque de notre politique de pacification, c'est-à-dire les réformes favorables aux musulmans, ensuite, que cette politique doit être erronée car elle ne réussirait pas à combler le fossé qui sépare les deux communautés ethniques constitutives du peuplement algérien.

Ici encore, si vous le voulez bien, je laisserai parler les faits et les chiffres.

Trois grandes réformes de la plus haute importance, qui attestent notre volonté d'établir l'égalité entre les musulmans et les Européens en Algérie, ont été décidées par le Gouvernement.

Ce sont: l'accession des musulmans à la fonction publique, la réforme agraire et la transformation des communes mixtes en communes de plein exercice.

Pour ce qui est de l'accession des musulmans à la fonction publique, près de 600 nominations sont intervenues dans des emplois de toutes catégories au sein des grands services. Parmi les emplois des catégories supérieures figurent — je le souligne — des administrateurs civils, des attachés de préfecture, des inspecteurs du travail et contrôleurs des lois sociales en agriculture. Il ne s'agit pas d'huissiers et de chaouchs, comme l'a affirmé une certaine presse.

Huit cents candidats volontaires, dont les dossiers ont été retenus par la commission, sont en cours de nomination selon une procédure accélérée. De plus, tous les élèves issus du centre de formation administrative auront désormais vocation pour accéder, dans les conditions prévues par le décret du 17 mars 1956, aux postes supérieurs de l'administration.

Je passe, mesdames, messieurs, à la réforme agraire.

Sa mise à exécution pose des problèmes extrêmement difficiles et complexes. Néanmoins, je suis en mesure de vous rapporter ses premiers résultats.

En premier lieu, par suite de deux décrets de transfert de propriété et d'expropriation, plus de 80.000 hectares représentant 3.000 lots vont pouvoir être distribués. Ensuite, 30.000 hectares doivent être acquis sous peu à titre amiable. Enfin, 200.000 hectares provenant de terrains domaniaux et communaux sont actuellement recensés et vont être lotis.

Voilà donc une première tranche de plus de 300.000 hectares, soumise à l'emprise de la caisse d'accession à la propriété rurale. En vue de leur lotissement et de leur distribution, la caisse va procéder aux travaux de relevé topographique et d'établissement des nouvelles limites des lots à constituer, en même temps qu'elle établit le projet de contrat-type soit de bail, soit de location-vente qui sera proposé aux bénéficiaires de la réforme.

J'en arrive à la troisième des réformes importantes en cours de réalisation: la suppression des communes mixtes et leur transformation en communes de plein exercice.

Le Gouvernement a décidé de donner sans plus attendre aux musulmans la possibilité de s'administrer librement eux-mêmes sur le plan municipal comme les citoyens français de la métropole. Il a ainsi voulu, dans ce domaine concret, appliquer son principe capital de l'égalité entre tous les citoyens de l'Algérie.

Où en sommes-nous de la réalisation de cette réforme si importante, la plus utile, et, j'ose le dire, la plus significative de toutes ? Le 9 octobre 1956, il y a quelques jours, j'avais déjà créé 36 nouvelles communes dans le département d'Alger. Dans la semaine du 15 au 20 octobre, 90 nouvelles communes vont être crées, dont 25 dans le département d'Alger et 65 dans le département d'Oran. Dans la semaine du 22 au 27 octobre, 120 communes nouvelles seront créées en Kabylie.

Au total, en application d'un décret qui ne date que du 28 juin et dont les conditions d'application ont été mises au point au cours de cet été, seront créées près de 1.400 communes nouvelles, entraînant la suppression progressive des 78 communes mixtes de l'Algérie. Ces nouvelles communes s'ajouteront aux 333 communes de plein exercice déjà existantes.

Sur le plan de l'évolution qui se dessine dans des portions importantes du territoire algérien, la mise en route effective de la transformation des communes mixtes doit contribuer utilement à l'apaisement et à la confiance. D'heureux présages nous en ont été donnés en Kabylie, lors de la mise en place récente de djemâas provisoires et de la remise d'écharpes, dans des cérémonies émouvantes, aux magistrats municipaux provisoires.

C'est par l'administration des communes nouvelles qu'il sera possible de faire surgir des hommes nouveaux, car c'est cela que nous voulons. Nous n'avons pas le dessein de ressusciter des politiciens corrompus. Nous voulons trouver dans le tréfonds des masses populaires, même parmi les hommes qui nous ont été hostiles, les hommes neufs et hardis qui pourront, avec nous, refaire l'Algérie nouvelle. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

Par cette réforme qui organise la coopération entre les musulmans et l'administration, le Gouvernement tient un des meilleurs moyens de rapprocher les deux communautés.

Mais est-il exact que notre politique de pacification se soit montrée incapable de réduire l'écart qui sépare actuellement ces deux communautés, que cette politique aurait même, aux dires de certains, élargi ce fossé ?

Je réponds simplement ceci: si les populations musulmanes étaient entièrement acquises aux rebelles, unanimement dressées contre nous et contre la communauté européenne, pourquoi les rebelles éprouveraient-ils le besoin de tuer chaque mois quatre cents musulmans que leur attachement à notre cause rend suspects à leurs yeux ? (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Jamais personne, mesdames, messieurs, n'a répondu à cette simple question et, mois après mois, la statistique vient nous montrer que le nombre des musulmans fidèles ou suspectés d'être fidèles à la France abattus ou martyrisés par les rebelles ne varie pas.

Si la population musulmane était entièrement acquise aux rebelles, pourquoi ceux-ci édicteraient-ils une grève scolaire, d'ailleurs impopulaire, qui n'est effective que sur certains points du territoire et seulement parce que le mot d'ordre de grève a été assorti de menaces et d'actes de pression allant jusqu'à la projection de grenades sur le seuil et dans les cours de quelques écoles ?

Si le fossé n'avait pas tendance à se combler, chercherait-on, du côté rebelle, à provoquer par un terrorisme sauvage un contre-terrorisme aveugle qui couperait tous les ponts entre les communautés algériennes et déclencherait un irrésistible débordement de haine ?

En vérité, des témoignages convergent de toute l'Algérie qui montrent que les consignes de pacification données à tous ont été suivies. Nos troupes, que nous ne remercierons jamais assez, non pas seulement pour leur courage, mais aussi pour leur humanité (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite*), ont appliqué les directives générales qui leur ont été données le 16 mai et le 18 août et les ordres de leurs chefs. Nos soldats ont su, le plus souvent, éviter les maladresses gratuites à l'égard des populations musulmanes, ces maladresses et ces fautes qui blessent la dignité de ces populations et suscitent la haine dans leur cœur.

Dans le Sud-Constantinois, berceau de la rébellion, on assiste à un retournement des populations. Dans le Nord-Constantinois, la situation s'améliore progressivement et régulièrement. A l'Ouest, pour la petite Kabylie, voici quelques chiffres élo-

quents: villages ralliés: le 12 mai, 190; fin septembre, 440; villages armés: le 12 mai, 40; fin septembre, 138; armes distribuées: en mai, 592; en septembre, 2.539.

J'ajoute qu'en Kabylie les autorités ont distribué des armes à des groupes d'autodéfense et constitué des djemâas provisoires.

Dans les parties les plus troublées de l'Oranie, la situation se normalise à un rythme régulier.

Joints à l'empressement que des milliers de musulmans mettent à solliciter un emploi public, joints à la faveur qui accueille la transformation des communes mixtes, ces faits traduisent dans le monde musulman une évolution absolument incontestable dans le bled, dans la campagne, évolution qui le rapproche de nous au lieu de l'éloigner.

Mais, observe-t-on, le terrorisme n'est-il pas une preuve de l'exaspération croissante du désaccord et de la haine ?

Je réponds qu'il n'est pas vrai que le terrorisme soit en progrès dans l'ensemble de l'Algérie. Au contraire, les chiffres montrent qu'il a tendance à régresser tout en faisant l'objet d'un déplacement géographique. Il se modère de façon sensible et continue dans le Constantinois, un peu dans l'Oranie, et se gonfle dans le département d'Alger.

Même dans Alger-Ville, où il revêt des aspects de plus en plus spectaculaires, il n'avance pas.

Le chiffre maximum, enregistré en juin, des victimes du terrorisme dans l'agglomération algéroise n'a pas été dépassé ni même atteint depuis. Cette semaine, on a compté quinze manifestations de terrorisme contre trente-deux la semaine précédente.

En fait, quoi qu'on en dise, le terrorisme n'est pas une pure manifestation de haine de la population musulmane. Il découle d'une certaine conception de la guerre menée par les rebelles et exécutée par quelques individus seulement.

C'est aussi la seule tactique dans laquelle les rebelles pourraient placer quelque espoir si nous n'opposions pas de sérieux obstacles à son développement.

Les rebelles, il faut le dire et cela ne peut pas être contesté, utilisent de moins en moins, depuis quelque temps, les interventions de caractère opérationnel. En revanche, ils multiplient les manifestations, moins dangereuses pour eux et plus spectaculaires, du terrorisme. Ces manifestations viennent constamment et délibérément appuyer une vaste campagne de pression psychologique sur l'opinion métropolitaine et sur l'opinion internationale.

Sévèrement contenus par nos forces, déplorant qu'en bien des endroits du bled les populations ne leur obéissent plus aveuglement, les rebelles ont sans doute conçu le plan de semer le maximum de désordre et de terreur dans Alger, cette ville qui est placée sous tous les projecteurs internationaux, et cela peut être dans quelques jours, à la veille de la réunion de l'O. N. U.

Leur rêve est de réussir une journée sanglante — dans un de leurs tracts, n'a-t-on pas parlé de volontaires de la mort qui, en uniforme, occuperaient ce jour-là le centre d'Alger ? — une journée qui permettrait à la presse du monde entier de clamer et de titrer que, pendant vingt-quatre heures, les Français n'ont plus été maîtres de la capitale de l'Algérie. C'est cela la signification et le but du terrorisme.

Mesdames, messieurs, est-il besoin de vous dire que nous nous efforçons d'empêcher ce projet de réussir ? Des actions sont en cours, sur lesquelles je ne puis m'étendre, sauf pour préciser que nous devons réduire à l'impuissance les communistes algériens, dont la collusion avec les rebelles ne peut plus être niée. *(Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.)*

Ils sont, en effet, les fournisseurs de bombes des terroristes, cela est prouvé, archi-prouvé, ces bombes qui, un après-midi de dimanche, ont blessé, souvent affreusement, soixante paisibles consommateurs, hommes, femmes et enfants, de deux cafés algérois.

M. Roland Boscary-Monsservin. Voilà le résultat !

M. Michel Jacquet. Traîtres !

M. le ministre résidant en Algérie. Aujourd'hui, s'efforçant d'atténuer leur responsabilité, les communistes d'Alger ont diffusé un faux tract, sous l'enseigne du F. L. N., revendiquant pour celui-ci la responsabilité de ces deux attentats épouvantables.

M. Marcel-Edmond Naegelen. C'est ce qu'on appelle la lutte héroïque !

M. le ministre résidant en Algérie. Mais je préfère ne vous laisser aucun doute. Malgré ce tract, il est établi que les communistes algériens, dans leur désir de dépasser le F. L. N. et de se rendre indispensables aux rebelles, ont atteint un degré véritablement abject d'inhumanité. *(Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.)*

Si le terrorisme joue sa partie, allant jusqu'à envisager quelque opération-suicide à laquelle nous ferons face, c'est, je le répète, que la situation militaire des rebelles est presque partout mauvaise. Les renseignements à cet égard se multiplient. Mes collègues de la défense nationale et des forces armées qui sont au banc du Gouvernement sont encore mieux renseignés que moi sur ce point, et je suis sûr que leurs impressions sont concordantes.

A l'heure actuelle, les rebelles sont inquiets. Certes, ils exercent encore, en quelques points peu nombreux, une pression sensible, mais en voie de réduction et ils ne peuvent plus cacher leur inquiétude, dont ils portent l'écho au Caire, dans les capitales arabes, à Rabat et à Tunis.

M. Michel Raingeard. Hélas !

M. le ministre résidant en Algérie. Le 1er octobre, ils n'ont pu déclencher l'action généralisée qui leur était ordonnée et dont nous avons trouvé les consignes dans les papiers du chef du Nord-Constantinois, Zirout Youssef, qui a été tué en combat il y a quelques semaines.

En fait, sans les apports d'armes qui passent à travers les immenses frontières de l'Est et de l'Ouest algérien, ou encore par voie de mer, sans le secours qui leur est donné sous diverses formes sur les territoires voisins, la situation des rebelles serait tragique.

Jusqu'à présent, le commandement a pu faire face au danger en provenance des frontières, danger sérieux et qui, s'il s'était encore accru, aurait rendu impossible la réalisation de l'œuvre de pacification. Le commandement, j'en suis sûr, continuera d'y faire face.

Dès lors, tout le problème, l'unique problème pour les rebelles, c'est d'obtenir, par l'intrigue politique, par les manœuvres internationales, ce qu'ils n'ont pu obtenir par l'action opérationnelle. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Ils cherchent à nous entraîner, par toutes sortes de moyens, dans une négociation hâtive et sans cadre, où nous irions, sans préparation et sans préalable, discuter sans fin au bord d'un précipice où l'on chercherait à nous précipiter. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Le désir et le besoin d'aboutir politiquement n'ont pas, semble-t-il, changé les buts et les aspirations des rebelles. Je veux en apporter un indice sérieux qui me paraît de nature à nous faire réfléchir.

Il y a quelques jours, des rebelles sont allés voir une personnalité musulmane importante et révérée par les populations autochtones. Je ne puis citer son nom pour les raisons que vous devinez. Ils lui ont demandé de bien vouloir servir d'intermédiaire entre le F. L. N. et les représentants de la France, plus exactement d'amener les représentants de la France à entrer, de leur propre mouvement et sous leur propre responsabilité, en discussion avec des chefs importants de la rébellion.

La personnalité sollicitée a répondu qu'elle serait heureuse de travailler au rétablissement de la paix, mais que, cependant, elle ne pourrait accepter de remplir la mission qu'on voulait lui confier que si l'assurance lui était donnée: premièrement, que les représentants du F. L. N. ne cherchaient pas à obtenir la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie; deuxièmement, que les mêmes interlocuteurs ne visaient pas à donner aux Français établis en Algérie un statut d'étrangers.

Il fut répondu à cet ami de la France que les conditions qu'il exigeait seraient honnêtement portées à la connaissance des chefs F. L. N. et que la réponse à ces conditions lui serait communiquée ultérieurement.

Je suis au regret de dire, mesdames, messieurs, qu'il n'y a jamais eu de réponse.

Il ne paraît donc pas que les revendications des rebelles aient changé. Il est même fort probable qu'elles demeurent ce qu'elles ont toujours été, telles que nous avons pu les lire notamment, non pas dans les déclarations de presse de M. Ferhat Abbas, mais dans le document envoyé par le Front de libération nationale aux hommes d'Etat réunis à Brioni au cours de cet été, malgré la présence de M. Ferhat Abbas dans cette ville.

Les conditions de la paix, énumérées dans ce document, sont les suivantes:

Restauration de la souveraineté algérienne;

Libre, entier et plein exercice de cette souveraineté;

Indépendance nationale, y compris en ce qui concerne les questions diplomatiques et de défense nationale;

Indivisibilité et intégralité du territoire algérien actuel.

Dans le même document, les conditions d'un cessez-le-feu étaient ainsi énoncées:

1° Reconnaissance par la France de la nation algérienne, une et indivisible;

2° Reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie, sans conditions ni réserves;

3° Libération de tous les Algériens emprisonnés, internés ou exilés;

4° Reconnaissance d'un gouvernement algérien chargé de négocier les bases de la paix entre l'Algérie et la France.

Je sais bien que certains qui se disent bien informés, mais sans jamais dévoiler les sources de leurs informations, prétendent que les rebelles ont singulièrement et heureusement évolué, et qu'éventuellement ils sont capables de nous surprendre par leur modération.

Jusqu'à présent, mesdames, messieurs, nous n'en avons eu aucune preuve. Voilà la vérité !

Restant sur le terrain des faits acquis et incontestables, je constate qu'une évolution parallèle et heureuse s'est cependant produite dans l'opinion musulmane et dans l'opinion européenne.

L'opinion musulmane sait très bien qu'il n'y aura pas de solution au problème algérien en dehors de l'accord de la France. Elle perçoit clairement que l'Algérie n'a rien à gagner ni à l'Est ni à l'Ouest. La liberté des Algériens et de l'Algérie passe forcément par la France. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Les Européens habitant l'Algérie, eux, ont compris que la métropole est leur meilleure sauvegarde, puisque son aide est la plus désintéressée qu'ils puissent recevoir. Ils acceptent l'idée du règlement politique, souhaitant, et nous avec eux, que ce règlement consacre leurs droits de Français.

Si rien ne vient freiner cette double évolution, je crois sincèrement qu'elle permettra sans tarder une approche sérieuse d'une solution qui se fondera nécessairement sur les principes suivants:

Reconnaissance de l'égalité des droits des individus;

Nécessité de garantir la coexistence pacifique des deux communautés ethniques;

Nécessité de ménager à la République française un rôle d'arbitre en Algérie;

Maintien des liens indissolubles entre la France et l'Algérie.

En fait, il nous faut mettre sur pied des institutions qui permettent de faire vivre en bonne harmonie, sur le même sol et dans le respect des droits de chaque individu, deux communautés ethniques distinctes.

Il nous faut apporter à ce problème une solution juste et démocratique, une solution réfléchie et réaliste, qui, sous prétexte d'autonomie algérienne, ne transforme pas les Français d'Algérie en otages.

Jusqu'à présent, ce problème de la coexistence de deux importantes communautés ethniques n'a été résolu nulle part dans le monde de façon démocratique et juste,...

M. Raymond Triboulet. Très bien !

M. le ministre résidant en Algérie. ... même pas dans les grands pays qui, avec une cruauté si frappante, ne cessent de censurer nos erreurs ou nos impuissances. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Je n'aurai pas le mauvais goût de détailler les règlements barbares, ou hypocrites, ou antidémocratiques, que nos censeurs ont apportés à ce problème dans les diverses parties du monde. Mais ce que nous savons, c'est que si, musulmans et Français d'origine, nous arrivons à le résoudre, ce sera notre fierté commune, la fierté de la puissance arbitrale: la République française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mais, ici, à Paris, laissez-moi vous dire, mes chers collègues, qu'il nous faut, pour réussir, le maximum d'union, de foi, de courage et de détermination.

Vous ne savez pas à quel point certaines initiatives, certaines intrigues, et mêmes certaines chimères bien intentionnées sont dangereuses. Des propos insuffisamment mûris font lever des espoirs insensés chez les uns et sèment chez les autres le doute, la crainte, l'angoisse.

Il n'en faut pas plus pour freiner ou renverser la sage et indispensable évolution que le Gouvernement, depuis des mois, s'attache à promouvoir dans les esprits en Algérie. Il n'en faut pas plus pour faire reculer l'heure du règlement et de la paix, et je le dis parce que cela est vrai. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous m'excuserez, mes chers collègues, de prendre la hardiesse de vous donner, dans ces derniers mots, quelques conseils. Mais, vous le savez, je le fais de toute ma raison et de tout mon cœur, avec le grand espoir qu'ensemble, pour la France et par la France, nous sauverons l'Algérie. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. Félix Kir. Suspension !

M. Roland Boscary-Monsservin. Nous demandons une suspension de séance.

M. le président. L'Assemblée acceptera sans doute de suspendre la séance pendant quelques instants ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures cinquante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Mutter.

M. André Mutter. Mesdames, messieurs, je voudrais, à l'occasion de la discussion des interpellations sur la politique générale, poser devant vous deux questions qui traduisent deux réflexions que je me suis faites à l'occasion de ces débats.

La première question est la suivante: n'avez-vous pas le sentiment, mes chers collègues, que l'ensemble des problèmes de l'heure, ceux qui ont été exposés ces derniers jours, et ceux qui le seront dans un instant en matière économique, et notamment agricole, ne peuvent actuellement trouver de solution purement nationale ?

Et voici ma seconde question: Si, vraiment, l'Europe avait été organisée, aurait-elle été traitée, bafouée, comme elle l'a été ces dernières semaines ?

Telles sont les deux questions que très brièvement je voudrais traiter devant vous.

L'ensemble des problèmes de l'heure, à mon sentiment, ne peut plus maintenant recevoir de solution nationale. Regardez autour de vous. Même sur le plan agricole — et sans doute mes collègues paysans seront-ils d'accord avec moi — il faut envisager un vaste marché. Sur le plan économique, la guerre des droits de douane, la guerre des mesures de rétorsion n'a pas facilité le commerce utile entre les pays.

Puis-je dire, mes chers collègues, reprenant une formule qui a souvent été employée, que l'interdépendance existe maintenant partout et qu'aucune nation, par elle-même, ne peut imposer sa propre décision, sa propre formule ?

C'est M. Van Zeeland, ancien ministre des affaires étrangères de Belgique, qui écrivait récemment:

« Les Etats européens, s'ils continuent à œuvrer en ordre dispersé, risquent d'être distancés, relégués parmi les souvenirs du passé, souvenirs que l'on respecte toujours, mais dont on ne se soucie plus guère. Notre destin est lié à celui de l'Europe. »

Je passerai rapidement en revue, devant vous surtout, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, les organisations européennes, car, ces jours derniers, j'ai entendu plusieurs de nos collègues dire: Mais comment se fait-il que la solidarité européenne, que la solidarité Atlantique n'aient pas joué de façon plus intime et plus étroite dans ces domaines ?

Nous avons créé, à un moment donné, ces organisations européennes. Elles n'ont eu de valeur qu'au moment où le danger existait; puis, le danger passé, on les a laissé sommeiller, on les a mises dans l'impasse et on s'étonne qu'au moment où le danger reparaît elles ne puissent plus jouer leur rôle avec efficacité.

En voulez-vous quelques exemples ?

L'O. T. A. N., fondé à l'origine sur un besoin de défense, tandis que le péril soviétique était évident et que le nombre des divisions mises sur pied à l'Est inquiétait l'opinion publique, l'O. T. A. N. a été créée et nous l'avons ratifiée. Et puis, le danger paraissant s'estomper, sous le bénéfice de la diplomatie du sourire, on a dit: « Laissons-la dormir, mettons-la sur une voie de garage ».

C'est au mois de mai dernier seulement que les ministres de l'O. T. A. N., réunis au palais de Chaillot, ont demandé à ceux qu'on a appelés les « trois sages », M. Martino, ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Lange, ministre des affaires étrangères de Norvège, et M. Pearson, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada, d'étudier les voies et moyens à employer pour améliorer la coopération de l'O. T. A. N. et l'étendre au secteur non militaire et pour réaliser une plus grande unité à l'intérieur de la communauté Atlantique.

Depuis trois ou quatre ans, le traité de l'Atlantique Nord est, hélas ! sans application. C'est en 1956 qu'on s'est aperçu qu'il aurait peut-être pu servir à renforcer davantage l'unité à l'intérieur de la communauté atlantique.

L'U. E. O., l'Union de l'Europe occidentale, lancée à cette tribune dans des conditions dont vous vous souvenez, à la suite de l'échec de la Communauté européenne de défense, avait également pour objet de pallier le vide créé par le refus de ratification du traité de la communauté de défense. Qu'a fait l'U. E. O. depuis sa fondation ? Elle vient de se réunir, il y a quelque quarante-huit heures, à Strasbourg, pour constater qu'elle aussi avait peut-être une mission à remplir devant les périls de l'heure.

Parlerai-je encore du Conseil de l'Europe ? Je le ferai avec discrétion, car je sais combien M. le président du conseil, alors président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, a regretté la situation à cet égard.

Depuis 1949 que fonctionne le conseil de l'Europe, des centaines de résolutions et de motions ont été votées sans que, je puis le dire, les gouvernements successifs en aient tenu compte, le conseil de l'Europe n'étant qu'un organisme consultatif sans autorité politique.

Qu'il me soit permis, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, de vous signaler à ce sujet l'initiative d'un gouvernement voisin qui a donné mission à l'un de ses ministres de réunir toutes les décisions votées par le conseil de l'Europe depuis des années, de les trier pour en faire un choix à soumettre immédiatement à la ratification du parlement.

Des résolutions votées depuis des années par le conseil de l'Europe, telle la déclaration des droits de l'homme, auraient pu être ratifiées par les pays membres du conseil de l'Europe, mais il n'en a rien été. Ce serait une initiative intéressante que d'examiner ce qui a été voté depuis des années par le conseil de l'Europe et de faire passer ces résolutions en mesures d'exécution.

Je pense à tous nos collègues, membres comme moi du conseil de l'Europe depuis 1949 et qui, à la longue, se fatiguent à constater que, pratiquement, aucune de leurs résolutions n'est devenue réalité dans le gouvernement de leur pays.

Parlerai-je également de la C. E. C. A., de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, seule organisation, à pouvoir politique, celle-là, qui ait montré, dans certains domaines, ses réalisations ?

Mais oserai-je dire à M. le représentant du Gouvernement que je sens en ce moment, non seulement en France, mais dans divers pays de l'Europe, une volonté des gouvernements de reprendre, permettez-moi cette expression, « par la bande nationale », l'autorité qu'ils ont abandonnée par le traité supra-national de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ?

Ce traité suppose la libre circulation du charbon et de l'acier dans tous les pays membres, l'absence de droits de douane sur ces produits. Or, nous constatons que, dans divers pays, et non pas seulement en France, par des droits de douane, par des mesures d'encouragement à l'exportation, de distorsion, on viole le traité sous des formes déguisées — permettez-moi de le dire très simplement, en ma qualité de membre de cette communauté — puisqu'on ne permet pas que la loi de l'offre et de la demande joue normalement.

Cet examen rapide de l'ensemble des organisations européennes que l'on a laissé dormir pendant des années — je n'adresse donc aucune critique particulière au Gouvernement actuel — montre qu'on a eu tort de ne pas leur faire rendre tout ce qu'elles pouvaient de façon qu'elles fussent en état d'intervenir automatiquement au moment où un danger pouvait se reproduire.

Qu'on me permette de dire loyalement à nos collègues de cette Assemblée qui ont refusé la Communauté européenne de défense — je tiens à poser le problème pour prendre date — que si le traité de la Communauté européenne de défense avait été ratifié il y a deux ans, peut-être en Afrique du Nord et, surtout, dans l'affaire de Suez, la situation eût été différente, en sorte que, peut-être aussi, devant l'Histoire, des responsabilités seront à situer. (*Applaudissements au centre.*)

Je le dis nettement, mes chers collègues, car certains d'entre nous qui, en toute bonne foi, certes, ont refusé cette organisation européenne de défense, sont parfois les premiers à critiquer aujourd'hui l'absence de solidarité du point de vue de l'aide militaire.

Comment voulez-vous que la solidarité joue quand vous ne l'avez pas organisée, quand, au contraire, vous avez incité diverses nations à se replier sur elles-mêmes, créant, par conséquent, le complexe nationaliste dans certains pays ?

Je voulais simplement marquer ce fait aujourd'hui, pour demander au Gouvernement — c'est ma deuxième suggestion — de redonner corps, de redonner vie aux organisations européennes déjà existantes.

Nous allons, dans quelques semaines, participer à une nouvelle conférence parlementaire des membres de l'O. T. A. N. Je voudrais que nombreux soient nos collègues qui y assisteront avec les représentants des parlements de tous les pays signataires du traité. A l'occasion de ces assises qui doivent se tenir en novembre prochain au Palais de Chaillot, nous devons essayer de redonner de l'âme à ce pacte de l'Atlantique.

Mes chers collègues, associant ainsi nos responsabilités, peut-être alors pourrons-nous exiger une solidarité dans laquelle nous serons, nous aussi, partie.

Une autre suggestion me paraît aussi importante.

Monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vous avez réalisé récemment des accords dont l'Assemblée tout entière, je crois, vous féliciterа. A l'occasion du litige sérieux — le seul très profond, d'ailleurs — qui existait entre la France et l'Allemagne, vous avez, par ces accords, liquidé le contentieux franco-allemand en ce qui concerne la Sarre.

Mes chers collègues, nulle question ne se pose sur le plan politique puisque nous nous trouvions devant une décision électorale. Il est inutile de se lancer contre un mur. Il est inutile aussi — et vous en avez été d'accord, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères — d'essayer de dresser le passif et l'actif, disant: Nous devions tant pour des prestations de charbon; vous, Allemands, vous deviez tant pour certaines usines; réglons la différence, liquidons la situation. Je crois donc que vous avez bien fait de signer ces accords franco-sarrois et vous pouvez être assuré de mon vote et de celui de nombre de mes amis sur ce point.

Mais je voudrais — c'est mon autre suggestion — que nous profitions justement de ces circonstances pour resserrer maintenant les liens nécessaires entre la France et l'Allemagne actuellement démocratique. Monsieur le secrétaire d'Etat, un certain nombre d'entre nous, représentant presque tous les partis de cette Assemblée, ont participé, il y a huit jours, à une conférence franco-allemande à Bad-Neujahr, et nous serons quelques-uns, dimanche et lundi, à assister, à Bâle, à une conférence semblable. Permettez-moi de vous donner mon sentiment: j'ai peur — je pèse mes mots — que, du côté allemand, en particulier dans une certaine tranche de l'opinion publique allemande, tout soit sacrifié, demain, à la réunification de l'Allemagne. Tel a été le sentiment de plusieurs d'entre nous qui ont posé cette question à certains de nos collègues allemands: « Jusqu'où iriez-vous si, demain, on vous proposait la réunification ? »

La réunification, nous en sommes partisans et je considère que tout parlementaire devrait admettre comme normal qu'un pays tende à recouvrer son unité. Mais nous avons peut-être le droit de savoir à quel prix.

Sur deux points, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vous allez avoir, peut-être, dans les semaines qui viennent, à assumer une lourde responsabilité. Or l'Allemagne est à quelques mois de ses élections.

J'observe, mes chers collègues, qu'il est pénible de constater que, maintenant, dans aucun pays, on ne peut rien faire parce qu'il va y avoir des élections. Si bien qu'un de nos collègues pouvait dire l'autre jour qu'on devrait proposer, sur le plan international, que les élections aient lieu à la même date dans tous les pays, de telle façon qu'ils puissent au moins harmoniser leur politique. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

C'est clair, mes chers collègues. Peut-être que, dans certains pays, quelle que soit la date, il y aura toujours 100 p. 100 de voix en faveur d'une politique étrangère. Mais, dans les démocraties, il faut s'attendre à des revirements normaux.

Il est pénible d'entendre dire, ainsi que je l'ai entendu ici, hier, avec regret: « Attendez le 6 novembre: après, nous aurons les mains un peu plus libres ».

L'Allemagne votera en septembre 1957. Monsieur le secrétaire d'Etat, si, d'ici quelques mois, l'Allemagne n'est pas soudée entièrement à l'Occident, elle risque, non pas d'aller vers l'Est — je ne le crois pas — mais de choisir la neutralité militaire si cette neutralité lui assure son unification.

C'est un problème grave et certains de nos collègues allemands n'ont pas hésité à nous le confirmer.

Sur un autre point, beaucoup plus grave, l'Allemagne peut nous entraîner dans une aventure si elle persiste à réclamer les pays situés au delà de la frontière Oder-Neiss. Je comprends que, pour un Allemand, cette question délicate puisse se poser. Fort heureusement — et je tiens à le dire à nos collègues socialistes — M. Carlo Schmidt, un des leaders de la social-démocratie allemande, n'a pas hésité à déclarer, il y a quelques jours, que l'implantation de millions de Polonais dans les territoires situés au delà de l'Oder et de la Neiss pose un problème nouveau dont il est impossible de ne pas tenir compte.

Nous avons été heureux d'entendre cette déclaration. Toutefois, là encore le danger est certain. C'est pour moi une raison supplémentaire de dire combien il est dommage que l'Allemagne n'ait pas été associée davantage à l'Europe.

En effet, sur le plan militaire, elle est libre de choisir, demain, la neutralité.

Elle ne le fera certes pas en déclarant qu'elle se désintéresse de l'Occident. Nous avons eu l'occasion, les uns et les autres, d'aller en Autriche. Ce pays est militairement neutre. Il s'est engagé à ne pas adhérer au N. A. T. O. Il a une petite armée

pour maintenir sa neutralité. Mais il est maintenant membre du conseil de l'Europe. Sur le plan de la civilisation, il a donc choisi l'Occident.

Il n'en reste pas moins qu'au sein de l'Europe centrale existe un glacis neutre du point de vue militaire.

Si demain, au nom de la même idéologie, pour retrouver son indépendance et réaliser sa réunification, l'Allemagne adoptait elle aussi la neutralité militaire, que deviendrait alors notre organisation défensive et que deviendrait l'Europe ?

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais dire dans ma courte intervention.

Je le déclare au nom de mes amis indépendants qui sont partisans, comme moi, de jouer la carte européenne : je considère qu'en ce moment, devant tous les problèmes qui se posent à nous, ceux qui jouent loyalement l'Europe sont dans la bonne voie.

Un de nos collègues du mouvement républicain populaire, je crois, a déjà parlé, on parlera encore, peut-être, du nouveau statut de l'Union française, de la grande fédération qui pourrait demain être créée. Mes chers collègues, je vous pose cette question : pourrons-nous, avec nos seuls ressources nationales, assurer le financement des investissements qu'on va nous demander demain pour toute l'Union française et spécialement pour équiper le Sahara, dont nous aimerions bien, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, que le statut fût déterminé, comme il se devrait depuis plusieurs années, alors que ce territoire se trouve dans une situation de caractère hybride.

Mesdames, messieurs, cela ne sera pas possible. Il nous faut nous en rendre compte. Et voilà pourquoi, sur le plan européen, l'heure est peut-être venue d'ouvrir, sous notre contrôle politique, reconnu par tous, la porte aux investissements étrangers, la France gardant ainsi, dans ces territoires, son influence politique, culturelle.

Mes chers collègues, certains d'entre vous diront peut-être : tout cela est très bien, mais, pour nous, il est des préalables à assurer, des harmonisations à faire. Sur le plan social, des disparités doivent disparaître auparavant. On l'a dit pour le marché commun.

Permettez-moi de vous exprimer ma conviction profonde que, parfois, ceux qui posent des préalables sont les adversaires de l'Europe, de la vraie Europe, car ils doivent savoir que si la France pose des préalables, d'autres pays en poseront également, aussi valables. On ne fera donc rien sur le plan européen si l'on s'attache à des préalables.

Ma conviction est faite : il s'agit de faire l'Europe ; ce n'est pas une question de préalables, c'est une question de volonté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. Je tiens à informer M. Pinvidic que, sur la liste des orateurs, une colonne était réservée à ceux qui devaient intervenir sur la politique extérieure.

Nous sommes actuellement dans le cadre de cette discussion. Elle sera relativement courte et notre collègue pourra prendre la parole immédiatement après.

La parole est à M. Boisdé.

M. Raymond Boisdé. Mes chers collègues, dans ce débat plurivalent, je n'ai pas l'intention de requérir l'attention de l'Assemblée nationale sur tous les aspects de la politique financière, économique et sociale du Gouvernement. Nous aurons d'autres occasions de le faire.

Je veux me borner — et je crois que cela fait exactement suite à l'intervention de M. Mutter — à examiner un seul des aspects de la politique gouvernementale, à vrai dire essentiel et fort important, l'aspect international.

S'agissant de la création d'un marché commun, je ne cours pas le risque de passionner le débat, à la fois en raison de sa nature technique et de ma position personnelle, puisque je dis tout de suite que je ne suis point hostile à ce projet.

Dans un instant, j'essaierai peut-être — mais le plus brièvement possible — de répondre à mon ami M. Mutter qu'il ne s'agit pas, lorsqu'on suggère de prendre des précautions avant de se lancer en avant, de hérisser la voie de l'avenir de toutes sortes d'obstacles sous forme de « préalables » mais, au contraire, de débroussailler le chemin pour aller plus vite, plus sûrement et plus loin.

De toute façon, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, de bien considérer que cet aspect sera examiné non pas par un adversaire du marché commun ou de l'Europe, mais avec un regard des plus sympathique vers ces grandes et nécessaires entreprises.

Au surplus, il ne s'agit pas non plus de faire une querelle, d'ailleurs bien vaine, ni au Gouvernement ni à ses négociateurs. Je crois que, devançant les désirs des réformateurs de la Constitution, nous sommes, maintenant, en présence d'un gouvernement de législature. Car j'ai bien l'impression qu'il demeurera au pouvoir durant quatre ou cinq ans, en raison, non pas de ses succès, mais de ses difficultés, qui sont devenues les nôtres.

Je pense également qu'il n'est pas de querelle de doctrine qui trouverait ici sa place, même au cours d'un débat de politique économique et financière et devant un Gouvernement à direction socialiste. Car, si je ne fais que mentionner, en passant, la conversion qui le conduisit récemment à faire référence au marché des valeurs boursières, non sans succès, je me félicite qu'il ait également fait référence à l'épargne.

Je suis ainsi à même de constater, non pas que nous sommes tous devenus socialistes ou que le Gouvernement socialiste est devenu libéral, mais que nous visons, au moins, les mêmes objectifs. En ce qui concerne le marché commun de l'Europe et en dépit de divergences de méthodes, je crois que nous recherchons, dans et par la solidarité des peuples de l'Europe occidentale, l'élévation du niveau de vie de toutes les populations en même temps que la sauvegarde de leur style de vie.

Mais, nous sommes en face de divergences de méthode.

Au Gouvernement je voudrais dire qu'il s'agit là d'une observation qui n'est pas secondaire, qui n'est pas mineure.

J'avoue que je suis parfois un peu intrigué et même choqué, de voir le Gouvernement et ses négociateurs responsables osciller entre deux extrêmes dont l'un consiste à confier aux techniciens, à ces représentants de ce que l'on appelle la technocratie, des pouvoirs discrétionnaires, en abandonnant entre leurs mains même la faculté de choisir, que beaucoup d'hommes politiques réclament comme devant être leur principale prérogative.

L'autre consiste à négliger, au contraire, les experts, les praticiens et les techniciens.

Je crois qu'il y a là deux défauts qui, pour se balancer aux deux extrémités, ne se compensent pas pour autant.

Je demande donc instamment au Gouvernement de ne pas, tantôt se fier aveuglément et complètement aux experts, tantôt s'aventurer à la légère sur une route où des techniciens pourraient lui être de quelque utilité.

J'en prends pour exemple cette étude du marché commun que l'on pousse activement pour réaliser l'Europe.

L'Europe, oui, nous la voulons, autrement qu'en paroles et si nous sommes amenés à faire quelques commentaires sur la façon dont on prétend la réaliser, c'est pour permettre d'approcher cet objectif et non pas pour lui tourner le dos.

Il est arrivé, en une autre circonstance, que le moyen ne nous ait pas paru à tous le meilleur lorsqu'il se limitait à des combinaisons militaires.

Aujourd'hui, nous sommes en face d'un moyen d'ordre économique. Peut-il être considéré, sans phrases, comme excellent ?

Pourra-t-il convenir en toute circonstance et vaincre tous les obstacles ? C'est ce que je voudrais examiner très rapidement en mentionnant au passage que nous nous trouvons là, justement, dans le domaine le plus hérissé de difficultés.

Vous direz que le domaine militaire ne l'était pas moins en raison des susceptibilités nationales qui pouvaient être sensibilisées par l'instauration d'une armée commune.

Dans le domaine des activités économiques aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a des sensibilités. Il y a des situations vulnérables, des conditions précaires, qui ne pourraient pas supporter sans dégâts très graves certains bouleversements.

Il y a aussi des intérêts, légitimes ou non, que l'on risque d'exaspérer si, brusquement, on les contraint à se confronter ou à s'affronter. C'est pourquoi, même sans traiter pour l'instant du problème des institutions, je veux dire ici que c'est du côté du perfectionnement des données politiques qu'il faut vous diriger avant ou pendant que vous mettrez en place les instruments d'une communauté économique.

Personne ne niera, en particulier, qu'il est du ressort d'accords d'ordre politique de régler les problèmes de la circulation non seulement des matières premières ou des produits façonnés, mais aussi des hommes, sans parler des documents d'ordre technique, des résultats d'expériences ou de recherches, des inventions enfin et autres connaissances, à faire partager aux différents partenaires futurs.

Les problèmes des investissements ne sont pas non plus simplement du ressort du régime fiscal ou financier de tel ou tel pays séparément. Une harmonisation des programmes d'investissements est bien d'ordre politique. Elle s'impose également, car il s'agit d'éviter d'élaborer des plans dont les éléments, les dimensions, le calendrier ne contiennent pas en substance, faute d'un minimum de cohérence, les germes de nouvelles et futures oppositions.

Il faut envisager également d'harmoniser les politiques nationales du crédit aux entreprises. J'irai enfin jusqu'à dire que s'imposent les travaux d'approche de la recherche d'une monnaie commune, devant déjà faire l'objet de négociations suffi-

samment avancées; la liberté des changes devrait sans doute précéder la totale liberté des échanges entre futurs partenaires. Les deux démarches en tout cas devraient aller de pair.

Il faut enfin tenir compte des situations exceptionnelles, et en particulier des charges exceptionnelles que la position propre à tel ou tel pays lui fait assumer. Nous rencontrons aussi, évidemment, la nécessité d'harmoniser les législations économique et sociale, ce qui est devenu, depuis bien longtemps, une vérité première, la disparité redoutable des prix dépendant pour une large part des conditions inégales faites à la production par ces législations nationales. J'ai voulu mentionner les autres sujets d'harmonisation.

J'y ajouterai qu'il ne sera pas non plus indifférent de travailler à l'intercompréhension, c'est-à-dire à l'échange des idées — fécondant l'échange des produits et des travailleurs — intercompréhension par le langage, par tous les instruments de la culture, par l'adoption de procédés neutres et scientifiques pour diffuser les connaissances et mesurer les facteurs économiques. Sous l'appellation d'instrument commun de mesure de l'économie ou des finances, sous cet euphémisme, vous aurez reconnu que je fais allusion à la nécessité de posséder une monnaie qui permette de valider les comparaisons que l'on fait entre les conditions économiques et sociales d'un pays à l'autre.

Je vous vois sourire, monsieur le secrétaire d'Etat. En effet, vous connaissez mieux que personne les controverses qui font prétendre que dans tel ou tel pays la charge des salaires et des accessoires de salaires est inférieure ou supérieure suivant tel ou tel secteur; et je ne pense pas que personne pourra dire qui finalement a raison, même à un pourcentage élevé près, parce que manque l'instrument de mesure incontestable. On a beau traduire les salaires en pouvoir d'achat, seule une monnaie dont la convertibilité résulterait de la liberté des changes permettra de juger s'il y a une trop grande inégalité de l'un à l'autre des pays partenaires.

En attendant cet état de choses encore utopique, nous devons constater cette disparité et craindre les antagonismes qui dresseront d'un pays à l'autre certaines activités professionnelles, parmi celles que leurs prix de revient rendent les plus vulnérables — je sais bien qu'il en existe dans tous les pays, mais peut-être y en a-t-il davantage dans notre pays — non pas à cause des difficultés que celui-ci traverse et des charges exceptionnelles qu'il supporte mais en raison même de l'âge de son industrie, disons de l'antériorité de son passé et de sa civilisation. Je ne dirai pas que ce passé a imprimé à ses activités économiques je ne sais quelle inertie ou immobilisme, alors qu'elles nous donnent depuis quelques années le spectacle inverse. Nous avons la joie d'assister maintenant à son expansion rapide et même accélérée. Mais en raison de l'ancienneté de notre société et de sa structure traditionnelle, antérieures aux toutes dernières inventions de la technique, il se trouve qu'une partie de notre économie, qu'on le veuille ou non, prolonge le XIXe siècle tout en s'adaptant au rythme du XXe siècle.

Je vous demande de ne pas ignorer les précautions qui sont à prendre et qui sont différentes d'un secteur à un autre en raison même des degrés différents, des étapes inégales de l'évolution des techniques dont l'application est la plus récente, avec les conséquences les plus marquées.

Je pense que le marché commun, réalisé par une planification qui, sans aucune discrimination, imposerait la disparition de toute espèce de barrières et de toutes taxes compensatrices aux échanges entre les pays en cause, serait néfaste — et je laisse de côté les querelles entre les tenants de l'union douanière totale et ceux des zones de libre échange: c'est une discussion encore plus technique, disons trop technique pour qu'à cette heure nous puissions l'ouvrir ici, et je m'excuse de l'aridité de mes propos.

Je voudrais tout de même me référer au plan que vous êtes, si je suis bien informé, sur le point de signer et mon interpellation avait précisément pour objet de vous demander de ne pas apposer la signature de la France avant que nous en ayons débattu au Parlement.

On a parlé — je crois que c'est M. le ministre des affaires étrangères de Belgique — d'un plan de quinze ans qui se décomposerait en un certain nombre d'étapes et même de sous-étapes. Bravo!

Mais parcourons ensemble le chemin.

Dans un premier temps, dans les premières quatre années, il y aurait une première sous-étape: la recherche de l'harmonisation de la législation sociale, l'égalité des salaires — je suppose entre professions et non pas sur la base d'une moyenne sans grande signification d'un taux de salaire pour l'ensemble des travailleurs d'un pays à un autre; un régime du travail également harmonisé en ce qui concerne tant les heures supplémentaires que les congés payés et les autres charges salariales, l'établissement de normes communes de sécurité sociale, de régimes de prévoyance, d'assistance et de retraite.

La deuxième sous-étape comporterait l'harmonisation des politiques de crédit et des charges fiscales; et l'ensemble tendrait enfin à l'harmonisation des taux de change, c'est-à-dire à la convertibilité des monnaies.

Laissez-moi vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'hésite à souscrire à cette hiérarchie des urgences. Je la comprendrais plutôt inverse. Dans tous les cas, il n'est guère concevable d'entreprendre l'une après l'autre ces deux séries de travaux d'harmonisation alors que le crédit, les charges fiscales, le programme des investissements et leur amortissement sont des éléments au moins aussi importants que la disparité des charges salariales ou sociales dans l'établissement des prix, dans la structure et le rendement d'une exploitation d'un pays par rapport à l'exploitation homologue d'un autre pays.

Vous avez certainement entre les mains des études qui vous montrent que l'influence dans le prix de revient des investissements, des amortissements et des charges fiscales, directes ou indirectes — j'insiste sur le premier qualificatif — est aussi importante que le coût de la main-d'œuvre, et cette importance ira croissant en raison de ces techniques d' « automation » qui diminuent de toute façon la part de main-d'œuvre dans les dépenses unitaires de production, la masse salariale croissant en raison de l'extension de la production et de l'amélioration de la productivité.

Je voudrais aussi vous demander de considérer, pour la suppression progressive des contingents et des taxes, que les cinq ou six — et j'espérais sept — partenaires ne doivent pas être traités sur un même pied.

A l'intérieur même de cette circonscription du marché commun, nous savons bien que l'Italie avec ses chômeurs, l'Allemagne avec ses ressources en matières premières, la France à cause de ses faiblesses temporaires ou peut-être à cause de sa convalescence encore trop récente après les épreuves que nous avons subies et certaines que nous subissons encore ne doivent pas être traitées suivant une règle omnibus, uniformément valable pour les uns comme pour les autres.

Il vous faudra préserver la possibilité pour tel ou tel gouvernement national de procéder à des mesures de sauvegarde en avisant, certes, le futur organisme commun dont j'ignore la structure et qui devra décider de la politique de cette union douanière, mais sans subordonner sa décision à un agrément plus ou moins majoritaire ou arbitraire. Il faudra que chaque gouvernement n'abdique pas, au cours de ces premières étapes, son pouvoir d'élever certains obstacles sur la route d'un libre échange inconditionnel qui détruirait plus sûrement l'Europe occidentale que ses propres adversaires déclarés.

Il vous faudra simultanément vous préoccuper de notre agriculture. C'est là en effet un élément caractéristique de l'économie française, caractère original que l'on ne retrouve au même degré chez aucun de nos autres partenaires. Les activités agricoles jouent un rôle déterminant en France, tant comme élément de l'activité économique de production que comme facteur de consommation par la quantité et la dispersion des effectifs de la population agricole.

Il vous faudra donc, enfin et surtout, considérer le caractère spécifique de l'agriculture française qui n'est pas, à de rares exceptions près, une agriculture industrialisée, mais qui est simplement à l'orée de l'ère de l'industrialisation de sa propre production. Je ne parle pas uniquement de l'industrialisation de ses méthodes elles-mêmes, mais de la transformation de ses produits et sous-produits par des industries nouvelles.

Tout cela, qui n'est encore en France qu'à son début, mérite d'être protégé pour que les premiers pas de cette évolution soient assurés.

Nous souhaitons que vous teniez à protéger la sécurité des approvisionnements de l'agriculture, à assurer son équipement dans des conditions qui ne soient pas inférieures à celles des agricultures voisines, et que vous procédiez aux ajustements nécessaires des équipements de l'agriculture et des exploitations agricoles avec ces structures industrielles qui vont évoluer à la fois en raison du progrès des techniques, mais aussi sous le coup de fouet du marché commun.

Enfin, je voudrais vous dire que l'intégration de l'Union française ou de la zone franc — je ne sais pas très bien finalement à quel concept vous vous êtes arrêté — que cette insertion de nos populations d'outre-mer dans le marché commun vient encore renforcer notre exigence — laissez-moi employer ce terme — d'une prudence qui ne sera jamais excessive.

C'est le cas à considérer, pour l'intervention sans doute indispensable, inéluctable, de nos partenaires dans le financement des investissements nécessaires à l'industrialisation ou plutôt à l'équipement de ces pays.

Si nos moyens, limités à nous-mêmes ne sont pas suffisants et si le concours de nos partenaires européens est tout naturel, je vous demanderai de considérer nos droits d'antériorité, tous nos droits, et de vous rappeler que beaucoup de nos investissements ont été des placements, non pas sordides, mais qui doivent être féconds. Les 1.400 milliards de francs que nous avons dépensés dans les pays d'outre-mer, aux yeux de certains paraissent avoir été simplement des œuvres de prestige parce que, par leurs dimensions quelquefois, par le raffinement de leurs réalisations dans d'autres circonstances, ils paraissent actuellement disproportionnés avec l'usage qu'il est possible d'en faire, ou le service qu'il leur est demandé de rendre. Mais c'est parce que nos hommes de l'art, nos ingénieurs, nos architectes, nos constructeurs, nos pionniers ont eu foi dans l'avenir; ils ont cru dans les jours prochains. Ils ont bâti à cette mesure.

Nous avons donc ensemencé, pas seulement au figuré, car nous avons aussi, là-bas, préparé des cultures dont nous n'avons pas encore engrangé la récolte. Nous avons construit et mis en place dans bien des endroits de magnifiques instruments de travail. Pouvons-nous les laisser tomber et déshérence ?

Pour les populations elles-mêmes, nous n'en avons pas le droit. Sans parler d'autres titres que nous avons, je crois que nous avons celui de dire que ceux qui voudront maintenant apporter leurs subsides, leur concours en capitaux ou en techniciens, ceux-là devront passer par nous, par un organisme métropolitain qui pourrait servir, comme le disent les Anglo-Saxons de « dispatching » — de gare de triage ou de gare régulatrice — qui recevrait ces concours souhaitables pour en faire ensuite la distribution, non pas selon le gré et suivant les préférences de nos associés, et surtout pas en ne prenant comme mandataires que ceux de nos partenaires, mais en gardant pour nous la responsabilité de la direction, de la gestion et de la présence, et surtout celle du choix, des options qu'il doit dépendre de nous de peser.

Je n'insisterai pas là-dessus car cela exigerait naturellement la recherche de solutions convenables. Néanmoins, je pense que le principe devrait être déjà admis: ne pas mettre en prise directe, en nous « court-circuitant », nos partenaires avec nos territoires d'outre-mer, mais au contraire faire passer obligatoirement les investissements par une sorte d'organisme central qui resterait sous le contrôle et à la disposition de la métropole. C'est bien là le cas de contrôler les investissements à la lumière de l'intérêt général!

Enfin, si, comme tous nos collègues, nous avons connu les susceptibilités, peut-être même les inquiétudes de certains secteurs de nos industries au regard de cette future concurrence qui ne trouverait plus d'obstacles sur son chemin, je crois que, là encore, il faudra procéder à des discriminations.

Comme je l'ai affirmé dès le début, il ne s'agit pas pour moi de disposer un grand nombre de freins sur votre marché. Je souhaiterais, au contraire, vous donner des idées motrices en vue de la réalisation souhaitée. Je les trouverai dans la mise en commun — à quoi, dès aujourd'hui, rien ne s'oppose — de toutes les nouveautés créées par les nouvelles techniques industrielles, qui entraînent un véritable révolution.

Ces techniques nouvelles, vous le savez, ne consistent pas uniquement dans l'énergie nucléaire et dans la mise en commun, largement ébauchée, des sources de production de l'énergie atomique.

Le catalogue en est beaucoup plus étendu. En concurrence à la précédente, n'y a-t-il pas, même, l'énergie solaire, cette énergie qui a fait notre univers, mais qui semble ne pas avoir toujours été utilisée par les hommes dans toutes ses manifestations et à son maximum de rendement, et qui, aujourd'hui, fait l'objet de nouveaux progrès dans sa captation et dans son utilisation.

Peut-être que le Sahara sera plus intéressant un jour à cause des miroirs qui accumuleront l'énergie solaire que par le pétrole qui est aujourd'hui la source énergétique la plus appréciée mais qui sera, peut-être, demain, archaïque comme certaines autres.

Evidemment, j'anticipe, mais vous savez bien que dans un grand nombre d'autres branches, telles que la biochimie, la photosynthèse, sans parler de celles qui sont déjà tout à fait au point et largement exploitées comme l'électronique et l'automation, dans la production de matières nouvelles comme les plastiques ou dans l'utilisation de fluides ou de forces, un grand nombre de nouveautés des plus fécondes ont surgi. Vous auriez donc de nombreuses occasions de mettre en commun les capacités et les moyens de tous ces pays voisins sans susciter, alors — puisque vous seriez en présence d'un domaine vierge ou à peine défriché — l'antagonisme d'intérêts déjà existants, de situations acquises.

On a réussi dans un secteur où la technique n'est pas si récente mais où les machines, les mécaniques, d'un pays à l'autre ne se distinguent guère, à faire cette communauté: avec le pool des transports qui est une illustration de ce que j'avance. Il s'agissait peut-être là d'une technique déjà ancienne, mais il se posait tout de même un problème aux seuls aspects techniques qui a été résolu sans heurter qui que ce soit des partenaires.

Je vous demande d'étendre le champ de cette sorte de réalisations. Elles habitueront les partenaires à travailler ensemble, à collaborer sans détruire des situations anciennes. Vous pouvez le faire, dans le domaine des inventions, par la recherche et l'essai des nouveautés, ensuite leur affectation à des partenaires, non pas fatalement sur un plan d'égalité, mais d'après les moyens qu'ils présentent pour les mieux exploiter.

Vous avez là une possibilité qui, elle, au moins, ne suscite aucune réticence, d'établir sur les bases les plus modernes un marché commun dynamique.

En revanche, vous vous pencherez, pour les aider à franchir les étapes, sur toutes les industries qui, faute d'avoir eu la chance ou la possibilité de découvrir un procédé ou un matériel nouveau, sont encore largement des industries de main-d'œuvre, puisque c'est dans le domaine des industries de main-d'œuvre que les disparités de condition que j'ai signalées sont les plus importantes et les plus difficiles, j'en conviens, à éliminer.

En marchant d'un pas plus assuré dans ce domaine des nouveautés ouvertes à tous, vous donnerez un exemple réconfortant, à toutes les activités qui veulent certes progresser, mais d'abord ne pas mourir.

Je crois que vous pourrez alors, progressivement, faire adopter sans heurt, au lieu d'imposer par le dehors, ces ajustements, ces adaptations que le progrès technique déjà à lui seul impose à tous les exploitants, à tous les entrepreneurs soucieux d'être toujours à la page pour conserver leurs marchés. En outre, vous n'aurez pas l'inconvénient, vous ne courrez pas le danger de vous voir interpeller ici pour avoir méconnu les intérêts de tel ou tel secteur de la profession groupant un grand nombre d'entreprises ou des effectifs ouvriers encore plus nombreux. Vous ne risquerez pas de trébucher sur des oppositions sociales et humaines, pour la réalisation de ce marché commun, ce que vous ferez sûrement si vous alliez trop vite sans prendre les précautions que je vous indique au passage.

Je terminerai en vous disant que malgré tous nos malheurs et tous nos déboires nous avons tout de même une chance: notre commun objectif d'élévation de nos niveaux de vie et de protection de notre style de vie, c'est-à-dire de la liberté des travailleurs et des citoyens en général, tous menacés par un monde aux rudes compétitions économiques, le progrès technique nous offre aujourd'hui les moyens de l'atteindre.

C'est ce progrès technique qui fera disparaître les frontières beaucoup plus sûrement que les traités et les conventions. M. Mutter nous a dit que déjà bien des traités signés solennellement dans les nouvelles institutions européennes restaient lettre morte. Avant guerre, il en était de même. Les conventions internationales du travail, vous le savez bien, n'ont pas toujours été honorées, sauf pour la France, toujours en tête.

Il se trouve maintenant que, grâce aux nouvelles techniques qui permettront de dispenser à tous les pays associés les bienfaits des machines, des procédés, des méthodes, qui ne connaissent pas de frontières car la science n'en connaît pas, nous pourrons régler les problèmes humains, les plus névralgiques, et faire ainsi avancer d'un même pas accéléré le progrès social et les institutions politiques. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Maurice Faure, *secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.* Mesdames, messieurs, je remercie nos collègues MM. Mutter et Boisdé d'avoir, sous des angles d'ailleurs différents, abordé à cette tribune le problème de la construction européenne, ce qui va me permettre, dans la réponse que je leur dois, de faire très brièvement devant vous le point des négociations que j'ai l'honneur de conduire au nom du Gouvernement à la conférence intergouvernementale de Bruxelles.

Je donne acte à M. Mutter du fait que si le conseil de l'Europe a rendu d'immenses services à la cause européenne en permettant à des parlementaires d'Europe occidentale et d'Europe libre de se rassembler, de se rencontrer, de se fréquenter, de se connaître, il est néanmoins tout à fait exact que l'ère de l'Europe des discours devrait être close et, en tout cas, qu'il est nécessaire d'aller plus loin.

Vous nous avez fait une suggestion, monsieur Mutter, et vous nous avez dit: « Redonnez vie aux organisations européen-

nes existantes, puisque même celle qui est considérée comme la plus symbolique d'entre elles, la communauté européenne du charbon et de l'acier, s'étiole. »

La réponse que l'on peut faire à ce vœu, à ce souhait que vous avez apporté à cette tribune est la suivante: Dans l'esprit d'aucun de ceux qui se sont déclarés partisans de la communauté européenne du charbon et de l'acier il n'y avait l'illusion que cette construction pouvait vivre seule, isolée; il y avait, au contraire, le sentiment qu'elle devait être le début d'une construction européenne plus étoffée et élargie.

Il en est de ce mouvement comme de beaucoup d'autres: s'il n'avance pas, il recule.

Le désir du Gouvernement, dont sur ce point la volonté est sans défaillance — je puis vous en donner l'assurance — c'est précisément d'aider à édifier, dans un esprit d'ailleurs très réaliste, deux constructions européennes nouvelles: l'Euratom et le marché commun.

En ce qui concerne l'Euratom, mesdames, messieurs, le Gouvernement reste fidèle au contrat qu'il a conclu en quelque sorte avec l'Assemblée nationale, à la suite du grand débat que nous avons connu il y a quelques mois et qui s'est soldé par un ordre du jour positif. Nous veillerons notamment — je veux là aussi vous en donner la garantie — à ce que soit sauvegardée la liberté française en matière d'établissement des programme nationaux et dans le domaine des fabrications militaires, selon les termes mêmes que M. le président du conseil, M. le ministre des affaires étrangères, M. le ministre de la défense nationale et moi-même avons employés à cette tribune.

Mais je précise que notre construction d'une communauté européenne de l'énergie atomique va plus loin qu'une simple coordination des recherches, qu'un bureau d'études commun, qu'une organisation commune du contrôle et qu'un bureau commun d'achat de matières fissiles à l'extérieur de la communauté.

Notre conception, si elle se bornait à ces principes, serait purement et simplement à l'image de celle-là même qu'a établie l'O. E. C. E., qui conserve sans doute toute sa valeur, mais nous avons prétendu que nous voulions aller plus vite et plus loin.

Nous voulons, en effet, une construction qui réserve la propriété de la matière à l'Euratom. Nous voulons surtout — c'est là pour nous l'essentiel — établir entre nos diverses nations une politique commune de l'approvisionnement.

Je ne cacherai pas à l'Assemblée que des difficultés ont surgi sur ces deux derniers points notamment et que l'un des objets de la conférence des six ministres des affaires étrangères qui va se réunir samedi et dimanche prochains à Paris sera précisément d'examiner ces divergences et de tenter de les résoudre.

Sur un autre plan, celui du marché commun, nous n'avons pas eu devant cette Assemblée un débat aussi ample et aussi approfondi que celui que nous avons eu au sujet de l'Euratom. C'est par des incidentes plus ou moins allusives que ce problème a été traité. Je reconnais bien volontiers avec M. Boisdé qu'un jour il faudra que nous ayons un débat indicatif sur ce problème qui en lui-même est sans doute d'une ampleur infiniment plus vaste encore que celui de l'Euratom.

Mais là aussi le Gouvernement n'est pas resté inactif. Il s'est appliqué — car c'était là, n'est-il pas vrai, sa première tâche — à définir les conditions dans lesquelles il estimait que la France pouvait s'engager dans le marché commun, sans pour autant faire encourir de risques trop graves à nos producteurs industriels et à nos producteurs agricoles.

Nous avons, pour cela, fait admettre à nos partenaires que la France se trouvait, du point de vue économique, dans une situation particulière.

C'est bien, en effet, en fonction de cette notion objective que nous avons pu demander un traitement particulier au sein du marché commun. Le principe même n'a d'ailleurs pas été sérieusement contesté.

Situation particulière, pourquoi ? Elle résulte évidemment de la disparité actuelle entre les prix français et les prix étrangers. Il y a de nombreuses raisons à cette disparité. Je ne retiendrai que les principales: les charges militaires — particulièrement, aujourd'hui, les charges d'Algérie — une législation sociale qui se veut hardie et qui l'est sans doute davantage que celle de nos partenaires, bien que vraisemblablement l'écart soit moins large qu'on ne le suppose bien souvent; notre effort d'investissement dans les territoires d'outre-mer, qu'il s'agisse de dépenses de souveraineté, d'investissements sociaux ou d'investissements productifs non rentables. Tout cela pèse sur le budget de la métropole, constitue évidemment une lourde charge pour nos finances publiques et, par le canal de l'impôt, se traduit dans le niveau des prix.

Pour ces raisons — et il y en a d'autres, je le sais — nous avons fait admettre que la France devrait se voir reconnaître, non point une situation privilégiée, mais une situation particulière.

Je veux être bref, n'ayant nullement, à cette heure et dans ce débat, l'intention d'ouvrir devant vous — ce sera l'objet d'un autre débat — tout le dossier du marché commun.

Nous avons essentiellement fait porter notre effort sur trois points.

Nous avons insisté sur la nécessité, dans la première phase, qui est en principe de quatre ans, de procéder au maximum d'harmonisation possible dans le domaine des législations sociales. Le projet évoque le problème de la disparité des salaires masculins et féminins dans les autres pays et ceux du régime de la rémunération des heures supplémentaires et de la durée légale de la semaine de travail.

Le problème, évoqué par M. Boisdé, des disparités fiscales, est tout à fait différent. M. Boisdé sait aussi bien que moi que le produit paye les taxes indirectes du pays dans lequel il est vendu. C'est si vrai qu'à l'exportation le Gouvernement rembourse aux exportateurs les impôts indirects qu'ils ont dû payer et que le produit, détaxé ainsi des impôts indirects dans le pays de provenance, supporte, au contraire, les taxes indirectes du pays dans lequel il est vendu.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, de discrimination entre les produits selon leur provenance, puisqu'il y a égalité, dans une large mesure, des conditions fiscales dans le pays vendeur.

Le deuxième point que nous avons fait valoir, qui m'apparaît comme le plus important et sur lequel je voudrais retenir l'attention de l'Assemblée, c'est que la France demandait la possibilité, pendant la période transitoire, et même après, dans le cadre du marché commun, indépendamment du désarmement progressif douanier et contingentaire, de maintenir des surtaxes à l'importation et des aides à l'exportation.

Vous savez, mes chers collègues, que ces surtaxes et ces aides ne sauraient en aucun cas être comparées à des droits de douane. Elles n'en ont ni l'aspect fiscal ni parfois l'aspect politique. Elles visent seulement à remédier aux conséquences très graves qui résulteraient pour l'économie française de la disparité entre nos prix et les prix étrangers, ainsi que je l'indiquais il y a un instant.

Dès le premier abord, cette demande n'a pas paru à nos partenaires particulièrement exorbitante. Je ne prétends pas, à cette tribune, qu'elle est d'ores et déjà chose admise et acquise. Ce que je peux déclarer, c'est que nos partenaires ont compris les raisons objectives et de bonne foi qui nous avaient poussés à la formuler. Ils ont surtout admis que cette exigence de notre part n'était nullement contradictoire avec la notion même de marché commun.

Peut-être serons-nous amenés à consentir la fixation d'un certain plafond, d'un pourcentage maximum pour ces surtaxes et ces aides. Il est possible également — et ce serait en toute logique — que nous soyons amenés à accepter leur atténuation, voire leur disparition, s'il était constaté, par exemple, que les prix français se situaient au niveau des prix étrangers, situation qui se traduirait par un équilibre prolongé de notre balance des payements.

J'en arrive ainsi au troisième point sur lequel nous avons fait également porter notre effort. Nous avons demandé qu'en cas de difficultés graves de sa balance des payements, chaque pays membre de la communauté puisse prendre unilatéralement un certain nombre de mesures de sauvegarde, quitte à se soumettre à l'appel du conseil des ministres, qui statuerait sur les décisions arrêtées à la majorité qualifiée des deux tiers.

Telles sont, mesdames, messieurs, les garanties, les conditions et les mesures de prudence — pour reprendre le mot de notre collègue, M. Boisdé — que le Gouvernement demande à ses partenaires de lui consentir.

Sous ces réserves, notre volonté d'aller vers une construction du marché commun est formelle, je voulais l'affirmer, ici, une fois de plus. J'ai d'ailleurs entrepris, depuis déjà de nombreuses semaines, la consultation des organisations ouvrières, syndicales, professionnelles intéressées. Ce matin encore, j'avais l'occasion de recevoir leurs représentants dans mon bureau. Je dois reconnaître que j'ai rencontré un accueil positif de la part de l'ensemble de ces organisations. Les thèses réalistes et mesurées du Gouvernement que j'avais l'occasion d'avancer ont trouvé des échos favorables.

Il est vrai que deux grands problèmes resteront à résoudre. Ce sont les deux derniers que vous avez évoqués: celui de l'agriculture et celui des territoires d'outre-mer.

Le problème de l'agriculture ne sera d'ailleurs pas abordé au cours de la prochaine conférence des ministres des affaires étrangères. Il est tellement complexe, tellement important, que nous avons d'ores et déjà pris la décision de lui consacrer une session spéciale de la réunion des six ministres des affaires étrangères, qui aura lieu dans quelques semaines.

Nous aurons en effet à étudier essentiellement, en ce qui concerne l'agriculture, deux aspects du problème:

Premièrement, organiser une nécessaire protection contre une concurrence abusive, sur le marché français, des produits agricoles étrangers, afin, notamment, d'éviter que ces importations de produits agricoles ne puissent amener les cours au-dessous d'un certain plancher; il n'est pas impossible d'envisager des mesures de sauvegarde dans un cas comme celui là;

Deuxièmement, étudier le problème de la préférence à accorder, au sein de la communauté, aux produits agricoles en provenance de la communauté elle-même par rapport aux produits agricoles provenant de l'extérieur.

Vous sentez bien, d'ailleurs, que cette préférence ne pourrait être valablement soutenue qu'à prix égal.

Mais il y aura là à faire intervenir la motion du *dumping* que pratiquent certains producteurs étrangers et à corriger, au départ de cette notion, des prix artificiellement trop bas et avec lesquels il n'est malheureusement pas possible de soutenir une concurrence qui serait d'ailleurs parfaitement déloyale.

Le problème des territoires d'outre-mer sera le dernier à retenir notre attention.

Ce matin encore, nous avions l'occasion d'en débattre.

Nous sommes d'accord, monsieur Mutter, sur les grandes lignes de l'exposé que vous avez fait à la tribune à ce sujet.

Nous croyons qu'il est de l'intérêt des territoires d'outre-mer que l'ensemble des pays de la communauté associent leurs efforts pour promouvoir le développement économique et social des territoires.

M. Louis Jacquinot. Cela a déjà été commencé.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Cela a déjà été commencé, mais il s'agit de poursuivre et d'accélérer.

Il n'est pas question de mettre en cause, pour le moment tout au moins et sous cette forme, le statut politique de ces territoires ni notre influence culturelle.

Je voudrais limiter le débat à sa véritable portée et dire que c'est sous la forme d'un fonds commun d'investissements publics, auquel la France participerait sans doute pour la plus large part, parce que son héritage le lui impose, ainsi que la sauvegarde de ses droits, mais auquel contribueraient également nos autres partenaires, que nous voyons la possibilité de développer infiniment plus ces investissements qui sont nécessaires.

En effet, si nous restons dans le cercle vicieux dans lequel nous sommes enfermés, de prix métropolitains plus élevés que les prix mondiaux, de territoires d'outre-mer qui achètent des produits industriels à ces prix plus élevés et qui, par ailleurs, étant sous-équipés et sous-développés, produisent eux aussi, pour ces deux raisons, à des prix plus élevés que les prix mondiaux, vous comprenez bien qu'il y a dans cette notion de vases clos une véritable contradiction par rapport aux leçons économiques que nous impose notre temps.

Croyez-vous que la France pourrait durablement sauvegarder une construction dans laquelle chacun vend plus cher aux voisins...

M. Alphonse Denis. Il ne faut pas faire la guerre d'Algérie!

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. ... sous le seul prétexte qu'il ferait partie du même ensemble institutionnel? J'y vois, si vous me permettez cette confidence, une source majeure de difficultés à venir.

C'est pour essayer de rompre ce cercle vicieux que nous n'avons pas hésité à adopter la thèse selon laquelle les territoires d'outre-mer doivent faire partie du marché commun. Nous avons aussi prévu que ces territoires devraient être protégés, car si nous voulons que se développe chez eux une industrie naissante, il est incontestable qu'il ne faut pas, sans aucune sauvegarde et aucune protection, les mettre en concurrence avec les industries de nos métropoles. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Nos partenaires peuvent parfaitement admettre ce langage. La seule condition que sans doute ils nous poseront, et que le Gouvernement trouve d'ailleurs légitime, est qu'il n'y ait pas, en ce qui concerne les diverses métropoles, les divers pays européens, de traitement discriminatoire entre eux vis-à-vis des territoires d'outre-mer, tant dans le domaine des échanges dans les deux sens que dans celui des investissements privés, qu'ils soient industriels ou agricoles.

J'en ai terminé, mesdames, messieurs. Vous comprendrez qu'à la veille d'une conférence internationale qui va être fort importante, je sois obligé d'observer une certaine discrétion et que je me sois borné à vous indiquer les grandes lignes selon lesquelles nous voulons développer cette construction du marché commun.

Il me reste, avant de quitter cette tribune, non point à aborder le problème, mais à faire allusion à l'accord franco-allemand qui est intervenu sur les trois questions de la Sarre, de la canalisation de la Moselle et du grand canal d'Alsace.

J'y ferai seulement allusion pour indiquer que bientôt, à la fin de la semaine prochaine je pense, ces trois traités vont être signés et qu'ils seront soumis, dès le mois de novembre, à la ratification de notre Assemblée.

J'ai déjà eu l'occasion, aux côtés de M. le président du conseil, de développer devant la commission des affaires étrangères les points essentiels de ces accords. J'aurai, bien entendu, l'occasion de le faire devant toutes les commissions intéressées avant que le débat ne vienne en séance publique.

Ces accords ont leur valeur propre indépendamment des perspectives politiques qu'ils peuvent ouvrir, indépendamment du fait qu'ils déblaient la route pour la construction de l'Europe. Leur valeur doit être considérée en elle-même, quel que soit l'avenir des relations de la France et de l'Allemagne au sein de la construction européenne.

Je crois que tous nous devrions nous louer, à quelque parti que nous appartenions et sur quelque banc de l'Assemblée que nous siégions, d'avoir réglé, dans des conditions qui certes n'apparaissent à aucun — pas plus aux négociateurs qu'à vous-mêmes — miraculeuses, mais semblent simplement raisonnables et réalistes, un des problèmes qui pouvait troubler la paix du monde et contrarier les rapports pacifiques des nations occidentales entre elles.

Nous aurons donc l'occasion d'y revenir et c'est la raison pour laquelle je n'insisterai pas davantage aujourd'hui.

Mesdames, messieurs, je conclus en vous disant que notre volonté est d'accélérer, après la conférence de samedi et de dimanche, la rédaction des traités d'Euratom et du marché commun. Nous nous fixons des buts limités mais réalistes. Nous savons que nos ambitions sont peut-être moins grandes que certains l'espéraient, mais nous avons la conviction de pouvoir rapidement les mener à bien et c'est là l'essentiel: il faut que la construction européenne reparte de l'avant. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pinvidic, pour développer son interpellations relative à la politique économique.

M. Joseph Pinvidic. Mesdames, messieurs, depuis dix mois un gouvernement socialiste se trouve au pouvoir. Nous entendons fréquemment des discours de ministres excellents dans la forme mais bien moins bons quant au fond et les résultats sont détestables.

Interpellant sur la politique générale du Gouvernement, mon intervention ne sera pas, croyez-moi, de complaisance et j'ai l'avantage d'avoir au moins les faits pour moi. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Avant-hier et hier cette assemblée a entendu débattre du problème de Suez. Pour le moment, cette affaire est un échec. Toutefois, avec le talent qui le caractérise, M. Pineau a déclaré que cet échec n'était que provisoire et que l'on verrait ce que l'on verrait. Attendons-nous donc à des succès notoires.

Il n'en reste pas moins que la situation actuelle ne correspond en rien aux promesses électorales qui furent faites par le front dit « républicain ».

Où en sommes-nous aujourd'hui? Voyons dans quelle mesure les promesses faites à cette tribune, lors du débat d'investiture, ont été tenues. M. Guy Mollet a-t-il atteint les buts du programme qu'il se proposait d'appliquer: augmentation du pouvoir d'achat des masses, abaissement du coût de la vie, amélioration de la construction et du logement, accroissement de la production et de la productivité? Y a-t-il seulement un commencement de succès?

Au début, ce fut spectaculaire, par conséquent populaire. D'un seul coup le pays apprenait qu'il lui faudrait absorber huit jours de congé supplémentaires. Certes, pour nombre de professions, huit jours de congé de plus apparaissaient indispensables. C'était excellent, bien sûr! Je n'en dis rien pour le moment; nous verrons quelle sera leur incidence.

La suppression partielle des zones de salaires a-t-elle été, dans le pays, une solution excellente? Dieu sait si elle répondait à des besoins incontestables. C'est la province qui en a tiré bénéfice. Cette mesure ne correspond qu'à une suppression du tiers des abattements, soit 4 p. 100. Nous verrons qu'elle sera son incidence par ailleurs. C'est vous, monsieur le ministre des affaires sociales, qui êtes le père de cette décision. Vous n'avez fait, pour le moment, avec beaucoup de prudence, que le premier pas; il vous reste encore deux étapes à franchir, de 4 p. 100 encore chacune, pour arriver à la suppression totale des abattements de zone que vous avez envisagée. Vous nous avez déclaré, en effet, qu'il fallait aller vers la suppression totale des zones de salaires, mais qu'il convenait de procéder par étapes. La deuxième devait prendre effet au 1er juillet et la dernière au mois d'octobre.

Pour apaiser enfin les appréhensions très justes des vieux et vieilles de chez nous, nous apprenions qu'une augmentation sensible de leur retraite était en vue et l'on chiffrait la dépense

à 140 milliards de francs. Je ne chicanerai pas ici, monsieur le ministre, sur le nombre des bénéficiaires. L'avenir nous dira qui a raison.

Et tout cela nous fut annoncé à une cadence accélérée malgré, outre la catastrophe du 2 janvier (*Sourires*), le gel calastrophique dont l'agriculture surtout a fait les frais.

Où en est-on aujourd'hui ? De 1952 à 1955, les salaires ont augmenté de 7 p. 100 par an. Je prends ces chiffres dans des documents dont personne ne niera la valeur; ce sont ceux du rapporteur de la commission des finances, M. Leenhardt.

Cette augmentation des salaires avait été obtenue par l'augmentation de la production et de la productivité et aussi, il faut le reconnaître, parfois par l'avilissement momentané du prix de certains produits agricoles.

Durant la même période de 1952 à 1955, les prix avaient connu la stabilité. A une augmentation de 7 p. 100 des salaires correspondait donc un réel accroissement du pouvoir d'achat de 7 p. 100. Les gouvernements accusés d'immobilisme ont donc pour eux les chiffres; les résultats sont incontestables. Telle est la vérité.

En 1955, les salaires ont augmenté de 10 p. 100 et les prix ont encore été stables: même référence, M. Leenhardt.

En 1956, c'est autre chose. Certes, les salaires ont augmenté également de 10 p. 100, mais les prix n'ont plus été stables et vous savez que, lorsque je le dis, tout le monde peut me croire (*Sourires*), car c'est encore chez M. Leenhardt, socialiste et rapporteur général de la commission des finances, que je prends mes documents. Je les prends chez mes adversaires d'un jour, mes adversaires momentanés.

Ainsi, les prix, dans l'ensemble, sont en hausse de 5 p. 100. M. Ramadier lui-même, dans une intervention faite hier devant la commission des affaires économiques, reconnaissait qu'ils étaient en augmentation de 3 p. 100. Même en acceptant ce chiffre de M. Ramadier, il reste que l'augmentation des salaires n'a été réellement que de 10 p. 100 moins 3 p. 100, soit 7 p. 100 en 1956, alors qu'elle fut de 10 p. 100 en 1955. Il y a donc eu une contraction du pouvoir d'achat des masses.

M. Henri Berrang. Et c'est le Gouvernement qui a commencé en augmentant le prix des cigarettes !

M. Joseph Pinvidic. Encore n'ai-je pas tenu compte des détaxes auxquelles, pour empêcher la montée rapide des produits, le Gouvernement a été conduit: 1,81 p. 100 pour l'épicerie; 0,35 p. 100 pour le gaz; 0,05 p. 100 pour le vin. Pour les compenser, il faudra des impôts nouveaux.

Dans ce domaine, messieurs les ministres, il est incontestable que votre Gouvernement bat les records. Nous avons enregistré cinq impôts successifs en un an: l'impôt pour les vieux, l'impôt sur les automobiles, l'impôt sur le tabac, l'impôt pour l'Algérie, en sus de l'emprunt, ainsi que la modification de l'organisation des transports, dont la répercussion est évaluée à 25 milliards de francs. Et on nous parle maintenant de « recettes de poche » nouvelles. Mais les recettes de poche sont comme l'argent du même nom: cela s'en va aussi vite que cela entre! (*Rires. — Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

L'institut de la statistique, nous dit-on, ne sait pas où il en est. C'est peut-être vrai. Je viens d'apprendre par les journaux que ses membres, que les grands technocrates chargés des comptes de la nation et de la productivité, sont partis faire une petite cure dans la région de Seine-et-Oise où, en dehors des exercices oratoires, ils font aussi, paraît-il, de la culture physiques! (*Rires*). Je suppose que, de cette cure, ils reviendront avec des propositions plus propres à modifier l'éducation physique qu'à modifier leur technique, c'est le moins qu'on puisse dire.

En plus de ces mesures, de ces impôts et de ces taxes, le Gouvernement se voit dans l'obligation de solliciter du fonds monétaire un prêt considérable.

Au cours du premier semestre de 1955, nous avons importé pour 623 milliards de francs de produits; pendant le premier semestre de 1956, nous en avons importé pour 723 milliards, soit cent milliards de plus. En revanche, le chiffre des exportations est tombé de 564 milliards pendant le premier semestre 1955 à 547 milliards pendant la même période de 1956. Les exportations sont donc inférieures à celles de l'année dernière.

Il y a eu 14 milliards et demi d'importations de produits alimentaires de plus que l'année dernière et 12 milliards d'exportations de moins, en ce qui concerne ces mêmes produits. Cet échec s'explique parfaitement.

Ici, monsieur le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, c'est vers vous que je vais diriger en partie mes remarques. Le 6 avril dernier vous avez, pour faire face à la montée du prix de la viande, pris un décret vous permettant d'importer avec suppression complète des droits de douane, et rendu la liberté aux échanges en ce qui concerne la viande. C'est dans ces conditions que vous avez été dans l'obligation d'importer des quantités considérables de viande de boucherie.

M. Jean Damasio. Des vaches d'Irlande atteintes de la fièvre aphteuse.

M. Joseph Pinvidic. Puis vous avez, par une série de décrets successifs rétabli quelquefois les tarifs douaniers pour aboutir au mois d'août à une situation catastrophique.

Vous avez pensé que vous pouviez vous passer de l'avis des professionnels de l'agriculture, des professionnels de l'élevage qui étaient pourtant capables de vous fournir des renseignements précis et qui vous auraient dit qu'à certaines époques de l'année il y a une apparition soudaine sur le marché d'un nombre considérable d'animaux. Vous vous êtes passé de leurs avis, fidèle d'ailleurs aux conseils que vous donne le rapport de M. Closon. Vous vous êtes dispensé complètement de demander leurs avis à certaines professions. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Vous avez commis ainsi une grave erreur car l'importation, depuis le 6 avril, de quantités considérables de viande de boucherie vous a coûté des devises et vous n'en avez plus aujourd'hui, ce qui vous oblige à faire appel au fonds monétaire.

Les importations ont été autorisées, mais à la condition d'importer deux kilogrammes en même temps qu'il en était exporté un kilogramme. Je ne sais pas comment vous vous y êtes pris, mais vous avez mal organisé votre affaire. (*Rires.*)

Quoi qu'il en soit, les importations ne sont pas parvenues, pour le moment, si peu que ce soit, à faire baisser le prix de la viande à l'étal.

L'autre jour, au cours d'un colloque avec un représentant éminent de la boucherie, il a été dit que la boucherie de détail s'efforcerait de faire répercuter sur ses prix les baisses que l'on voudrait bien lui faire apparaître de la production jusqu'à l'étal. Finalement, je m'adresse à vous, monsieur le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, qui êtes le défenseur des producteurs agricoles, ces derniers seuls vont faire probablement les frais de l'opération. (*Très bien! très bien! à droite.*)

J'aime autant vous dire, monsieur le ministre, que vous faites une fois de plus fausse route. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Je tiens, d'ailleurs, à ce sujet, à vous signifier quelque chose de grave.

Je m'excuse, mesdames, messieurs, de traiter devant vous une affaire technique et je regrette, monsieur le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, que vous n'ayez pas près de vous les techniciens avec lesquels nous pourrions discuter sérieusement.

La viande joue actuellement un rôle capital dans la détermination de l'indice des prix. M. le ministre des finances à l'œil fixé sur cet indice et fait tout son possible, quoi qu'il arrive et quoi qu'on fasse, pour faire baisser le prix de la viande.

Puisque le prix de la viande est si intéressant, permettez-moi ce soir d'attirer spécialement votre attention sur ce problème que je considère comme capital. (*Très bien! très bien! à droite et à l'extrême droite.*)

Vous avez importé toutes sortes de viandes de boucherie, du cheval en particulier. C'est extrêmement grave, car depuis quelques années, l'élevage du cheval en France ne tient que parce que le cheval est devenu animal de boucherie.

Or, il est indispensable de conserver à cet élevage une certaine importance car dans un avenir très rapproché, une guerre peut éclater entre ces pays du Moyen-Orient d'où nous vient le pétrole. Ce jour-là vous savez parfaitement que le carburant n'arrivera plus et si vous n'avez pas de chevaux vous serez alors dans l'impossibilité d'assurer les labours en France. (*Mouvements divers.*)

M. Raymond Lainé. M. Pinvidic a parfaitement raison.

M. Joseph Pinvidic. Je me suis excusé par avance d'entrer dans des détails qui peuvent paraître absurdes ou indignes d'être traités dans cette enceinte. Mais quel est le pouvoir du modeste parlementaire que je suis, sinon d'essayer de faire comprendre à l'autorité ministérielle que ses décisions sont prises en dépit de tout bon sens ? (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Dans ces conditions, je suis obligé de donner à mon intervention une certaine tournure, parfois humoristique, mais parfois assez violente pour que finalement, malgré vous, monsieur le secrétaire d'Etat, quelque logique pénètre dans vos décisions. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne me propose pas, cet après-midi, de renverser le Gouvernement. C'est là une tâche au-dessus de mes moyens. (*Sou-*

rires.) Tel n'est d'ailleurs pas mon but, car je connais trop les difficultés que connaît le Gouvernement pour me livrer à une pareille besogne.

Vous verrez, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, qu'avant la fin de mon intervention vous manifesterez peut-être à mon endroit d'un peu plus de bienveillance que vous n'en avez montré.

M. le président. M. le secrétaire d'Etat paraît pourtant en témoigner à votre égard.

M. Joseph Pinvidic. Monsieur le président, je m'excuse, mais je fais allusion à un fait que M. le secrétaire d'Etat et moi-même seuls connaissons. (*Rires.*)

M. le président. Mettez-moi dans le secrét. (*Sourires.*)

M. Joseph Pinvidic. Je m'efforce de rendre attrayante une question technique qui, traitée différemment, vous ennuierait peut-être.

J'en viens à un problème que M. le sous-secrétaire d'Etat et ses amis du parti socialiste — parmi tant d'autres — ont traité — et mal traité — au cours de réunions électorales: je veux parler de l'amélioration des circuits de distribution.

On veut modifier les marchés, on veut modifier les circuits de distribution, mais lorsqu'il s'agit de passer aux actes il n'y a plus personne. Permettez-moi d'apporter une contribution à cet égard — ce sera mon seul impôt (*Sourires*) — sans bénéfice d'auteur, bien entendu.

Oui, il est nécessaire de normaliser les circuits de distribution. Le Français étant gros consommateur de viande, je comprends que M. Ramadier s'attache à surveiller le prix de cette denrée qui entre, pour une part non négligeable, dans le calcul du budget-type.

Je m'excuse d'entrer dans ces détails, mais ils sont nécessaires pour que M. Ramadier n'ait pas à appliquer cette échelle mobile qui a été instituée, comme chacun sait, pour n'être jamais mise en service. (*Sourires.*)

Pourquoi, malgré les importations, la baisse des prix de détail est-elle à peine apparente ?

M. Jean Rieu. La faute en est aux intermédiaires!

M. Joseph Pinvidic. Il y a du vrai dans cette réflexion.

J'aurai le courage de le dire à cette tribune, même si cela déplaît à certains intermédiaires, assez peu nombreux toutefois! Je ne suis pas député pour être réélu, mais j'ai été élu député pour faire mon devoir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Jacques Piette. Vous n'allez plus être applaudi par les mêmes collègues.

M. Joseph Pinvidic. Les applaudissements ne me gênent guère. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. Au contraire!

M. Joseph Pinvidic. Il existe dans la boucherie, comme dans toutes les professions, certaines gens qui ne travaillent pas sérieusement et qui sont d'autant plus attirés par des bénéfices excessifs que les contrôles sont mal faits et que la probité depuis quelque temps et dans tous les milieux subit une crise sérieuse. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

On abat un certain nombre de vaches, mais il est reconnu que l'on ne consomme que du bœuf. (*Rires et marques d'approbation sur de nombreux bancs.*)

Je ne considère pas ce problème comme mineur. La production de viande est, en France, et de loin, la plus importante de toutes. C'est la production nationale par excellence. On l'évalue à 650 milliards de francs par an. Le problème mérite donc qu'on s'y arrête.

M. Henri Berrang. Cela compte dans le budget des ménagères!

M. Joseph Pinvidic. C'est sur ce point que je vais vous rendre service. Il est nécessaire et urgent de permettre au consommateur d'acheter de la viande à l'étal selon la qualité. Or, lorsque les animaux sont abattus, puis découpés en morceaux, quelle est la ménagère, quel est l'acheteur, capables de s'apercevoir si la viande est de première ou de deuxième qualité ou si elle est de qualité extra ? Ce n'est pas possible.

Eh bien! si vous voulez me suivre cela le sera.

Il faut qu'à l'abattoir ou à la tuerie l'inspection sanitaire — dont ce devrait être le rôle, en raison de sa compétence — étende son activité en vue de la recherche d'une solution que chacun attend. La qualité peut être appréciée suivant un barème établi par vos services, monsieur le sous-secrétaire d'Etat. Le service vétérinaire se met à votre disposition pour vous fournir le barème qui vous permettra de réaliser la modification que je demande.

Si l'inspection sanitaire des abattoirs précise la qualité des carcasses, au moyen, par exemple, d'estampilles de couleurs diverses, les consommateurs seront automatiquement informés. Croyez-en quelqu'un qui a utilisé ce procédé pendant plusieurs années à la satisfaction des consommateurs.

Au demeurant, ce système est en vigueur en Suisse et dans d'autres pays. Mais il semble que nous n'imitions que les procédés qui ont échoué dans les pays étrangers et que nous écartions ceux qui y donnent satisfaction.

M. Jean Damasio. C'est pour cela qu'on a nommé des inspecteurs du contrôle économique!

M. Jules Thiriet. Le système préconisé est en vigueur dans les trois départements de l'Est, à la satisfaction générale.

M. Joseph Pinvidic. Les inspecteurs des affaires économiques ne doivent pas intervenir dans des domaines où ils ne connaissent rien.

Mais je reviens à mon exposé et je ne me laisserai plus interrompre par des collègues, animés, sans doute, de bonnes intentions, mais à qui il me faudrait expliquer en détail les motifs de leur incompréhension provisoire. (*Rires.*)

Ainsi, les estampilles de couleurs différentes indiqueraient les diverses qualités. La carcasse d'un animal portant un nombre suffisant de ces estampilles à rouleau, comme cela se fait en Suisse, l'acheteur au détail connaîtrait la qualité exacte du morceau qu'il achète.

Je ne prétends certes pas que le procédé supprimerait la fraude, mais il la limiterait considérablement.

Mon but n'est pas d'obtenir la suppression de toutes les erreurs, il est d'en faire disparaître le plus grand nombre possible.

Je propose donc au parti socialiste qui suggère, depuis si longtemps, l'organisation du secteur de distribution, un système qu'il n'a pas eu l'idée d'appliquer. (*Rires et applaudissements à droite.*)

M. Marcel David. Et les tueries particulières ?

M. Joseph Pinvidic. Les tueries particulières ont la vie dure.

Elles furent supprimées à l'époque de la pénurie, c'est-à-dire jusqu'en 1947. C'est M. Ramadier qui, par une aberration inconcevable, prit, seul, la décision de laisser créer des tueries particulières. (*Applaudissements à droite.*) Ce fut une faute dont, le premier, il paye aujourd'hui le prix. (*Rires à droite.*)

Je n'expose ce problème que succinctement. Je me tiens à votre disposition, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, pour aborder les détails dans le silence de votre cabinet et en compagnie de représentants de vos services. Je tiens à vous soumettre une suggestion. Je ne cherche pas seulement à combattre le Gouvernement, je veux encore lui apporter les moyens susceptibles de limiter, dans une certaine mesure, un hausse qui, dans quelques jours, risque de devenir catastrophique et de provoquer l'application de l'échelle mobile des salaires. Celle-ci une fois en jeu, on ne sait où l'on s'arrêtera.

Il conviendrait également d'abaisser le taux de la taxe unique sur les viandes. Comme toutes les taxes uniques, celle-ci ne l'est restée que pendant quelque temps et, à la suite de diverses majorations, elle s'élève maintenant à 60 francs par kilogramme. Elle ne peut demeurer à ce taux.

En diminuant de dix francs, par exemple, la part de l'Etat incluse dans cette taxe, on obtiendrait automatiquement une diminution de 30 francs au kilogramme sur les morceaux que les ménagères parisiennes achètent habituellement.

Il est incontestable, en effet, pour des motifs que vous connaissez, que les familles ouvrières n'ont pas le temps de préparer des plats dont la cuisson demande trois heures, comme, par exemple, le pot-au-feu.

Mme Francine Lefebvre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Joseph Pinvidic. Volontiers.

Mme Francine Lefebvre. On reproche aux ménagères de ne plus acheter les bas morceaux. Mais le pot-au-feu coûte déjà très cher. Si l'on tient compte du prix du gaz...

M. Joseph Pinvidic. Je le sais.

Mme Francine Lefebvre. ... et du prix des légumes, carottes et poireaux, c'est là un plat qui revient cher.

M. Jean Damasio. Mais il y a la « cocotte-minute »!! (*Rires.*)

M. Joseph Pinvidic. Je vous remercie, madame, d'apporter de l'eau à mon moulin.

Il faudrait donc réduire de 10 francs, par exemple, la seule part de l'Etat, car les autres affectations du produit de la taxe

sont trop utiles aux collectivités pour les supprimer; il serait déplorable de faire porter l'abattement de 10 francs sur l'ensemble de la taxe.

Cependant, M. le ministre des finances y gagnerait encore, car une telle diminution provoquerait une réduction de 30 francs sur le prix de vente. A Paris, en effet, les bas morceaux ne se vendent guère, ainsi que le disait Mme Lefebvre, et le boucher ne peut pas inclure dans leur prix une taxe de 60 francs au kilogramme; on lui permet alors — c'est une tolérance compréhensible — de faire supporter aux morceaux nobles, aux morceaux qui se vendent, une taxe bien supérieure qui s'élève parfois, pour le bifteck par exemple, jusqu'à 180 francs.

C'est ce qui explique que la viande coûte 800 francs le kilogramme. La viande est devenue un vecteur d'impôts.

Grâce à cette diminution par moi proposée, l'échelle mobile ne jouera pas; je crois ainsi que M. Ramadier aura regagné les 10 francs qu'il aura abandonnés. (*Applaudissements.*)

M. Hubert Ruffe. Je crois que votre groupe a voté précédemment l'augmentation de la taxe.

M. Joseph Pinvidic. Je le regrette, j'ai justement refusé cette augmentation.

M. Hubert Ruffe. Vous peut-être, mais pas votre groupe.

M. Joseph Pinvidic. Je ne me laisserai pas entraîner sur le plan politique.

J'en ai terminé et je m'excuse de la longueur de mon intervention.

Je me suis efforcé d'exposer clairement un problème qui, traité après un débat sur l'Algérie, peut paraître mineur. Au fond, pourtant, il s'agit de la monnaie.

Or, il est inutile d'envisager la pacification de l'Algérie, son organisation future, les investissements à y faire, à raison de centaines de milliards par an, si la monnaie n'est pas stable. C'est pourquoi le débat actuel qui s'achève par les questions de politique générale, aurait peut-être dû commencer par l'examen de ces problèmes. Avant de traiter de l'Algérie, des questions sociales, de toutes les affaires de la France, il est indispensable d'examiner le problème de la monnaie: sans monnaie stable, on ne fait rien de solide, de durable. (*Applaudissements à droite.*)

Pour cette raison, il faut empêcher que M. Ramadier écoute les guides qu'on lui donne.

Je disais qu'une partie de son brain-trust, spécialiste de la productivité, se dirigeait vers je ne sais quel secteur de Seine-et-Oise pour s'y livrer à des exercices physiques et aussi à des exercices intellectuels. On pourrait inviter M. Ramadier à y envoyer encore, pendant quelque temps, certains de ses inspirateurs.

J'ai sous les yeux un rapport que la plupart de nos collègues n'ont pas lu, le rapport de M. Closon à qui M. Ramadier avait demandé d'étudier le moyen de lutter contre la hausse des prix.

Ce rapport n'est pas dans toutes les mains et c'est sans doute parce qu'il revêt un caractère confidentiel que je l'ai sous les yeux. (*Rires.*)

Je me bornerai à en citer quelques extraits.

Pour ce qui est de l'action par marchés, M. Closon, au nom du brain-trust qui cogite en faveur du Gouvernement actuel, écrit que « la plupart des marchés agricoles sont soumis à la loi de l'offre et de la demande ».

Nous sommes d'accord. Il poursuit:

« Il doit être entendu... » — et je me tourne vers les représentants de la paysannerie, quels qu'ils soient — « ...que les importations et les mises sur le marché ne doivent pas être subordonnées dans chaque cas à des négociations avec des milieux agricoles, le principe étant posé par le Gouvernement... »

Bien sûr, mais dans ces conditions on fait fi de tous les conseils qui pourraient être donnés, et c'est la catastrophe — une de plus! — lorsque nous assistons à des interventions qui sont faites par des gens qui ne connaissent absolument rien aux questions agricoles et qui donnent aux décisions du Gouvernement une allure que vous personnellement, monsieur le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, vous n'approuvez pas, car je sais quelle est votre manière de concevoir ces problèmes. Il y a là des erreurs dans lesquelles il ne faut pas tomber.

J'en vois encore d'autres.

A la page 9 du fameux rapport Closon — il s'agit alors du budget — ce sont des invitations qui sont faites, non pas d'une manière occulte, dissimulée, mais franchement:

« La volonté marquée d'économies importantes doit étager et prolonger les interventions décidées par ailleurs. L'effort de réduction du déficit par l'accroissement des recettes doit être évidemment poussé au maximum. »

Ecoutez bien le conseil que donne à M. Ramadier son mentor:

« Tout impôt réduisant directement les ressources mises à la disposition de la consommation contribuera à éloigner le déséquilibre inflationniste de l'offre et de la demande globales. »

Autrement dit, les impôts doivent être assez nombreux, de plus en plus nombreux, dans le but d'opérer des ponctions qui ne permettent plus aux consommateurs d'acheter des marchandises dont la pénurie se fait déjà sentir.

Voilà ce vers quoi nous nous dirigeons.

Messieurs les ministres, vous êtes au pouvoir depuis neuf mois, le temps d'une gestation! Depuis trop de mois la politique que vous poursuivez se révèle mauvaise. Chacun de vous, certes, dans son propre secteur, s'efforce de bien œuvrer, mais c'est la coordination qui fait défaut.

Aussi, je vous le déclare, pour tous nos grands problèmes, qu'ils soient agricoles, industriels, économiques ou diplomatiques, la France, au regard des pays dont la monnaie est solide, ne saura pas faire face à son destin parce que vous ne disposez pour vous défendre que d'une monnaie qui s'avilit chaque jour davantage.

Il n'est que temps de remonter la pente, et c'est le dernier conseil que je me permets de vous donner. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Roclore.

M. Marcel Roclore. Mesdames, messieurs, je ne viens pas à cette tribune faire des critiques faciles, des critiques vaines.

Je voudrais envisager rapidement quelques problèmes majeurs, appeler l'attention de l'Assemblée sur les conséquences de la politique actuelle et demander au Gouvernement comment il compte réagir.

L'emprunt d'abord. A cet égard, je regrette l'absence de tout représentant du ministère des finances.

Le succès même de l'emprunt constitue un problème.

Je ne mésestime certes pas ce succès, qui est dû pour une large part au sens patriotique des Français, mais je ne le surestime pas non plus et je me demande pourquoi certains amis de M. le ministre des finances illuminent.

N'est-ce pas sur nos instances que cet emprunt fut décidé et lancé? Les services des finances ne furent d'ailleurs pas tellement aisés à convaincre et ils le reconnaîtront, je pense, volontiers.

De mon côté, je peux vous avouer ce que je crois fermement. Si les Français ont pu souscrire, c'est parce que, quatre ans plus tôt, le président Pinay avait su redonner confiance à l'épargne, avait su inciter la France à l'épargne, avait su recréer l'épargne.

Aussi, je dis au Gouvernement: dans un moment de nécessité, vous avez fait appel à l'épargne et recueilli les fruits de l'expansion économique que cette épargne, depuis 1952, avait permise. Alors, messieurs, ne tuez pas l'épargne et n'arrêtez pas l'expansion!

S'il n'y avait pas eu l'emprunt Pinay, son exemple et les possibilités qu'il ouvrit au pays, si notre pays n'avait pas été lancé, depuis 1952, sur les voies de l'expansion économique, si les indépendants et les hommes sages de notre Assemblée, s'opposant à des impôts nouveaux, n'avaient poussé le Gouvernement à faire appel à la solidarité des Français, il n'y aurait pas eu ces 320 milliards de francs qui permettent aujourd'hui de faire face à la situation algérienne.

Ici, quelque chose me surprend. M. le ministre des affaires économiques et financières a dit et répété qu'il ne prévoyait que 150 milliards de francs de souscriptions alors qu'il en a recueilli 320. C'est précisément cette erreur d'appréciation qui m'inquiète quelque peu, car elle comporte des conséquences financières.

La première est que certains peuvent être tentés de penser que le Trésor public dispose maintenant d'un magot tel que la sévérité budgétaire n'est plus de mise. Quelle erreur quand on compare le rendement de l'emprunt au volume des dépenses de l'Etat! Cette erreur, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, ne va pas manquer de vous gêner dans la gestion des deniers publics.

De plus, l'emprunt sera pour les budgets futurs une charge double de celle qui était primitivement envisagée. Si nous nous en tenons à ce qui était prévu, nous sommes fondés à croire que les encaisses du Trésor se trouvent gonflées sans utilité alors que la dette porte un intérêt élevé que le contribuable, en fin de compte, devra solder.

Il y a une seconde erreur suivie de conséquences. Les caisses publiques, plusieurs semaines avant l'émission de l'emprunt Ramadier, ont vendu en bourse, au-dessus du pair, une partie des titres Pinay qu'elles avaient rachetés. On nous permettra donc de penser que, pour recruter 150 milliards

de francs, il n'était sans doute pas besoin d'offrir certaines des conditions qui ont été offertes aux souscripteurs, et qui coûteront combien aux contribuables ?

Des techniciens affirment qu'il eût été possible de lancer au taux de 4 p. 100 une tranche de 150 milliards de francs qui eût coûté en intérêts quelque 6 milliards de francs par an au budget et au contribuable. On a offert 5 p. 100 qui, appliqués à 150 milliards de francs, n'auraient représenté qu'une dépense supplémentaire de 1 milliard et demi de francs, mais qui, appliqués à 320 milliards de francs, représentent une dépense beaucoup plus considérable.

Monsieur le ministre des finances, votre tâche est difficile dans le présent, mais combien elle risque de l'être davantage dans l'avenir !

Repousser les difficultés dans le temps est peut-être une tactique, ce n'est pas une méthode de gouvernement.

Combien il eût été préférable, au lendemain des élections et comme nous vous l'avons demandé avec insistance, de faire le bilan financier du pays, d'établir un ordre de priorité et, en veillant à ne pas augmenter les charges, de lier le progrès social au développement économique !

Aujourd'hui la situation se dégrade.

Que fera le Gouvernement quand la conjoncture risquera de se renverser ? Agira-t-il sur les causes profondes de ces menaces ? Non. Quand il bloque les prix et veut les diriger, le Gouvernement ne surmonte pas les difficultés, il les aggrave.

Bloquer les prix rigoureusement et systématiquement, au moment même où de nouvelles charges viennent peser sur les prix de revient, c'est faire, très franchement, une politique illogique

Ne croyez-vous pas que les rapports économiques sont faussés ?

On est en pleine contradiction quand on en vient, par exemple, dans les industries en expansion, à freiner les baisses de prix qui s'amorçaient. Vous allez à l'encontre des programmes d'investissements à long terme. Vous portez un rude coup aux industries à forte proportion de main-d'œuvre.

Pourquoi entendez-vous bloquer les prix si vous ne voulez pas tenter de bloquer les charges imposées par l'Etat ?

Désormais est interdite l'adaptation constante, l'adaptation nécessaire de la production aux conditions changeantes du marché.

Notre devoir est de mettre en garde le Gouvernement : ce n'est pas en imposant à nos industries et au commerce un dirigisme sclérosant et, pour tout dire, un carcan, que l'on empêchera les lois économiques de jouer, de produire leurs effets. Ce sont ces lois économiques inéluctables qui vous guettent et qui vous demanderont des comptes.

Je ne reviendrai pas, après les débats de ces jours-ci, sur Suez et sur l'Algérie. Je voudrais toutefois affirmer ce qui a été dit par plusieurs interpellateurs et mieux que je ne pourrais le faire moi-même : si l'Europe avait été faite en temps voulu, nous n'aurions pas eu la crise de Suez et nous ne vivrions pas le drame algérien.

Il faut nous préparer à entrer dans une communauté européenne. Nous savons désormais que les entités nationales d'Europe occidentale compteront pour très peu devant l'impérialisme russe, devant l'expansion des Etats-Unis et devant les remous arabes et chinois, si nous ne trouvons pas la possibilité de nous unir au sein d'une communauté plus vaste.

Devant les inquiétantes perspectives de l'heure, il est clair que les peuples démocratiques du vieux continent, pour peu qu'ils prêtent l'oreille aux avertissements de l'instinct de conservation, doivent resserrer les liens — quelque peu relâchés, il faut bien le dire — de leur solidarité et reprendre ou poursuivre leur effort d'organisation et d'union.

Sans perdre de temps, les efforts concordants de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de leurs voisins doivent tendre à ranimer l'Union européenne occidentale et à reviser, à préciser et à élargir un pacte de l'Atlantique au sein duquel l'Amérique n'a plus l'attitude que l'on souhaiterait.

Il ne faut pas que l'affaire de Suez sonne le glas du pacte de l'Atlantique. Après le coup de force de Nasser, tout s'est passé, a remarqué un vieux diplomate, comme si les Etats-Unis ne cherchaient qu'à mouiller les foudres franco-britanniques et à parvenir, non pas à une sanction, mais à une suite de compromis honteux pour nous.

Tout cela n'est pas à la louange de l'efficacité du pacte de l'Atlantique.

Certains peuvent objecter que le pacte de 1949 n'a pas été conclu pour affronter une situation telle que celle qu'a créée Nasser. On peut répondre qu'il couvre les départements algériens et qu'il a été étendu à la Turquie et à la Grèce, qu'il est donc devenu méditerranéen.

Et pourtant, alors qu'il était fait pour résister aux ambitions de l'U. R. S. S., le pacte de l'Atlantique a laissé le communisme s'installer dans le Proche-Orient et en terre nord-africaine.

Il importe donc que le pacte de défense atlantique soit au plus tôt revisé, corrigé, complété, adapté dans le sens d'une alliance étendue au problème général de la sécurité occidentale. L'Europe de l'Ouest, bastion d'une civilisation menacée, doit être défendue par une organisation plus stricte et plus efficace.

C'est là-dessus que je conclurai mon intervention. M. Christian Pineau disait l'autre jour qu'il lui était devenu difficile de suivre exactement la ligne de la politique étrangère américaine.

Nous ne pouvons pas, quant à nous, nous satisfaire de cette façon discrète de reconnaître que le dialogue ne se joue pas aisément entre les signataires du pacte de l'Atlantique. Nous ne voulons pas de cette passivité. Le Parlement doit exiger un redressement national sans lequel notre pays serait prêt à basculer dans le camp de ceux qui souhaitent sa perte. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 12e SEANCE

2e Séance du Jeudi 18 Octobre 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4229).

2. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 4229).

MM. Bouxom; Gazier, ministre des affaires sociales; Lafay, Orvoen, Ansart.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Démission d'un membre de commission (p. 4239).

4. — Demande de prolongation de délai imparti au Conseil de la République (p. 4239).

5. — Retrait d'une proposition de loi (p. 4239).

6. — Renvois pour avis (p. 4239).

7. — Dépôt de propositions de loi (p. 4239).

8. — Dépôt de propositions de résolution (p. 4239).

9. — Dépôt de rapports (p. 4239).

10. — Adoptions conformes par le Conseil de la République (p. 4240).

11. — Ordre du jour (p. 4240).

PRESIDENCE DE M. ROGER GARAUDY, vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:
Gouvernement, 3 heures 25 minutes;
Groupe communiste, 2 heures 25 minutes;
Groupe socialiste, 2 heures 15 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 55 minutes;
Groupe républicain radical et radical-socialiste, 1 heure 20 minutes;
Groupe d'union et fraternité française, 10 minutes;
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et du rassemblement démocratique africain, 25 minutes;
Groupe paysan, groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, groupe des indépendants d'outre-mer, 20 minutes chacun.

Les groupes des indépendants et paysans d'action sociale, des républicains sociaux, des républicains progressistes et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé la discussion sur la politique économique, sociale et agricole du Gouvernement.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Bouxom.

M. Fernand Bouxom. Mesdames, messieurs, le Gouvernement doit faire face à une tâche difficile.

Les difficultés affluent dans tous les domaines, à l'extérieur et à l'intérieur: Suez, Afrique du Nord, situation économique et sociale. Tous les problèmes ne sont-ils pas liés ?

Le développement des interpellations nous permet de faire le bilan de l'action gouvernementale et de connaître les orientations de cette action pour l'avenir.

Nous n'avons aucun contrat avec le Gouvernement, mais nous ne pensons pas que cela puisse donner le droit de le critiquer *a priori*. Aujourd'hui comme demain, le groupe du mouvement républicain populaire aura le devoir de lui parler avec franchise et de le juger à ses actes, j'ajouterai, d'ailleurs, avec un préjugé favorable.

Dans le domaine économique et social qui fait l'objet du présent débat, nous saluons les réalisations auxquelles nous avons d'ailleurs apporté nos voix: trois semaines de congés payés, amélioration sensible de la retraite des vieux et bénéfice pour ceux-ci d'une extension de la sécurité sociale, resserrement des zones de salaire et, enfin, subissant présentement l'épreuve de la navette, l'extension du salaire unique aux travailleurs indépendants.

Comment n'aurions-nous pas donné notre accord à ces mesures, alors que certaines d'entre elles avaient reçu un commencement d'exécution quand nos amis étaient au Gouvernement ?

Le Gouvernement ne peut pas, cependant, se déclarer satisfait de la situation économique et sociale présente. Nul ne contestera qu'elle s'est sensiblement dégradée.

Si la production a tenu ses promesses et augmenté de plus de 10 p. 100 depuis janvier 1956, les prix, malheureusement, n'ont pu être maintenus.

Une étude récente sur l'évolution des prix nous indique que, depuis l'automne dernier, les prix de revient industriels ont tendance à augmenter de façon presque ininterrompue. Si les prix des matières premières importées sont actuellement orientés vers la baisse, ceux d'un certain nombre de matières premières nationales ont augmenté: ceux du bois, de 14 p. 100 en un an, de l'acier, de 10 p. 100, du cuir, de 8 p. 100, du coke métallurgique, de 13 p. 100.

Quant à l'indice des prix de détail, dit des 213 articles, qui était de 144,5 en août 1955 et de 143 en septembre 1955, il a atteint en septembre 1956, malgré des mesures exceptionnelles de détaxation, le chiffre de 148,3.

Ne risque-t-il pas, malgré les manipulations douteuses dont il est l'objet, de dépasser la fameuse cote de 149,1 en novembre prochain ?

Nous devons cependant ajouter que cet indice des 213 articles reflète mal la situation réelle des prix. Les ménagères savent que la hausse des prix de détail est plus importante que celle qui est officiellement reconnue.

Le budget d'un célibataire tel qu'il a été établi par la C. G. T.-F. O., s'élevait à 26.268 francs en janvier 1956; il est passé à 29.264 francs en juin 1956 et, depuis, l'augmentation a dû s'accentuer.

D'autre part, les prix de deux repas établis par l'Union nationale des associations familiales, à douze mois d'intervalle, en juillet 1955 et en juillet 1956, sont passés de de 573 francs à 722 francs, accusant ainsi une augmentation de 30 p. 100 en un an.

Il est vrai — reconnaissons-le — que cette augmentation est due, surtout, au prix des légumes dont on sait qu'ils ont subi de graves dégâts durant les rigueurs de l'hiver dernier.

Le journal *Reconstruction* d'août et septembre 1956 écrit également:

« Aux dires mêmes de l'Institut national de la statistique et des études économiques, les légumes verts et les fruits qui, pour des raisons dites statistiques, ne sont pas compris dans l'indice des prix de détail, accusent les hausses suivantes par rapport à 1955: 23 p. 100 en février, 42 p. 100 en mars, 70 p. 100 en avril, 73 p. 100 en mai, 61 p. 100 en juin, soit, pour ces cinq mois, une hausse moyenne de 54 p. 100.

« Comme ces denrées représentent entre 10 et 15 p. 100 des dépenses des familles populaires, on peut dire que le pouvoir d'achat de celles-ci a été amputé, de ce seul fait, durant ce premier semestre, de 3,5 à 5 p. 100 par rapport à 1955. En y ajoutant la hausse de l'indice des 213 articles, la baisse du pouvoir d'achat a atteint de 5 à 7,5 p. 100 soit, dans bien des cas, presque autant que la hausse des salaires intervenue durant l'année précédente. »

En regard de l'augmentation du coût de la vie, les statistiques nous informent, monsieur le ministre des affaires sociales, que, pour le premier trimestre 1956, le volume global des salaires a augmenté de 1,5 p. 100 pendant le premier semestre de 1956.

L'Institut national de la statistique et des études économiques, de son côté, a fixé approximativement à 5 p. 100 l'augmentation des salaires prévue pour les six premiers mois de l'année, ces augmentations étant dues au resserrement des zones de salaires et à la signature d'accords contractuels.

Pour apprécier la dégradation de la situation économique et sociale, il faut se rappeler que la hausse moyenne des salaires a été, pour la période allant de 1953 à la fin de 1955, de 26 p. 100, alors que les prix étaient stables.

Cette amélioration du pouvoir d'achat, si péniblement acquise, est gravement menacée. C'est ce qu'écrivait *Le Peuple*, organe officiel de la C. G. T., le 15 septembre. Nous y lisons:

« Alors que, depuis les grandes grèves d'août 1953, avec des fortunes diverses et de sérieuses inégalités, nous avions obtenu, par l'action unie des travaillleurs, des améliorations sociales précieuses, essentiellement des augmentations appréciables des salaires dans la stabilité des prix — sans pour autant rétablir le pouvoir d'achat des salaires à son niveau de 1938 — depuis la fin de 1955 le coût réel de la vie s'est élevé de près de 10 p. 100 et l'augmentation moyenne des salaires a été bien moindre, de sorte que nous sommes en train de perdre le fruit des augmentations des salaires du second trimestre de 1955 ».

Le Gouvernement, nous le savons, est fermement résolu à mettre tout en œuvre pour maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs.

Dans cette tâche, il aura tout notre appui, mais nous aimerions savoir comment il lui sera possible de répondre à la question posée avec logique par Rose Etienne dans l'organe de la C. G. T.-F. O., *Force ouvrière* où elle écrit:

« Sous quelle forme les 7,75 p. 100 de diminution du pouvoir d'achat enregistrés en août par comparaison avec le début de janvier 1956 seront-ils compensés pour les travailleurs ? ».

« Voilà, semble-t-il, ajoute l'auteur de cet article, le véritable problème salaires-prix à poser. »

Je dois reconnaître que le Gouvernement s'est employé à faire pression sur les prix par la détaxation dont nous avons déjà parlé. En effet, il a publié, le 19 juillet 1956, un arrêté bloquant les prix de tous produits et services, arrêté qui distingue deux cas:

« Premièrement, les prix qui n'avaient pas fait l'objet d'une dérogation depuis la publication du précédent arrêté de blocage — celui du 17 février 1954 — sont gelés à leur niveau actuel;

« Deuxièmement, les prix ayant bénéficié d'une telle dérogation sont bloqués à leur niveau du 15 juin 1956 ».

On ne peut espérer un contrôle — nous n'en avons pas les moyens — de ce blocage des prix. C'est une mesure nécessaire, mais dont on peut craindre qu'elle ne soit pas tout-à-fait efficace.

Nous demandons au Gouvernement d'agir contre ceux qui précipitent la hausse des prix. Il y a trop de différence entre le prix à la production et le prix à la consommation. Les travailleurs et les paysans supportent trop, seuls, les sacrifices. Au besoin, étendez la détaxation à des produits de grande consommation: viande, vin, savon, margarine. Croyez-moi, il est des subventions économiques beaucoup moins bien placées que celles-là.

Comme le producteur agricole, le travailleur et sa famille sont attachés à la stabilité des prix agricoles. De grands pas ont été faits, à cet égard, non seulement sur le plan d'une compréhension mutuelle, mais aussi sur celui de l'organisation des marchés. Depuis le début de cette année et tout en faisant la part des conditions catastrophiques de la production agricole, il s'est révélé que l'organisation de cette production, et surtout celle des marchés, était encore inadaptée.

Aussi bien un certain mystère continue à régner sur le mécanisme des fonds d'assainissement et, une fois de plus, répétons que le producteur agricole n'a rien à perdre à faire du consommateur son interlocuteur.

Peut-être voudrez-vous, monsieur le ministre des affaires sociales, nous faire part des intentions du Gouvernement pour organiser une solide résistance à cette dangereuse agression des prix ?

Nous savons que vous êtes résolu à surmonter les difficultés. Vous êtes confiant, j'en suis persuadé, en votre action et dans les moyens que vous pensez employer. Si nous en voulions d'ailleurs une preuve, nous la trouverions dans l'annonce qui a été faite du lancement par le Gouvernement d'un plan social de cinq ans.

Vos amis n'avaient guère goûté, semble-t-il, si j'ai bonne mémoire, le plan de dix-huit mois du précédent gouvernement qui se fixait cependant des objectifs devant augmenter la production et le pouvoir d'achat.

Quant à nous, votre projet n'est pas pour nous déplaire, mais ce qu'en a dit la presse — bien peu de choses — nous a laissés sur notre faim. Nous aimerions en connaître le contenu.

Nous savons cependant déjà qu'il est dans les intentions du Gouvernement d'étendre la procédure de médiation à toutes les conditions de travail, procédure de médiation que notre ami Paul Bacon avait instituée pour les conflits des salaires et accessoires.

Cette mesure est d'autant plus nécessaire que nous entendons des plaintes répétées de travailleurs qui sont épuisés par certaines cadences de travail et vous devez en avoir des échos, monsieur le ministre des affaires sociales. Je pourrais vous citer le cas d'un ami qui a dû arrêter durant trois mois tout travail parce qu'il ne pouvait plus physiquement assumer cette charge à un tel point que le seul fait de voir son entreprise le mettait dans un état de nervosité extraordinaire. Y a-t-il là de quoi sourire ? En fait, cela dénote qu'il y a là un problème auquel il est temps de faire face: c'est la santé même de nombreux travailleurs qui est en danger.

Cette procédure de médiation que vous concevez pour l'ensemble des conditions de travail est heureuse parce qu'elle permettra probablement d'éviter des conflits et de faire cependant que le droit des travailleurs soit respecté.

De même, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une recrudescence des licenciements abusifs. Je crois devoir attirer votre attention également sur ce point. D'ailleurs, non pas grâce à une fuite, mais parce que j'ai reçu le double de la lettre qui vous fut adressée, je sais qu'avant-hier encore, de l'usine S. N. E. C. M. A., la grande entreprise de Boulogne-Billancourt, on vous signalait, au nom de tous les syndicats de cette entreprise, des cas précis de violation de la législation en vigueur.

Mais il est d'autres têtes de chapitres que nous voudrions voir figurer dans votre plan social de cinq ans. Nous permettez-vous de suggérer quelques-unes d'entre elles ?

L'indice des 213 articles n'est plus qu'un thermomètre que l'on brise pour ne pas voir la fièvre monter. Ne convient-il pas de s'orienter différemment dans la politique des salaires ? Ce qui a été fait par un gouvernement socialiste pour les capitaux et les épargnants lors du dernier emprunt, l'indexation de cet emprunt sur la production, ne doit-il pas aussi se réaliser pour le travail ?

Il serait juste et correct de lier les salaires, non plus seulement aux prix, ce qui les garantit contre le péril d'inflation, mais aussi à la masse des biens disponibles, ce qui les associerait à l'essor de l'économie. D'ailleurs, il y a, dans les « accords Renault », des clauses de ce genre qui amorcent cette orientation.

Nous devons souhaiter, par souci de la justice, tout simplement, que le travail soit aussi indexé sur la production.

La progression de notre production, vous le savez, est menacée, non seulement par la hausse des prix qui nous rend difficile la compétition avec l'étranger, par le goulot d'étranglement que constitue notre insuffisante production d'énergie, mais encore par le manque de main-d'œuvre.

Notre ami, M. Villard, défendait ces jours derniers, à cette tribune, une proposition de loi tendant à ce que soient réintégrés dans le champ du travail les diminués physiques, les handicapés. On a demandé que la discussion ne se poursuive pas parce que, a-t-on dit, le Gouvernement doit déposer à ce sujet un texte qui donnerait satisfaction. Nous sommes très heureux de connaître cette intention du Gouvernement.

Je signale que si l'on trouve là une possibilité de pallier la pénurie de main-d'œuvre, il faut aussi considérer par-delà les nécessités de l'économie, le fait humain, le fait social. Un handicapé physique n'est pas satisfait parce que vous lui donnez des secours. Il entend retrouver sa vie d'homme, sa vie normale, sa vie indépendante et, seul, le travail le rétablit dans ses véritables droits.

C'est pourquoi nous sommes heureux de savoir que le Gounement déposera un projet de loi à ce sujet.

M. Albert Gazier, *ministre des affaires sociales.* Il est déposé.

M. Fernand Bouxom. Nous en sommes satisfaits. Nous souhaitons maintenant qu'il soit rapidement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Mais il est un autre problème qui doit retenir notre attention en considération même de la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. C'est celui de ces personnes qui, dès quarante ou quarante-cinq ans, étant sans emploi, n'arrivent plus à trouver du travail. Il y a là aussi une réadaptation à faire, des moyens à utiliser pour essayer de les placer dans des secteurs où elles pourront retrouver un emploi susceptible de leur convenir.

Dans ce domaine également, vous le savez, le problème est économique; mais il est aussi humain, moral. Concevez ce qu'est la vie d'un homme ou d'une femme de quarante ou quarante-cinq ans qui s'entend refuser partout le droit de gagner sa vie. D'abord, il lui faut bien manger, et ensuite, pour sa dignité, vous le comprenez aisément, la situation est cruelle.

Mais il faut aller plus loin et considérer le problème de la main-dœuvre dans toute son ampleur. Le fonds de garantie du salaire mensuel, que nous avons demandé par une proposition de loi, me semble un élément de solution.

Au lieu de mettre l'ouvrier en chômage, il lui sera versé, chaque mois, comme aux Etats-Unis d'ailleurs, un salaire de 173 heures, avec la contribution de l'Etat, celui-ci, au reste, intervenant déjà, de toute façon, dans le financement des fonds de chômage.

Dans les centres professionnels d'apprentissage de la maçonnerie, par exemple, il y a chaque année 60 p. 100 de places utilisées. Cependant, Dieu sait si le bâtiment manque de main-d'œuvre. En revanche, les centres d'apprentissage du textile travaillent à 100 p. 100 d'effectifs. C'est que l'opinion est persuadée que la crise du textile n'est que temporaire alors que, de tout temps, le bâtiment a été une industrie saisonnière.

Il suffirait que les jeunes apprentis et les travailleurs du bâtiment soient assurés d'un salaire mensuel garanti pour que la construction recrute de nouveaux bras.

Ce salaire mensuel garanti devrait être institué d'abord, précisément, dans les secteurs de notre industrie menacés de paralysie par le manque de main-d'œuvre. Ensuite, nous pourrions en espérer la généralisation. Croyez-moi, nous aurons à réaliser ce salaire mensuel garanti et le plus rapidement possible.

Est-il logique qu'il y ait deux catégories de Français ? Un secteur extrêmement important est composé des fonctionnaires, de ceux qui sont attachés à une grande entreprise nationalisée, par exemple, et qui, eux, sont garantis dans leur emploi, pour qui le problème du chômage ne se pose pas. Mais pourquoi faut-il que la majorité de ceux qui n'ont que les ressources de leur travail ne puissent également jouir de cette garantie de subsistance, même quand le chômage, qui est indépendant de leur volonté, les atteint ?

Il faut, à cet égard, engager une action courageuse dont est capable le Gouevrnement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, de telle sorte que disparaisse ce drame, cette hantise du chômage et de l'insécurité de l'emploi.

Vous avouerai-je, monsieur le ministre, que nous nous inquiétons de la dégradation de notre politique familiale ?

Nous constatons une majoration de l'impôt sur le revenu, qui ne tient pas compte des parts, une nouvelle taxe sur les successions, qui atteint grandement le patrimoine familial; le quotient familial serait, paraît-il, menacé.

Nous entendons, sur ces points, vous dire que nous sommes en désaccord, d'autant que la famille est actuellement tout particulièrement éprouvée.

Les prix de certains produits et des denrées de consommation ont augmenté considérablement. Pour juger la situation économique actuelle, il faut se rappeler que 75 p. 100 de la masse des consommateurs est à la charge de 2.500.000 foyers seulement de deux enfants et plus.

Il faut aussi savoir que le pouvoir d'achat familial a beaucoup moins progressé que la rémunération individuelle, en général. Les enquêtes du ministère du travail révèlent que le coefficient d'augmentation va du simple au double pour le salarié ayant plus de cinq enfants à charge et le célibataire.

Le problème de l'augmentation des prestations familiales est donc posé. Comment pensez-vous y répondre ? Vous pouvez objecter que la situation de la trésorerie de la sécurité sociale ne le permet pas, celle-ci absorbant, injustement selon nous, tous les excédents des caisses d'allocations familiales.

Cependant, n'est-il pas certain, maintenant, que le fonds vieillesse coûtera beaucoup moins que les financiers n'avaient prévu pour exiger des ressources ?

L'effort national de solidarité doit jouer d'abord en tenant compte de la promesse que nous avons à tenir vis-à-vis des infirmes et des malades, puisqu'il a été dit que, s'il y avait excédent, on penserait d'abord à ceux-là, et nous devons tenir parole.

Nous devons également, bien entendu, ne rien retirer — absolument rien — à cette retraite majorée des vieux. Mais, je le répète, il apparaît que très certainement il y aura un excédent important. Cet excédent venant de l'effort national ne pourrait-il bénéficier aux jeunes et aux familles qui assurent les lendemains de la nation ?

Je dois vous signaler qu'en raison des difficultés particulières qu'elles éprouvent, les familles souffrent de privations qui n'atteignent pas seulement l'habillement et, bien sûr, les loisirs, mais également l'alimentation. La part de celle-ci est devenue très lourde dans le budget des foyers modestes où elle représente 60 p. 100 des dépenses. Cette situation oblige malheureusement certaines mamans qui voudraient rester chez elles, ayant plusieurs enfants à charge, à prendre le chemin de l'usine.

Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse pour indiquer qu'il m'apparaît que le problème du salaire unique doit être repensé et résolu différemment. On doit retrouver l'intention première de ceux qui ont demandé l'institution du salaire unique et qui était de permettre à la mère de choisir entre le travail et la présence parmi ses enfants.

Actuellement, ce choix n'est pas possible. C'est une obligation, pour la maman, parce que l'argent manque à la maison, que d'aller au travail. Eh bien ! Pour les familles de condition modeste, il faut reprendre ce problème de la mère au foyer. Vous savez que la question est importante, d'abord sur le plan de la liberté personnelle, ensuite, au regard de la vie sociale et familiale de la nation.

En utilisant ainsi cet excédent des ressources destinées aux vieillards, nous retrouverions l'orientation que nous avons maintes fois demandée en vue d'obtenir la participation — de plus en plus indispensable — de la collectivité nationale au financement de la sécurité sociale.

Nous corrigerions cette injustice insoutenable que représente le mode de financement actuel. La cotisation étant basée sur les salaires — elle représente près de 40 p. 100 de ceux-ci — la contribution d'une entreprise dont le chiffre d'affaires atteint 300 millions et compte dix employés est dix fois moins importante que celle d'une entreprise occupant cent ouvriers et qui réalise le même chiffre d'affaires. Il est évident que cela n'est pas normal.

Nous devons encore souligner notre attachement à la distinction qui doit être maintenue entre assurances sociales et prestations familiales. Nous avons toujours affirmé que l'assurance sociale est l'assurance contre des risques — maladie, accident — et que les prestations familiales découlent au contraire d'une politique d'égalité du niveau de vie.

On ne peut pas assimiler l'allocation familiale à l'assurance sociale, parce qu'on ne peut pas assimiler la maternité à un risque. C'est pourquoi nous voulons garantir une distinction très nette, avec autonomie de trésorerie et autonomie de gestion, entre les prestations familiales et les assurances sociales.

Nous avons maintes fois indiqué que rien d'efficace ne pourra se faire en ce domaine si la volonté de chacun ne vient justement appuyer ces nécessaires réformes. Nous pensons surtout que, sans la participation des travailleurs aux décisions économiques comme à l'effort de la nation, il sera difficile de créer le climat nouveau, nécessaire pour l'expansion économique.

Nous devons donc de plus en plus, répondre aux besoins de formation qu'affirment les travailleurs. Tous ceux qui ont vécu l'action syndicale ou ouvrière ont été parfois étonnés des sacrifices inouïs que faisaient des ouvriers, après leur dure journée de travail, pour essayer de se rendre aptes aux tâches qui leur étaient confiées, passant des nuits pour compléter leur formation.

Je crois qu'il y a là un élément essentiel permettant d'atteindre l'un des buts que nous poursuivons, l'association des travailleurs à l'effort national en leur donnant les moyens de se former et d'acquérir une culture toujours plus complète.

Il faut bien dire que la loi, qui a confié aux travailleurs des obligations multiples et importantes, nous oblige, en une certaine mesure, à leur donner les moyens d'exercer ces responsabilités.

Car la loi confie aux travailleurs des tâches multiples. Les ouvriers sont représentés dans les conseils internationaux, près de l'administration de la Banque de France, des grandes entreprises nationalisées, au Conseil économique, dans leur entreprise, à l'atelier, dans les conseils de prud'hommes, au conseil d'administration de la sécurité sociale. Toute cette législation ne peut jouer avec efficacité que si les travailleurs sont à même d'assumer pleinement leurs responsabilités.

A l'imitation de ce qui se fait dans les pays étrangers, les organisations ouvrières ont demandé, pour leurs militants, la possibilité légale de s'absenter du travail pour participer à des sessions de formation de six ou huit jours afin, justement, de perfectionner leurs connaissances, d'élargir leur culture personnelle pour remplir la mission que reconnaît la loi et dont tout le pays, en définitive, doit profiter.

Vous le savez, après une longue étude, les textes que nous avions déposés à ce sujet ont été, sur mon rapport, adoptés à l'unanimité par la commission du travail. Ils concernaient le congé culturel pour les jeunes, le congé de formation ouvrière pour les adultes. Je regrette que le Gouvernement ait cru devoir s'opposer à l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour de l'Assemblée, en donnant pour raison son intention de déposer un texte gouvernemental. Je le regrette d'autant plus que, d'après la presse, qui est toujours bien renseignée et dit la vérité, ce texte gouvernemental serait assez peu différent des conclusions adoptées par la commission du travail.

J'aurais préféré que le Gouvernement formulât, en séance, des observations sur le rapport de la commission du travail. Quoi qu'il en soit, je demande maintenant, avec insistance, que le texte qui nous est promis par le Gouvernement soit déposé le plus rapidement possible.

M. le ministre des affaires sociales. Mais il a été déposé et distribué, monsieur Bouxom.

M. Fernand Bouxom. Je me permets d'observer, monsieur le ministre, que ce dépôt doit être tout à fait récent car, voici cinq jours seulement, je n'ai point trouvé ce projet de loi à la distribution.

M. Robert Coutant. Il faut lire le feuilleton. C'est une règle qui s'impose à tout parlementaire!

M. Fernand Bouxom. Monsieur Coutant, vous êtes trop aimable de me donner ce conseil, mais j'observe que si ce texte a été déposé, ce n'est que depuis quelques jours, et il ne faut pas triompher trop bruyamment, car il reste que nous attendons sa discussion devant l'Assemblée depuis plusieurs mois déjà.

Nous n'avons que trop perdu de temps et ce, pour des raisons que je ne veux pas approfondir. Il eût été préférable, ainsi que le souhaitaient les organisations ouvrières et les mouvements de jeunes, d'engager la discussion du rapport devant l'Assemblée, le Gouvernement ayant alors la possibilité de formuler ses observations.

Mesdames, messieurs, je m'excuse d'avoir retenu trop longtemps votre attention. Je conclurai en répétant que le mouvement républicain populaire gardera, certes, toute sa liberté. Nous jugerons le Gouvernement sur ses actes. Nous voulons l'aider et nous souhaitons qu'il ait autorité et efficacité.

Puissions-nous donner à notre pays cette stabilité du pouvoir sans laquelle il ne pourrait y avoir de plan social de cinq ans. Puissions-nous, en commun, instaurer progressivement une véritable démocratie économique qui, tout en respectant la prééminence du pouvoir politique, garant du bien commun, associera toutes les forces vives de la nation à l'effort qui nous conduira vers le progrès économique et vers plus de justice sociale. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Lafay.

M. Bernard Lafay. Monsieur le ministre, mes amis m'ont chargé de vous demander quelques précisions sur votre politique économique et financière.

Vous devinez aisément qu'il ne s'agit pas pour eux ni pour moi d'embarrasser le Gouvernement et de lui créer des difficultés parlementaires qui s'ajouteraient aux graves soucis qui l'assaillent.

Il s'agit seulement de dire devant l'Assemblée l'inquiétude à laquelle tous les Français sont en proie, inquiétude qui est le symptôme grave d'un malaise général: celui de la ménagère au marché, celui du chef d'entreprise face à ses échéances, celui du salarié qui redoute la fin du mois.

A ce faisceau d'angoisses ne manquent ni celle des économistes, si rarement en accord avec l'opinion commune, ni même, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre des finances, l'inquiétude du Gouvernement lui-même dont certaines déclarations sont trop optimistes pour ne pas cacher un grand trouble.

Je crois donc qu'il est temps de dire clairement et franchement l'état des finances et de l'économie où est parvenue la France et de vous demander sur quelle voie et dans quelle avenue vous entendez vous orienter. Il en est temps après neuf mois de gouvernement.

Vous ne pouvez pas vous contenter et nous ne pouvons plus nous satisfaire de déclarations d'intention et de professions de bonne volonté.

Une saine gestion des affaires publiques, comme une saine gestion d'une entreprise privée, exige que soit dressé, à intervalles réguliers, un bilan exact de la situation, d'autant que cette situation est critique.

M. le président du conseil l'a dit à Hazebrouck, en parlant de la monnaie: « Nous avons à défendre notre monnaie dans une période critique ». Elle n'est pas seulement critique pour des raisons psychologiques, elle est critique parce que les faits sont ce qu'ils sont, parce que les finances publiques, malgré les succès incontestables de l'emprunt — dont tout le monde ici se réjouit, même ceux qui en ont le plus vivement critiqué l'émission, autour de vous, monsieur le ministre des finances — donc parce que les finances publiques proposent aux contribuables de redoutables sujets de méditation, parce que notre monnaie est menacée, parce qu'enfin la hausse des prix détruit quotidiennement l'équilibre des budgets familiaux.

Soyez assuré, monsieur le ministre, qu'en établissant ce bilan je n'oublierai pas de souligner, lorsqu'il le faudra, les efforts courageux du Gouvernement.

Encore une fois, mon propos n'est pas de critiquer par système tout ce qui a été fait depuis neuf mois, il est de vous aider à voir clair dans les affaires dont votre majorité partage avec vous la charge.

Il est bon aussi de vous apporter une critique constructive, de faire participer le Parlement à vos efforts, c'est là, je crois, le véritable exercice du régime parlementaire et le bon usage de la démocratie.

Quant aux finances publiques, M. le président du conseil nous a annoncé à cette tribune, le premier août, que la rigueur et la sévérité seraient de règle dans le domaine économique et financier. En écho à ses paroles, M. le secrétaire d'Etat au budget a proclamé, le 2 septembre, à Condom, que le Gouvernement avait choisi la voie de l'austérité.

C'est là un langage courageux et nous ne pouvons que rendre hommage à ces intentions. Au reste, les contribuables ont déjà un aperçu de cette sévérité et de cette austérité dont le Gouvernement proclamait la nécessité. Il ne se faisait d'ailleurs, monsieur le ministre, guère d'illusions, le contribuable, pas plus que cette Assemblée elle-même, que les circonstances difficiles auxquelles vous aviez à faire face annonçaient une fiscalité plus lourde, une aggravation des impôts directs notamment.

Au moins le contribuable et l'Assemblée pouvaient-ils attendre de l'Etat qu'il montre la voie du courage et de la sévérité envers lui-même et vous-même sembliez annoncer cette ère nouvelle où le ministre des finances exigerait des assujettis ce qu'il avait d'abord demandé à lui-même.

S'il demande des sacrifices, disiez-vous, l'Etat se doit de donner l'exemple de la rigueur. Nous craignons, mes amis et moi que le résultat de vos efforts ne soit pas en harmonie avec vos intentions.

Votre projet de budget prévoit 370 milliards de francs d'économies, ce qui est bien, mais aussi un déficit de 400 milliards de francs, ce qui est moins rassurant et surtout une impasse de 800 milliards, ce qui est tout à fait inquiétant.

Le pis est que les experts les plus qualifiés estiment ce bilan encore trop optimiste et avancent pour le déficit budgétaire le chiffre de 620 milliards et pour l'impasse de trésorerie 1.200 milliards.

Je rappelle pour mémoire que le déficit initial pour 1955 était de 388 milliards.

M. Robert Coutant. Et l'impasse ?

M. Bernard Lafay. L'impasse, je viens de vous le dire, était située à un chiffre inférieur.

M. Robert Coutant. Mais pour 1956 ?...

M. Bernard Lafay. Le moins qu'on puisse dire en face de ces chiffres effrayants est que la situation des finances publiques ne se trouve pas en voie d'amélioration et nous pouvons à juste titre nous inquiéter de la perspective qui nous est offerte de voir au cours de l'exercice prochain la masse monétaire augmenter de 600 à 700 milliards.

De bons esprits peuvent alors légitimement se demander ce qu'eût été l'inflation, qui n'ose pas dire son nom, si le Gouvernement n'était résolu à l'austérité, à la lutte contre l'inflation et à la défense du franc.

Il est temps de dire franchement au pays ce qu'il en est, de lui dire, notamment, que si notre effort en Algérie et les investissements si nécessaires outre-mer coûtent cher, la multiplication des dépenses de l'Etat camouflées par la politique des caisses autonomes et des fonds spéciaux coûte plus cher encore.

M. le rapporteur général du budget du Conseil de la République dans son récent ouvrage intitulé « La France le dos au mur » parle à juste titre d'un grignotage du contribuable, grignotage d'autant plus critiquable que, sous les dehors de l'intérêt général, il masque souvent bien des calculs.

Nous souscrivons à cette affirmation et nous vous demandons, monsieur le ministre, de mettre peut-être moins d'austérité mais certainement plus de clarté dans les finances publiques.

Nous sommes tous partisans du progrès général des institutions et il n'est pas de progrès plus désirable pour le contribuable que celui du système des impôts. Nous attendons tous ici avec impatience que vous déposiez et souteniez un projet de réforme fiscale où l'imagination — une imagination créatrice — se ferait enfin jour et qui ne serait pas un moyen ingénieux pour soutirer encore un peu plus d'argent à certaines catégories de contribuables dont les ressources arrivent à épuisement.

Les répercussions du mauvais état des finances publiques sur la monnaie sont particulièrement inquiétantes. Le montant des billets en circulation était, en octobre 1955, de 2.792 milliards de francs; il atteint, au début d'octobre 1956, 3.021 milliards, soit un excédent de 304 milliards. Il convient d'ajouter à ce chiffre 3.400 milliards de dépôts à vue, au lieu de 2.937 en octobre 1955.

La masse monétaire totale est donc actuellement de 6.421 milliards et je vous demande, mes chers collègues, de retenir ce chiffre, car il est non seulement en lui-même considérable, mais encore il représente près de 50 p. 100 du revenu national. Il explique la pression inflationniste que nous subissons et l'on n'aperçoit aucun signe positif nous laissant espérer que cette pression baissera.

Notre appréhension est d'autant plus vive que nos réserves de change en or et en devises sont, depuis le début de l'année, en diminution constante: 150 milliards de francs entre le 31 décembre 1955 et le 30 août 1956.

Cette diminution elle-même n'est, enfin, que le reflet du déficit chronique et sans cesse aggravé de nos échanges extérieurs: 25 milliards de francs en moyenne par mois.

A ce propos, je voudrais présenter une remarque. M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques expliquait hier en commission que ce déficit était dû notamment à des importations accrues de matières premières et d'énergie, afin d'assurer l'augmentation de la production et de l'expansion économique.

Cela est exact, mais ne concerne que la moitié de la question. C'est une demi-réponse car il serait logique, dans une telle conjoncture, que nos exportations se développent en proportion de notre production, ce qui ne s'est pas produit du fait, en particulier, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, de la hausse des prix intérieurs.

Comment ne pas craindre, dans ces conditions, l'épuisement rapide de nos réserves en or et en devises ? Comment espérer que le franc sera maintenu sur ses positions ?

Je sais bien, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, que vous comptez sur les effets anti-inflationnistes de l'emprunt, cet emprunt qui a révélé la confiance des Français dans les destinées du pays et qui a même surpris certains par l'élan des souscriptions qu'il a provoquées.

Mais, vous le savez, les facilités de trésorerie qu'il vous procure ne seront pas éternelles et, dès le début de l'an prochain, vous connaîtrez à nouveau des moments difficiles.

Quelle sera votre attitude ? Si je me réfère aux travaux de la commission des finances d'hier, vous n'auriez pas l'intention de recourir, notamment pour financer les fameuses et inquiétantes réserves de poche, aux ressources prévues pour remplacer l'emprunt en cas d'échec, mais est-ce que cela s'entend aussi pour tous autres impôts imprévus jusqu'ici ?

Votre position à cet égard est pour nous, monsieur le ministre, essentielle. Nous voudrions savoir clairement comment vous profiterez du répit qui vous est donné et quelles mesures concrètes vous comptez prendre pour résoudre le fond du problème.

Hypertrophie des finances publiques, menaces sur la monnaie, tout cela est grave, mais il y a plus grave encore peut-être, c'est l'ascension des prix.

Ascension des prix de gros d'abord. Au cours des douze derniers mois, les prix des produits alimentaires ont monté de 10 p. 100, ceux des combustibles de 4 p. 100, ceux des produits industriels de 3 p. 100.

L'indice du coût de la construction qui était de 104 au milieu du troisième trimestre de 1955, atteint aujourd'hui 117.

Ascension des prix de détail ensuite. Non seulement l'indice des 213 articles est sur le point de dépasser le seuil critique, c'est-à-dire 149, 1, mais encore, vous n'ignorez pas que certaines hausses déjà survenues au stade des prix de gros, notamment celles intéressant les combustibles, ne sont pas encore répercutées sur les prix de détail et le seront dans les semaines à venir.

Vous avez déjà dit que si le seuil de 149, 1 était franchi — vos experts, monsieur le ministre des finances, en annoncent le franchissement pour le mois prochain — vous consentiriez loyalement une augmentation légale du salaire minimum interprofessionnel garanti.

Cela est net, mais une autre question nous préoccupe tout autant; quelle sera alors votre attitude vis-à-vis des prix ? Maintiendrez-vous un blocage si rigoureux ?

En tout état de cause, ces chiffres avec leur visage ingrat ne sont pas seulement les éléments d'un jeu savant accessible seulement aux initiés. Ils représentent chaque jour pour la ménagère une angoisse nouvelle pour l'équilibre du budget familial. Ils intéressent immédiatement la vie quotidienne, le niveau de vie des Français et ce sont, comme d'habitude, les plus modestes, les plus humbles qui sont les plus touchés et les plus durement atteints. Ils sont enfin, ces chiffres, à l'origine des mécontentements sociaux, des agitations possibles dans le monde du travail.

Nous reconnaissons bien volontiers que vous avez lutté et que vous luttez encore contre ce déplorable état de choses. Dirais-je cependant que nous sommes un peu déçus par les armes que vous utilisez ? Détaxations, subventions, blocage, tous procédés classiques, nous paraissent des artifices propres à masquer ou retarder la crise plutôt qu'à la conjurer vraiment.

Dans certains domaines même, ils aggravent la situation au lieu de l'améliorer. Je n'en veux pour preuve que le blocage des prix à la construction dont les conséquences sont parfois déplorables. C'est ainsi que récemment — il y a trois semaines exactement — l'office public des habitations à loyers modérés de Paris a fait des appels d'offres pour la construction d'un programme de 150 logements. Vous savez ce que ces logements représentent pour tant de sans logis ou de mal logés. Eh bien! en raison du blocage hâtif des prix sans discrimination, il s'est présenté un seul soumissionnaire acceptant de s'engager au-dessous des prix-plafond, l'entrepreneur chargé de l'installation des ascenseurs. On en rirait si on avait le cœur à rire. Ne serait-il pas plus sage, plus raisonnable de regarder les choses en face et de ne pas voiler la réalité par de médiocres artifices ?

Nous admettons bien volontiers que la hausse des prix fut menaçante dès la fin de l'année dernière, en correspondance avec une indiscutable hausse des salaires et un accroissement sensible de la production. Mais l'accélération brutale que révèlent les chiffres est en grande partie due à des mesures trop rapides et trop rigides que vous avez prises. Il ne fallait pas être grand clerc pour en apercevoir les inéluctables conséquences matérielles et psychologiques.

Nous ne discutons pas — nous n'avons jamais discuté — le bien-fondé de certaines de ces mesures: les trois semaines de congés payés à la charge des entreprises, la réduction

des abattements de zone et surtout la création du fonds national de solidarité. Nous savons qu'elles étaient justes, qu'elles étaient nécessaires et nous vous avons soutenu par nos votes. Mais les avertissements ne vous ont pas manqué, de même que fut dénoncée la hâte que vous avez mise à promouvoir ces mesures, en insistant sur les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles vous vouliez les réaliser et les appliquer.

Sans doute, monsieur le ministre des finances, avez-vous agi sans vous accorder le temps nécessaire et la générosité de vos intentions risque, aujourd'hui, de se retourner contre vous. M. le président du conseil disait justement dans sa déclaration d'investiture: « L'inflation est une duperie pour les salariés et les économiquement faibles ».

Oui, les plus heureuses conquêtes sociales risquent de sombrer si la monnaie elle-même est menacée, si les prix montent et si les salaires courent toujours après eux sans jamais les rattraper.

Vous-même avez déclenché ce mouvement que vous prétendez aujourd'hui arrêter par des mesures autoritaires. Mais vous savez aussi bien que nous que les faits économiques ne se laissent point facilement nier ou camoufler et vous aurez les plus grandes difficultés à renverser une tendance qui s'accentue chaque jour si vous-même ne résistez pas à la tentation de la superfiscalité.

Je viens, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, de vous dire, avec la netteté et la franchise qu'exige notre sympathie pour vos efforts, nos appréhensions, notre inquiétude devant la situation économique et financière du pays, mais je crois que la critique ne suffit point dans un tel exposé des faits et je voudrais vous dire encore dans quelle voie mes amis et moi-même voudrions voir votre politique s'engager.

Nous savons les difficultés multiples qui vous assaillent, difficultés dont je n'hésite pas à affirmer qu'elles nous paraissent les plus grandes rencontrées par un gouvernement depuis la Libération.

En présence de ces difficultés, notre devoir n'est pas seulement de vous mettre en garde contre les erreurs que vous avez commises et que vous pouvez encore commettre; notre devoir est aussi et surtout de vous indiquer des solutions positives car, dans la situation présente, il ne peut exister de sournoises compétitions entre le législatif et l'exécutif, mais une coopération franche et confiante. C'est à ce prix seulement, nous le savons, que tout sera sauvé.

Nous apercevons, dans la situation angoissante de notre économie, au moins un signe favorable, un espoir: la production, qui n'a pas fléchi et qui ne fléchira pas si on lui donne des occasions utiles de se développer.

Comment l'encourager, comment la fortifier ? D'abord par l'arrêt de la politique de superfiscalité. Il nous est impossible d'accepter un nouvel accroissement de la fiscalité parce que nous ne partageons pas vos vues sur les vertus de l'impôt direct.

Celui-ci est aujourd'hui fondé sur des bases dont le moins qu'on puisse affirmer est qu'elles sont critiquables, voire injustes.

Toute hausse des impôts, au lieu de corriger cette injustice, l'accroît au détriment des mêmes assujettis.

Il nous est impossible ensuite d'accepter un nouvel accroissement de la fiscalité parce que les entreprises françaises travaillent actuellement en grande partie pour acquitter l'impôt.

N'est-ce pas une puissante firme automobile qui, récemment, affirmait « tourner » deux jours sur trois pour se libérer de ses obligations fiscales ?

Je veux bien qu'il y ait là quelque exagération, encore que je n'en sois pas assuré, mais, de toute manière, n'est-il pas évident que tout nouvel investissement soit rendu difficile et même impossible en raison des obligations pesant sur de semblables entreprises ?

Enfin, nous ne pouvons admettre un nouvel accroissement de la fiscalité parce que la hausse de l'impôt équivaut presque fatalement à celle des prix, avec toutes les conséquences déplorables que ce fait comporte, tant sur le plan intérieur que sur celui de nos relations extérieures.

Il est nécessaire que vous affirmiez nettement que vous n'instituerez pas d'impôts nouveaux.

A cette condition seulement, le climat psychologique actuel, qui nous ramène fâcheusement quelques années en arrière, sera modifié. Et ne craignez pas d'être désavoué par l'opinion publique qui vous a fait connaître son sentiment à l'égard de votre politique fiscale en assurant le succès de l'emprunt.

Si vous avez besoin d'argent — et vous en avez besoin — faites des économies. C'est la deuxième recommandation pressante que nous vous adressons. M. le secrétaire d'Etat au budget nous en a promis 370 milliards. Nous l'en félicitons et nous l'attendons.

Nous le savons; faire des économies n'est pas chose facile, monsieur le ministre des affaires économiques et financières; il y faut beaucoup de courage et braver, le plus souvent, l'impopularité. Mais, monsieur le ministre, nous avons confiance en votre courage. Vous avez d'ailleurs souvent démontré en d'autres circonstances que cette vertu ne vous manquait pas.

Nous savons également qu'il est pratiquement impossible de réaliser des économies par une réduction du traitement des fonctionnaires, car les membres de l'éducation nationale et les postiers constituent les trois quarts du corps des serviteurs de l'Etat, et qu'il ne peut raisonnablement être question de diminuer ni le nombre ni les traitements des facteurs, des instituteurs et des professeurs qui accomplissent des tâches capitales pour la vie de la nation et n'en sont pas déjà si bien récompensés.

Mais, outre que vous pouvez — permettez-moi cette expression — fermer le robinet aux emplois, vous pouvez, surtout, et vous devez accroître le rendement des services publics. Certains sont pléthoriques et travaillent mal, non par défaut de bonne volonté ou de compétence, mais parce qu'ils sont médiocrement adaptés aux tâches que l'on exige d'eux.

Il existe, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, pour l'industrie privée, des ingénieurs organisateurs, et les résultats obtenus par eux sont souvent remarquables. Des entreprises font sans cesse appel à leur concours et augmentent ainsi leur rendement. Pourquoi l'Etat demeure-t-il le seul grand patron à les ignorer ?

Car, il existe deux manières de réaliser des économies, soit par les réductions d'emplois — et nous savons déjà que c'est difficile, voire impossible — soit par la rationalisation des tâches et le meilleur rendement des services. C'est dans cette dernière voie que nous aimerions vous voir vous engager, car elle conduit à des solutions efficaces.

Enfin, nous croyons que le troisième impératif de votre politique économique et financière doit être un nouvel accroissement de la productivité.

C'est en somme cela que nous vous demandions, il y a un instant, de réaliser dans le domaine administratif, et ce n'est là qu'un aspect d'une réforme administrative plus complète que nous aimerions vous voir entreprendre et conduire à bien.

Mais, parallèlement, vous devez tout faire pour accroître la productivité de l'ensemble de l'économie nationale.

Vous vous êtes, à plusieurs reprises, félicité de voir notre production marquer un accroissement très net, et, de fait, les statistiques sont favorables. Mais, vous ne pouvez ignorer qu'il en est ainsi parce que les entreprises ont, au cours de ces dernières années, pratiqué une politique d'investissements, elle-même encouragée par d'adroites mesures gouvernementales et par la stabilité des prix.

Cette politique doit être stimulée, encouragée, surtout dans les secteurs où les fruits sont encore à attendre.

Je pense, en particulier, au secteur de la construction où il est évident que seule une industrialisation rapide permettra de remplir les programmes dont la réalisation est hautement désirable.

Alors, mais alors seulement, certains blocages plus souples pris avec plus de discernement pourront être décrétés avec efficacité.

Monsieur le ministre des affaires économiques et financières, j'en ai terminé. Je sais que la politique dont je viens de définir brièvement les contours postule avant tout la stabilité du Gouvernement. Mes amis et moi-même la désirons autant que quiconque.

C'est pourquoi nous vous demandons, une fois de plus, nous demandons au président du conseil — car c'est une condition nécessaire à cette stabilité gouvernementale, sinon suffisante à la réussite de vos efforts — d'entreprendre le plus rapidement possible la réforme de nos institutions.

Il faut, monsieur le président du conseil que, dans tous les domaines, vous agissiez, et très vite, car les échéances, toutes les échéances, approchent, elles aussi, très vite. Il serait lamentable que la France fût, pour reprendre une formule célèbre, toujours en retard d'une année ou d'une décision.

Nous n'ignorons, je le répète, aucune de vos difficultés. Nous savons que les seuls, ou presque, de tout l'Occident, vous avez, cet été, courageusement essayé de réagir contre le défaitisme et nous avons compris vos efforts, même s'ils ont été infructueux jusqu'à ce jour.

Nous savons que contre certains conseils et certaines tentations, vous avez tenu bon en Algérie où doit être assurée la pérennité de la grandeur française.

Nous savons enfin qu'il vous a fallu sacrifier beaucoup du bien-être de vos concitoyens, beaucoup de leur sécurité matérielle et morale à ces hautes tâches.

Nous avons tenu aussi, monsieur le ministre, à vous faire part de nos vives inquiétudes pour les mois qui viennent, inquiétudes qui sont celles d'un grand nombre de Français.

Seuls, des actes pourront nous rassurer. Nous avons l'espoir que vous les accomplirez et nous vous conjurons de ne plus tarder. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Orvoen, à qui M. Charpentier a cédé son tour de parole.

M. Louis Orvoen. Monsieur le ministre des affaires économiques et financières, je ne veux vous poser qu'une seule question.

Comment entendez-vous concilier une politique agricole cohérente, assurant l'organisation des marchés, la stabilité des revenus des producteurs et, par là, de l'exploitation familiale, avec la politique incohérente d'importations faites sans consulter les organisations professionnelles, l'œil fixé sur l'indice des 213 articles ?

Une telle ligne de conduite risque de plonger dans le désespoir des milliers d'agriculteurs qui ne peuvent plus croire dans les promesses gouvernementales. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ansart. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gustave Ansart. Mesdames, messieurs, dès les élections du 2 janvier, nous, communistes, qui dès le début, lancions le mot d'ordre attendu par le travailleurs: « Un Gouvernement de gauche gouvernant pour la gauche », nous décidions alors de soutenir tout pas en avant du Gouvernement tenant compte des promesses électorales et de la déclaration d'investiture du président Guy Mollet.

C'est ainsi que les députés communistes qui soutenaient le Gouvernement dans ce début d'application de ses promesses apportèrent leur appui et votèrent pour des mesures sociales chères au cœur des travailleurs: les trois semaines de congés payés, le fonds national vieillesse, la réduction d'un tiers des abattements de zones.

Ainsi, les travailleurs en général, les travailleurs socialistes en particulier, pouvaient faire l'expérience que nous ne nous contentions pas de bavarder sur l'unité nécessaire entre leur parti et le nôtre, mais qu'aux paroles correspondaient les actes.

Faut-il ajouter que les travailleurs ont accueilli avec joie ces débuts prometteurs? Hélas! la suite devait être infiniment décevante. Sans nul doute, il faut en rechercher la cause fondamentale dans cette poursuite de la guerre d'Algérie, qui grève le budget de l'Etat, désorganise la vie économique du pays, tend à annuler les effets des mesures de progrès social votées au cours des premiers mois de la législature, en même temps qu'elle empêche d'en décider d'autres.

Il faut rechercher là la raison pour laquelle à nouveau notre pays connaît des conflits sociaux de plus en plus nombreux. C'est pour cette raison que les débrayages se succèdent dans les usines, que des grèves éclatent par centaines, que les revendications sont présentées à nouveau partout et que toutes les catégories de travailleurs de toutes professions manifestent pour cette revalorisation normale, légitime, des salaires, pour plus de justice sociale — si longtemps promise.

Ces mouvements, d'ailleurs, témoignent que l'aspiration des travailleurs — y compris les travailleurs socialistes — à une politique de progrès est toujours vivace.

Dans ce débat qui anime l'Assemblée, les mots de prospérité, d'avenir de la nation ont été souvent prononcés. En vérité, ils n'ont de sens que si l'on précise de quel côté on se place. Pour les monopoles, pour les trusts, pour les capitalistes en général, point n'est besoin de prononcer ces mots: pour eux, la prospérité est un fait acquis, reconnu et si elle est encore impudemment niée, c'est par simple précaution verbale en vue de faire croire aux travailleurs qu'il est impossible de faire droit aux augmentations de salaires qu'ils réclament, mais cela ne résiste pas à l'examen des faits.

Quant à nous, nous disons qu'on ne peut parler de prospérité et d'avenir de la nation que si on se préoccupe intimement de ceux qui sont à l'origine des richesses du pays, de ceux sur lesquels on peut et on doit s'appuyer, de cette classe ouvrière, de ces travailleurs que nous soutenons, que nous approuvons dans les multiples luttes qu'ils mènent, unis, pour résister aux empiètements des monopoles.

C'est pourquoi toute politique ne peut être couronnée de succès que dans la mesure où elle s'appuie sur le peuple, mais cette politique oblige à un choix constant. Gouverner pour le peuple, c'est s'appuyer sur lui et rejeter la droite, au demeurant battue le 2 janvier.

Or, il est temps, il est grand temps de faire droit aux revendications des masses laborieuses de notre pays.

Je ne tiendrai sans doute pas le même langage que mon prédécesseur. Actualisant l'enquête générale sur les salaires effectuée par l'institut national de la statistique pour 1954, on peut dire que, présentement, pour l'ensemble du pays, 22,5 p. 100 des salariés gagnent moins de 25.000 francs par mois, 50 p. 100 moins de 32.700 francs, 62 p. 100 moins de 37.500 francs. Ces chiffres signifient que malgré les luttes revendicatives nombreuses et les résultats appréciables obtenus, une forte proportion des ouvriers français manque du strict nécessaire dans un domaine ou dans l'autre.

Constatée par toutes les organisations syndicales, une hausse des prix intervenue depuis le début de cette année, évaluée de 8 à 10 p. 100, est venue encore aggraver la situation précaire des travailleurs.

Les prix des denrées de première nécessité ont augmenté dans des proportions bien plus grandes encore. C'est ainsi que dans le budget d'une famille de quatre personnes, tel qu'il a été établi par l'union nationale des associations familiales, le poste « alimentation » a subi une majoration de 20 p. 100.

Si l'on tient compte que dans les familles ouvrières, qui doivent vivre avec les plus bas salaires, le poste « alimentation » entre pour 60 p. 100 environ dans le budget total, on peut affirmer que les hausses de prix intervenues dans la dernière période aggravent le manque de nourriture dont souffraient déjà ces familles.

C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut expliquer pourquoi les foyers ouvriers restreignent les dépenses en ce qui concerne les vêtements, poste plus compressible que celui de la nourriture. On a calculé que si l'ouvrier se faisait confectionner un costume tous les deux ans, il serait mis fin à la crise du textile.

Et ce ne sont pas ces mesures spectaculaires telles que l'opération boucherie qui peuvent faire oublier que sur les denrées essentielles et de première nécessité, sont intervenues, de septembre 1955 à septembre 1956, des augmentations de prix durement ressenties par les travailleurs, fruits d'une politique dont ils ne veulent pas faire les frais, pour reprendre ce que dit en substance la résolution du syndicat Force ouvrière de la région parisienne.

On ne peut rester insensible devant le sort qui est celui de la classe ouvrière dont je ne viens de citer qu'un aspect, celui de l'augmentation récente des prix. Il y en a d'autres et, en particulier, les effets désastreux qu'a sur cette classe ouvrière la pratique devenue courante des cadences infernales de travail imposées sous ce vocable de productivité nécessaire dont dépendrait, paraît-il, l'augmentation du salaire de l'ouvrier. Sous ce mensonge se cache en réalité cet objectif: travailler plus avec moins d'hommes pour toujours plus de profits.

De nos jours, les capitalistes, les patrons dans les usines s'attachent en particulier à renforcer démesurément l'intensité de l'effort, de façon à tirer de chaque salarié une quantité de travail toujours plus élevée.

Les usines sont devenues, de nos jours, des endroits d'où l'on sort exténué, où les maladies, notamment les maladies nerveuses, se multiplient, où les accidents deviennent de plus en plus fréquents, non par imprudence de l'ouvrier mais par une véritable course au travail où fatalement l'ouvrier est la proie désignée pour l'accident.

C'est ainsi que dans une usine de Fives-Lille, dirigée par le président du syndicat patronal de l'habillement, Désambre, dans une seule matinée trente ouvrières sont tombées en syncope en travaillant à la chaîne.

Signalons que dans cette même industrie de l'habillement du Nord, la grande majorité des ouvrières, dont de nombreuses qualifiées, ont le salaire minimum garanti. Rares sont celles qui dépassent 140 ou 145 francs de l'heure, ce qui représente le minimum garanti actuellement réclamé par toutes les organisations syndicales.

Dans certaines usines, le syndicat doit intervenir, le S. M. I. G. même n'étant pas respecté, des ouvrières gagnant 119 francs de l'heure.

Dans le textile, cette profession si fatigante et pourtant si mal payée, on paye les ouvriers de 21.000 à 26.000 francs par mois dans la grande majorité des cas.

Les patrons du textile arguent de leurs difficultés, alors que la production est restée la même pour toute cette région de Lille, Roubaix, Tourcoing, mais après licenciement de 20.000 ouvriers et ouvrières.

Une grève des tisserands de Roncq montre que ceux-ci font maintenant à 35 le travail fait avant la guerre par 140, et cela sans apport de métiers nouveaux, uniquement par la surcharge de cinq à six métiers supplémentaires par ouvrier.

Un exemple illustre les résultats de telles pratiques: pour la seule usine Thiriez, de Loos, 2.980 soins en 1954, 1.904 blessures ces dernières années, pour 1.800 travailleurs comprenant une majorité de femmes.

Pour le département du Nord, le nombre des maladies nerveuses a augmenté d'un tiers d'une année sur l'autre.

Voilà la réalité, celle sur laquelle on s'explique peu souvent ici.

Dans la région d'Armentières, le tisserand travaillait sur quatre métiers en 1952; il travaille maintenant sur dix.

Les patrons ont fait grand état de la dernière augmentation de huit francs de l'heure dans le textile. On ne dit pas que chez Boussac le nombre de métiers par ouvrière est passé de 20 à 25.

C'est ainsi que le journal socialiste *Nord-Matin* pouvait dire avec nous — nous le disons d'ailleurs depuis longtemps — à propos de la productivité: le moment est venu que les ouvriers et les ouvrières en profitent car ils n'en ont pas profité.

Le même jour, dans les colonnes de ce même journal, le bureau régional du syndicat textile F. O. réclamait une demi-heure de repos payé par équipe, disant: « Nous laisserons à d'autres la responsabilité d'être des pourvoyeurs de sanas, d'hôpitaux et d'établissements psychiatriques. » Ce que veulent et peuvent empêcher les travailleurs s'ils s'unissent contre ces effets désastreux pour leur santé, leur famille, leur dignité de travailleurs.

Je pourrais, à propos de l'industrie textile, poursuivre cette énumération pour montrer le sort misérable d'une population travailleuse qui fait vivre, de qui dépend le sort de centaines de milliers de personnes.

Un accord vient de se conclure dans le textile, mais si modeste, que loin de prévenir les actions revendicatives, il va semer le désordre, faire naître un désir de lutte justifiée pour des augmentations que l'on peut accorder.

La situation que je viens de décrire sommairement est-elle différente dans d'autres corporations ?

En réalité la soif de profits toujours plus grands, l'intensification, l'allongement de la durée du travail, les accidents, tout cela se retrouve dans d'autres professions. C'est ainsi que dans les industries de transformation la durée du travail est de quarante-six heures tandis que dans la sidérurgie elle est de quarante-neuf heures. Que nous sommes loin de la loi de quarante heures de 1936!

M. Louis Gautier-Chaumet. Et quelle est la durée du travail dans les mines soviétiques ?

M. Gustave Ansart. C'est la conséquence du rappel de milliers de jeunes pour la guerre d'Algérie.

M. Louis Gautier-Chaumet. La durée du travail dans les mines soviétiques est régulièrement de quarante-six heures par semaine.

M. Gustave Ansart. Dans cette industrie également, la production a atteint, par homme, un niveau record, montrant l'exploitation des métallurgistes. La production d'acier est passée de 44,8 tonnes en 1938 à 82 tonnes par homme; la production de fonte est passée de 43 tonnes en 1938 à 73 tonnes par homme. Et les salaires sont toujours inférieurs de 35 à 50 p. 100 à leur valeur de 1938.

A Usinor, le 20 octobre 1955, l'ouvrier Edouard Rombeau, conducteur de locomotive, est brûlé vif dans sa machine. Insécurité: l'aiguille menant à la Société nationale des chemins de fer français n'était pas verrouillée. Le même jour se tient le conseil d'administration qui décide de porter son capital de 13 à 20 milliards. Voilà l'explication de la misère des travailleurs. (*Applaudisements à l'extrême gauche.*)

De 1949 à 1951, dans cette même usine, il y a eu quarante accidents mortels; de 1951 à 1954, il y a eu 12.833 accidents.

Que dire des travailleurs de la mine, où plus encore qu'ailleurs se font sentir les conséquences de cette intensification du rythme et de la durée du travail ?

Des jeunes mineurs de vingt ans sont silicosés et si tous les mineurs atteints par cette terrible maladie à des degrés divers étaient retirés de la production il en resterait moins de 50 p. 100 de l'effectif au travail.

Et que l'on ne vienne pas nous parler des hauts salaires dans les mines quand on sait que les abatteurs qui actionnent un marteau-piqueur toute la journée gagnent 1.600 ou 1.700 francs par jour, parfois moins, d'après les propres statistiques du secrétariat à l'industrie et au commerce.

Mais le rendement augmente de 5 p. 100 par an et par homme, atteignant au total 30 p. 100, ces dernières années. D'après les Charbonnages de France, eux-mêmes, « l'effort humain reste un facteur déterminant de la productivité ». Relevons l'aveu.

C'est ce qui explique que, dans un questionnaire, neuf mineurs sur dix ont répondu qu'ils n'enverraient pas leurs enfants dans la mine, dans une corporation où la tragique réalité de Marcinelle est là pour témoigner que le mineur n'est pas assuré de rentrer chez lui sain et sauf, dans une profession où le nombre d'accidents dus à la suppression d'effectifs, à la surexploitation est passé de 2.000 en 1947 à 4.000 en 1955.

Je pourrais encore citer d'autres professions, témoins les cheminots, par exemple, dont les effectifs ont diminué de 130.000 cependant que l'indice de productivité par agent s'est élevé de 50, en 1938, à 90, en 1955, ayant ainsi presque doublé, alors que 215.000 à 220.000 cheminots gagnent moins de 35.000 francs net par mois, primes de travail comprises.

M. Fernand Bône. Et quand ils revendiquent, vous leur opposez les chars, comme à Poznan!

M. Gustave Ansart. Tout ceci explique, par exemple, qu'il a pu être indiqué, devant le conseil général de la Seine, que ce département comptait 21.000 malades mentaux contre 10.450, au début de 1925. Et ce ne sont là que quelques exemples qui viennent allonger la liste déjà longue des résultats de la productivité pour le patronat d'une part et pour les travailleurs d'autre part, y compris dans les industries nationalisées. (*Interruptions à l'extrême droite.*)

Il est curieux comme le fait de parler de la situation de la classe ouvrière a le don d'énerver certains de nos collègues.

C'est le moment, mesdames, messieurs, que choisit M. Villiers, du conseil national du patronat français, pour renouveler ses appels: évitons l'inflation à tout pris. Selon lui, « on peut tenir si tout le monde consent à faire des sacrifices ».

D'ailleurs, toute cette période voit refleurir de vieux slogans que l'on aurait pu croire usés et qui nous ramènent quelques dizaines d'années en arrière lorsque, militants syndicaux, nous entendions parler de « méfions-nous, inflation » et de cycle infernal des salaires et des prix, etc.

Dans peu de temps, on va sûrement retrouver ce bon vieux chef d'orchestre clandestin qui, si souvent, servit de prétexte pour refuser de satisfaire les revendications des travailleurs en qualifiant leurs grèves de grèves politiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons fait, nous ferons la preuve que les patrons peuvent payer sans pour autant être sur la paille.

Les travailleurs se souviennent de 1936 et des actions unies et bénéfiques de cette époque. En ce temps-là, solidement unis, ils ont fait entrer dans la vie ce mot d'ordre si vrai et lancé il y a si longtemps par notre parti: « Unissez-vous et faites payer les riches ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et ils sont riches, ceux qui vivent de toutes ces forces vives de la nation, qui n'ont que leurs bras, leur intelligence, leur métier.

On parle de sacrifices. De quels sacrifices équitables peut-il être question quand on jette un coup d'œil sur les bilans patronaux ?

Les bénéfices avoués de 220 sociétés de toutes les branches de l'activité économique, de l'industrie, du commerce, de la banque, des assurances, montrent une augmentation de 4.338 millions pour l'exercice 1955 par rapport à celui de 1954.

Pour 224 sociétés de la métallurgie, l'augmentation est de 3.583 millions. Les quatre plus grands trusts de la sidérurgie — Usinor, Sidélor, Sollac, Lorraine-Escaut — ont avoué 3.061 millions de bénéfices en 1955, à côté desquels on trouve 18.616 millions d'investissements et près de 100 milliards de réserves accumulées ces dernières années, ce qui montre la marge existant entre ce qui est avoué et la réalité. En même temps d'ailleurs que dans ces mêmes trusts la part des salaires — jugez la productivité à ce qu'elle donne — dans le chiffre d'affaire est en constante diminution: Usinor, 19 à 17 p. 100 en deux ans; chez Peugeot, de 30 p. 100 en 1952 à 18,3 p. 100 en 1955, alors que la production est passée de 89.000 à 124.000 véhicules par an.

M. Prouvost, de la lainière de Roubaix — et du journal *Le Figaro*, ce qui ne constitue pas pour lui un violon d'Ingres — avoue des bénéfices de 25 p. 100 supérieurs à ceux de l'année précédente.

Et tout cela est d'ailleurs dans l'ordre des bénéfices que nous ne pourrions tous citer ici.

M. Fernand Bône. Et vous avez soutenu un gouvernement qui était le défenseur des trusts.

M. Gustave Ansart. De tels arguments, monsieur Bône, ne m'atteignent vraiment pas.

Témoin cette usine, la Cima-Wallut où le capital passe de 184 millions à 7 milliards en même temps que la somme de bénéfices réalisés par travailleur et par an se monte à 500.000 francs. Une augmentation de 25 francs de l'heure est là, n'est-ce pas, aisément supportable; d'autant plus que le prix du matériel agricole de cette usine, baissé de 15 p. 100, permet un écoulement accru que les contribuables payent par une subvention de 16 milliards qui profite surtout aux gros hoberaux qui peuvent se payer les machines.

Faut-il ajouter que si, déjà, du point de vue strict des bénéfices patronaux, la preuve est faite que l'on peut augmenter les salaires, il faut dire plus et dénoncer les privilégiés de tous ordres qui permettent aux trusts d'arrondir leurs bénéfices avec l'argent de l'Etat sur le dos des contribuables. C'est ainsi qu'ils bénéficient de 900 milliards d'exonérations fiscales à des titres divers, à quoi il faut ajouter 400 milliards de subventions budgétaires favorisant certains secteurs capitalistes.

C'est quand même un scandale que les chantiers navals qui ont des carnets de commandes bien remplis, dont les profits ont doublé, voire triplé ces dernières années, aient reçu 23 milliards à titre d'aide et subventions diverses; que les trusts jouissent de prix préférentiels en ce qui concerne, par exemple, les transports quand on sait que des magnats comme de Wendel vendent leur matériel fabriqué 30 à 40 fois plus cher qu'en 1938 à la Société nationale des chemins de fer français, alors qu'ils ne payent le transport des marchandises que 15 fois plus qu'en 1938. Ces chiffres concernent les prix par trains complets. Or on sait que le transport par trains entiers représente 97 p. 100 du trafic. Ce ne sont pas les ouvriers qui font effectuer des transports par trains entiers. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Voilà de quoi augmenter les salaires des cheminots!

Il en est de même en ce qui concerne l'Electricité de France à qui M. Péchiney paie deux francs le kilowatt-heure d'électricité alors que le manœuvre de chez Peugeot le paie 24 francs, ainsi que le lamineur d'Usinor. En fait ces trusts obtiennent par cet intermédiaire 80 milliards de francs de cadeaux chaque année.

En réalité la plus-value produite par le travail des travailleurs de l'Electricité de France comme celui des cheminots, d'ailleurs, retourne ainsi dans les coffres-forts des trusts cependant qu'on dit impossible une augmentation des salaires.

Voilà qui justifie amplement la réforme d'une fiscalité injuste pour la remplacer par une fiscalité qui doit faire payer les riches et non les travailleurs.

Voilà où il faut prendre pour faire droit aux augmentations si souvent promises aux fonctionnaires pour leurs traitements et retraites.

J'ai cité tout à l'heure M. Villiers. Or la déclaration de celui-ci coïncide curieusement avec celle faite par M. le président du conseil qui demande une politique de rigueur, d'austérité qu'il précise en ces termes: « Toute mesure de portée générale en matière de salaires est actuellement à exclure dans l'intérêt même des travailleurs, qui sont toujours les premières victimes de l'inflation ».

C'est là une déclaration et une mesure qui renforcent les positions d'un patronat trop heureux de constater que sa résolution de ne pas accorder d'augmentations de salaires est aussi celle du Gouvernement.

J'entends bien que le Gouvernement n'exclut pas les augmentations conclues dans le cadre de conventions collectives, — en fait, d'ailleurs résultat de la lutte des ouvriers — mais sa décision réduit singulièrement la portée d'une telle déclaration. C'est en fait le blocage des salaires tandis que les prix, eux, ne sont pas bloqués.

Nous sommes loin des promesses électorales et des déclarations du 2 janvier et d'avant.

Je relève dans un journal socialiste de cette époque des arguments qui font maintenant un singulier écho aux paroles de M. le président du conseil. En effet, je lis: « La commission supérieure des conventions collectives, réunie à la fin d'août 1953, a fixé le budget-type à 27.166 francs par mois sans abattement de zone. Depuis cette date, de nombreuses organisations syndicales, tenant compte de l'augmentation du coût de la vie ont demandé un minimum de ressources de 30.000 francs par mois. Le Gouvernement et le patronat se sont toujours opposés à ces augmentations de salaires, prétendant qu'il n'y avait pas d'augmentation du coût de la vie. Leur démonstration repose sur une escroquerie, le vote par la majorité réactionnaire en 1952, sur l'initiative Pinay, d'une loi créant un système d'échelle mobile des salaires basée sur un indice de prix établi d'après une liste ultrafantaisiste dite des 213 articles qui comprend la balle de tennis et la pomme d'arrosoir, mais ni les fruits, ni les légumes verts.

« Notre parti n'a cessé de lutter contre les manœuvres de la réaction. Il a mené la bataille contre le truquage de l'échelle mobile en 1952 par de nombreux dépôts de lois ou d'interpellations tant à l'Assemblée nationale qu'au Conseil de la République. »

Et, plus loin, nous lisons:

« Les responsables des conflits sociaux sont, d'une part, ceux des employeurs qui, en refusant de conclure des conventions collectives, ont frustré les travailleurs du résultat de longs efforts et les ont acculés à la grève; d'autre part, le responsable est le Gouvernement qui a fixé le salaire minimum garanti à un taux trop bas, maintenu le système injuste des zones de salaires et volontairement négligé de faire pression sur le patronat pour l'amener à accepter les augmentations de salaires permises par la situation actuelle.

« Le parti socialiste rappelle les buts fixés par son programme: augmentation du salaire minimum garanti, suppression des zones... »

« Parallèlement à l'application de ces mesures, le parti socialiste exige un rigoureux blocage des prix, afin que les hausses de salaires ne soient pas annulées par l'élévation du coût de la vie. »

Ce qui était dit alors, que nous approuvons, n'est-il plus vrai maintenant ?

L'augmentation du salaire minimum garanti n'est-elle plus nécessaire, légitime ?

En raison des charges sans cesse croissantes de la guerre d'Algérie, le Gouvernement a, d'ores et déjà, obtenu une majoration de 182 milliards des impôts en 1956, de 257 milliards en 1957. Une série de majorations aussi brutales a nécessairement de grandes répercussions sur le niveau de vie de l'ensemble des salariés. Ses conséquences sont d'autant plus graves que le 1er septembre 1956 a été marqué par une hausse très importante sur l'ensemble des prix.

D'une façon générale, cette hausse a été attribuée au gel qui a sévi durant tout le mois de février et qui a causé de sérieux dégâts à certains producteurs agricoles.

Cela me rappelle d'ailleurs ce ministre qui, il y a quelques années, se vantait de la baisse du prix des œufs alors qu'il n'y pouvait rien, les responsables étant les poules.

Soulignons l'importance de cette calamité météorologique. Il convient, cependant, de ne pas lui imputer des méfaits qui ne lui appartiennent en aucune façon.

C'est ainsi que la hausse des prix de l'acier, survenue au début de l'année et dont les répercussions profondes sur l'ensemble des prix industriels commence à peine à se faire sentir, a été décidée unilatéralement par les monopoles sidérurgiques, soucieux d'élargir leurs possibilités d'autofinancement et à qui, d'ailleurs, l'existence de la C. E. C. A. permettait de ne tenir aucun compte des « remontrances et des regrets » du Gouvernement.

Même en ce qui concerne les denrées alimentaires, le froid ne saurait tout expliquer. La meilleure preuve en est qu'aujourd'hui le prix moyen des légumes verts est supérieur d'environ 25 p. 100 à son niveau d'il y a un an alors qu'il s'agit de légumes poussés bien après la période de gel et qui ont même profité de la pluviosité récente.

La vérité est que le Gouvernement, uniquement soucieux de tenir l'indice des 213 articles, dans lesquels ne figurent ni les fruits ni les légumes verts, ne s'est pas préoccupé de combattre les manœuvres spéculatives des grossistes et intermédiaires capitalistes auxquels le gel avait effectivement offert le point de départ objectif d'une hausse des prix.

Pour apprécier dans quelle mesure les travailleurs ont ressenti les effets de la récente hausse des prix, nous devons rappeler qu'il y a déjà bien longtemps — trois années — on avait fixé à 115 francs de l'heure le salaire minimum interprofessionnel garanti.

Or, depuis cette date, l'augmentation des prix est telle qu'aujourd'hui le budget-type de la commission supérieure des conventions collectives se situerait au minimum à 28.000 francs par mois. Le S. M. I. G. étant toujours à 126 francs, on voit à quel point les travailleurs qui ne « bénéficient » que du S. M. I. G. sont loin de percevoir même le minimum vital.

Il est vrai que grâce aux luttes des dernières années, nombreux sont les ouvriers qui reçoivent des salaires plus élevés. Toutefois, il faut ajouter que la hausse actuelle des prix, environ 10 p. 100 depuis le début de 1956, ayant été largement suffisante pour ôter à la quasi totalité de la classe ouvrière le bénéfice des augmentations de salaires obtenues en 1955, on comprend que le mécontentement des travailleurs n'ait cessé de grandir dans les derniers mois.

Quant à l'argument de l'inflation, de la monnaie en péril, la classe ouvrière ne saurait, ne peut en être rendue responsable. L'inflation doit être jugulée par l'arrêt immédiat de la guerre coloniale, cette guerre d'Algérie qui nous coûte 700.000 francs la minute... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Antoine Guitton. C'est vous qui l'avez voulue. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Bône. Vous y faites assassiner nos soldats.

M. Gustave Ansart. ...et par la réduction massive des dépenses militaires et le désarmement, par la mise en œuvre d'une réforme fiscale faisant payer les riches, par l'arrêt de ce gâchis des dépenses improductives.

Ce n'est pas l'augmentation des salaires qui est la cause de l'inflation. Il est facile de démontrer que, depuis six à sept mois, les prix ont augmenté, notamment ceux qui constituent la plus grande partie des dépenses dans les foyers ouvriers: alimentation, fruits, légumes.

Pendant ce temps, les salaires n'ont pas varié.

Après cela, est-il besoin de démontrer que la proposition déposée par notre parti tendant à fixer le salaire minimum interprofessionnel garanti à 141 francs de l'heure est bien modeste ?

De même, nous pensons que le Gouvernement doit être d'accord pour reconnaître que le fameux indice des non moins fameux 213 articles doit être supprimé comme base de calcul de l'augmentation du coût de la vie et qu'on doit y substituer le budget de la commission supérieure des conventions collectives. En effet, ce système n'a d'autre objet que de permettre des manipulations statistiques et de présenter des indices qui donnent une fausse image de la réalité.

Il rend inopérante la loi sur l'échelle mobile en ce qui concerne le salaire minimum. Il lèse, d'ailleurs, gravement les travailleurs des corporations dont les conventions collectives prévoient l'application de l'échelle mobile.

De même, peut-on contester la nécessité de relever les salaires des ouvriers agricoles quand on sait que dans le Nord, l'Aisne, le Pas-de-Calais et d'autres départements, les ouvriers n'arrivent pas à gagner cent francs de l'heure et que la part des salaires dans le revenu agricole, qui était de 16 p. 100 en 1946, est tombée à 10 p. 100 en 1954 ?

Peut-on aussi contester la nécessité du bien-fondé de notre proposition tendant à accorder un mois supplémentaire d'allocations familiales à la rentrée des classes, alors qu'une simple enquête dans les écoles fait apparaître que, cette année, peu d'enfants s'y sont présentés avec des chaussures et des tabliers neufs ? C'est pourtant là une tradition dans les familles ouvrières.

Que l'on puisse satisfaire une telle revendication n'est plus à démontrer quand on sait que la loi faisant obligation de calculer les allocations familiales sur la base de 225 fois le salaire du manœuvre de la métallurgie n'est pas observée, malgré toutes nos protestations.

De même, ceux qui se sont faits, dans ce débat, les défenseurs des jeunes rappelés, approuveront notre proposition tendant à accorder à ceux-ci une prime de 30.000 francs, à moins qu'à l'énoncé de ce chiffre bien des ardeurs patriotiques ne se refroidissent, tant il est vrai que le patriotisme ne relève pas toujours pour certains d'un désintéressement des questions financières. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi tout justifie une augmentation des salaires et un relèvement du salaire minimum garanti. C'est ce qu'expriment les nombreuses résolutions des différents syndicats, les assemblées, les grèves et divers débrayages d'usines.

Nous pourrions citer ainsi tout un ensemble de résolutions de syndicats de Force ouvrière, de la C. F. T. C., de la C. G. T. La commission administrative de l'union départementale Force ouvrière des Alpes-Maritimes, réunie à Nice le 11 septembre, « exige le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti; met en garde les pouvoirs publics contre le mécontentement de la classe ouvrière qui peut se manifester par des actes dont le Gouvernement supporterait l'entière responsabilité ».

L'union des syndicats Force ouvrière de la région parisienne, considérant, notamment, que le blocage des prix n'interviendrait que pour consacrer de nombreuses augmentations, en particulier sur les denrées alimentaires, affirme que « le blocage des salaires est toujours une opération dont les salariés sont victimes ».

La commission exécutive affirme que l'augmentation des salaires et des traitements est possible, même sans inflation.

Du compte rendu du congrès de la 1re région des services publics et de santé Force ouvrière, qui s'est déroulé à Cambrai, j'extrais ce qui suit:

« Le congrès souhaite voir prendre par le Gouvernement des mesures en ce qui touche notamment le scandale des subventions économiques, des marges bénéficiaires exagérées; déclare que la classe ouvrière n'est pas disposée à faire une fois de plus les frais d'une politique à sens unique. »

Je pourrais ainsi continuer une longue énumération, montrant que les travailleurs, indépendamment des syndicats, sont unis pour dire au Gouvernement: voilà à quoi aboutit votre politique qui tourne le dos aux promesses faites et qui ne reçoit plus le soutien de la classe ouvrière et des travailleurs.

Un emprunt vient d'être émis. On en parle beaucoup. On veut faire croire qu'il a marqué l'adhésion de tout le peuple à la guerre d'Algérie. Cet emprunt ne résout pas le problème financier, mais, au contraire, interviendra pour aggraver en retour un budget déjà en déficit. Cet emprunt ne payera d'ailleurs qu'une année de guerre en Algérie. Y ont souscrit, tous ceux qu'enrichit cette guerre en même temps qu'ils trouvaient là un véritable placement de père de famille.

Au congrès de Lille, M. Ramadier déclarait:

« On nous parle d'emprunt. Mais les moyens de trésorerie ne sont pas autre chose. Il s'agit d'amener au Trésor des sommes qui, sans cela, n'y viendraient pas. On se donne un délai pour souffler, mais il faut qu'un jour ou l'autre le contribuable rembourse ».

Comme on le voit, l'oubli est bien une caractéristique du Gouvernement actuel.

Ce qu'il faut penser d'une telle politique, Jaurès l'indiquait il y a longtemps déjà dans la *Jeune République* où il écrivait:

« Les raisons des socialistes d'être contre la guerre coloniale ? Nous réprouvons la politique coloniale parce qu'elle gaspille des richesses et des forces qui devraient être appliquées à l'amélioration du sort des peuples. Nous la réprouvons, parce que la conséquence la plus déplorable du régime capitaliste. »

Il ajoutait, parlant des dépenses militaires:

« Il s'agit de savoir si nous allons assister, résignés, impuissants, à cette outrance de dépenses militaires qui ne peut qu'affaiblir la défense nationale en ruinant l'existence économique de ce pays. »

Combien tout cela, hélas ! est encore actuel !

Ajoutons que l'augmentation semestrielle des loyers s'abat inexorablement sur chaque foyer ouvrier, venant grever un budget déjà si faible. Nous devons protester contre le fait que le Gouvernement envisage d'augmenter également le loyer des H. L. M. édifiées après 1947, ce qui est une singulière façon de faire payer les riches.

Disons, en passant, que des offices d'H. L. M. de Nancy et d'Aubervilliers viennent de faire connaître leurs protestations, cependant que l'office de Paris a décidé de se mettre en rapport avec les autres offices de la Seine, afin de protester et d'agir en commun.

Mesdames, messieurs, les salariés, ceux du secteur privé comme ceux du secteur public, manifestent et veulent l'augmentation de leurs salaires, traitements et retraites. Les vieux et les vieilles à qui l'on a donné, certes, le fonds national de solidarité, mais — pour reprendre les paroles d'un orateur socialiste au congrès de son parti — pour leur permettre non de vivre mieux mais de vivre moins mal, les mères de famille sont à nouveau inquiets d'un hiver qui s'annonce rude, d'autant que le charbon se fait rare, conséquence d'une politique qui a sacrifié les puits de mines durant des années.

Des jeunes meurent, d'autres sont exposés à la mort en Afrique du Nord.

M. Antoine Guitton. Par votre faute !

M. Gustave Ansart. Notre collègue a toujours des réparties brillantes !

Le Gouvernement doit entendre la voix qui monte de la classe ouvrière, des travailleurs du secteur privé comme de ceux du secteur public. Il doit entendre celle des fonctionnaires dont les revendications sont d'autant plus urgentes à satisfaire qu'on leur a fait nombre de promesses. Nous approuvons ces revendications dont les principales, justes et légitimes, sont l'application du statut et le rejet du projet de loi cadre.

Si l'on veut revaloriser la fonction publique, il n'est pas besoin de toucher au statut des fonctionnaires. Ce qu'il faut, au contraire, c'est l'appliquer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Qu'on ne vienne pas nous dire que ces fonctionnaires pour lesquels le Gouvernement projette une diminution de 10.000 emplois grèvent le budget de l'Etat. Pour reprendre les termes mêmes du rapporteur général, M. Leenhardt, les dépenses publiques « ne nourissent pas » les fonctionnaires, mais elles enrichissent surtout le secteur privé.

Pour donner satisfaction aux travailleurs, aux fonctionnaires, il faut faire un choix, il faut faire une politique de gauche en faveur des ouvriers, des travailleurs dont les revendications

sont légitimes. Il faut s'appuyer pour cela sur la classe ouvrière, le peuple laborieux, et il faut mener résolument une politique de progrès et de paix contre la droite.

Les débuts de cette législature furent prometteurs. Les travailleurs croient encore que les promesses faites le 2 janvier peuvent être tenues. Il en est temps encore.

Mais il faut faire, d'abord, une politique de paix. Nous y sommes toujours prêts.

Cette politique, on ne la fera pas sans nous, on ne la fera pas sans les communistes. C'est donc une fois de plus un appel à l'union que lance notre parti, à l'union des forces de gauche, à l'unité des travailleurs socialistes et communistes qui, en développant leur action, sauront faire passer dans la vie ce à quoi ils croient, les promesses faites le 2 janvier, et que, pour notre part, nous entendons respecter.

C'est pourquoi, en même temps que nous appelons à la lutte pour le progrès social, nous appelons les travailleurs à la lutte pour la paix rapide en Algérie, inséparable de la lutte pour leur bien-être.

Les travailleurs auront, par leur unité, le dernier mot dans leur lutte si légitime. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEMISSION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Michel Jacquet comme membre de la commission des pensions.

— 4 —

DEMANDE DE PROLONGATION DE DELAI IMPARTI AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une résolution demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 3 de la loi n° 54-752 du 19 juillet 1954 autorisant la cession à l'Etat par la ville de Paris d'une parcelle du bois de Vincennes en vue de la construction d'un lycée de jeunes filles.

Cette résolution sera imprimée sous le n° 3001, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

— 5 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Albert Schmitt déclare retirer la proposition de loi tendant à la prise en charge par l'Etat, définitive et sans contrepartie, des avances de trésorerie accordées en 1939 par l'Etat à la ville de Strasbourg et aux hospices civils de Strasbourg, à l'occasion et à la suite de l'évacuation et du repliement des hospices civils (n° 393), qu'il avait déposée dans la séance du 10 février 1956.

Acte est donné de ce retrait.

— 6 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale demande à donner son avis sur le projet de loi n° 2951 de finances pour 1957, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

La commission des pensions demande à donner son avis sur:

1° Le projet de loi n° 2935 sur le reclassement des travailleurs handicapés, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la famille, de la population et de la santé publique;

2° Le projet de loi n° 2910 prévu à l'article 32 de la loi du 3 avril 1955, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Henri Martel et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à déterminer l'ancienneté des ouvriers, des agents de maîtrise, des techniciens, des employés et des cadres administratifs des exploitations minières et assimilées.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2987, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle et de l'énergie. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Camille Laurens et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 56-769 du 3 août 1956 accordant aux salariés rappelés sous les drapeaux le bénéfice des congés payés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2994, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Henri Martel et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser la rémunération du personnel des mines de charbon non nationalisées, des mines de métalloïdes non ferreux et autres substances.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2988, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle et de l'énergie. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Schaff et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à publier sans retard un décret relevant le taux des allocations d'aide sociale prévues par l'article 156 du code de la famille et de l'aide sociale en faveur dse familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2993, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jean Lefranc une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder des délais étendus pour le payement de leurs impôts aux cultivateurs victimes des circonstances atmosphériques ou rappelés comme disponibles.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2995, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Tourné et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder à l'électrification du chemin de fer de Cerbère à Narbonne et à la modernisation de la ligne de chemin de fer Perpignan—Villefranche-de-Conflent.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2996, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de Mme Reyraud un rapport, fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur la proposition de résolution de M. Cagne et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à dégager les crédits nécessaires afin d'achever la construction et l'équipement du centre régional anticancéreux de Lyon (n° 793).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2989 et distribué.

J'ai reçu de M. Klock un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République, tendant à réglementer l'usage des dénominations « chambre de commerce », « chambre de commerce et d'industrie », « chambre de métiers » et « chambre d'agriculture » (n° 2636).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2990 et distribué.

J'ai reçu de M. Apithy un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur les propositions de loi: 1° de M. Barry Diawadou et plusieurs de ses collègues, relative à la formation des assemblées de groupes

et des assemblées d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar; 2° de M. Senghor et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la composition des assemblées locales dans les territoires d'outre-mer; 3° de M. Bruelle, relative à la création d'une province de Diégo-Suarez (Madagascar); 4° de M. Maurice Lenormand, relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; 5° de M. Oopa Pouvanaa relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de Tahiti, actuellement dénommée « Etablissements français de l'Océanie ». (Dispositions relatives aux assemblées territoriales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun et des Comores.) (N°s 1471, 2169, 2427 rectifié, 2532, 2617, 2704.)

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 2991 et distribué.

J'ai reçu de M. Apithy un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur les propositions de loi: 1° de M. Barry Diawadou et plusieurs de ses collègues, relative à la formation des assemblées de groupes et des assemblées d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar; 2° de M. Senghor et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la composition des assemblées locales dans les territoires d'outre-mer; 3° de M. Bruelle, relative à la création d'une province de Diégo-Suarez (Madagascar); 4° de M. Maurice Lenormand, relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; 5° de M. Oopa Pouvanaa, relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de Tahiti, actuellement dénommée « Etablissements français de l'Océanie ». (Dispositions relatives aux assemblées provinciales de Madagascar.) (N°s 1471, 2169, 2427 rectifié, 2532, 2617, 2704.)

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 2992 et distribué.

J'ai reçu de M. Boscary-Monsservin un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi de M. Boscary-Monsservin et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 372 du code rural concernant la vente, l'achat, le transport et le colportage du gibier (n° 2484).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2997 et distribué.

J'ai reçu de M. Boscary-Monsservin un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la résolution adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de quatre mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles (n° 2922).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2998 et distribué.

J'ai reçu de M. Delabre un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi de M. Denvers et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice des dispositions de l'article 79 de la loi du 14 avril 1924 aux instituteurs recrutés en régions envahies au cours de la guerre 1914-1918 (n° 1221).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2999 et distribué.

J'ai reçu de M. Delabre un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi de M. Guislain, tendant à rouvrir les délais en vue d'obtenir la médaille des prisonniers civils, déportés, otages de la grande guerre de 1914-1918, instituée par la loi du 14 mars 1956 (n° 2079).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3000 et distribué.

— 10 —

ADOPTIONS CONFORMES PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République un lettre m'informant que le 18 octobre 1956, le Conseil de la République a adopté sans modification le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 24 juillet 1956, autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant à la convention générale entre la France et la République fédérale d'Allemagne du 10 juillet 1950 sur la sécurité sociale, signé le 3 avril 1952.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte, étant devenu définitif, sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République, une lettre m'informant que le 18 octobre 1956 le Conseil de la République a adopté sans modification le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 24 juillet 1956 autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant n° 2 à la convention générale du 10 juillet 1956 entre la France et la République fédérale d'Allemagne sur la sécurité sociale et aux accords complémentaires n°s 1, 2 à 4 à cette convention ainsi que l'accord complémentaire n° 5 à ladite convention, signés le 18 juin 1955.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte, étant devenu définitif, sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Demain, vendredi 19 octobre 1956, à quinze heures, séance publique:

Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions;

Fixation de l'ordre du jour;

Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

1. — M. de Léotard demande à M. le ministre résidant en Algérie si, ayant proclamé que « déjà la situation est irréversible et que nul ne pourra empêcher la répartition des terres en Algérie », il a bien mesuré les conséquences, notamment en ce qui concerne les nécessités et le rendement de certaines cultures; et si, dans ce domaine du partage et de la répartition des terres, fort admissible pour marquer la volonté de la France de promouvoir des réformes et pour élever le niveau de vie des populations, le Gouvernement a arrêté un véritable programme d'action et de réalisations comportant notamment les conditions de l'accession, les obligations de cultiver telles denrées, les disciplines de l'irrigation et les meilleures méthodes permettant de produire davantage pour une population aux besoins sans cesse croissants (3e appel);

2. — M. Arbogast demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture: 1° pourquoi les bûcherons travaillant en régie pour le compte de l'administration des eaux et forêts et des communes forestières n'ont pas encore reçu l'allocation de chômage partiel prévue par circulaire ministérielle pour la période des grands froids du mois de février 1956; 2° s'il est exact qu'il est envisagé de n'accorder l'allocation chômage partiel que pour 120 heures, alors que la circulaire ministérielle prévoit cette indemnisation pour 160 heures et que le chômage forcé a duré plus d'un mois; 3° pourquoi le salaire n'est pas payé aux bûcherons qui suivent les stages de formation professionnelle au centre de Saverne, alors que les jeunes bûcherons sont désignés par l'administration des eaux et forêts pour participer à ces stages (3e appel);

3. — M. Berrang expose à M. le ministre de l'intérieur que, le 25 mai 1956, un boulanger de Bourg-Saint-Maurice a été arrêté et incarcéré à Albertville sous l'inculpation d'outrages et violences à un commissaire dans l'exercice de ses fonctions. Il se trouve qu'en réalité c'est le commerçant dont il s'agit qui a été victime des violences de deux inspecteurs de la police judiciaire d'Annecy, à un point tel qu'il a été emmené tout ensanglanté à la prison d'Albertville. Il lui demande: 1° quelles sanctions il compte prendre à l'égard des deux policiers auteurs de ces violences; 2° les mesures qu'il compte prendre pour éviter le retour de provocations policières semblables (2e appel);

4. — M. Robert Ballanger expose à M. le ministre des affaires économiques et financières que les divers règlements d'administration publique pris pour l'application de la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 ont eu pour conséquence de mettre en liquidation la plupart des entreprises considérées comme entreprises de crédit différé. De ce fait, un grand nombre de souscripteurs de contrats, généralement de condition modeste, n'ont pu obtenir le remboursement des sommes qu'ils avaient versées. La constitution de la compagnie française d'épargne et de crédit n'a pas résolu le problème posé par ces milliers de souscripteurs, qui s'estiment légitimement victimes de spoliation. Il lui demande: 1° s'il envisage de prendre les mesures nécessaires afin que les souscripteurs de contrat puissent obtenir le remboursement des sommes qu'ils ont versées dans les conditions analogues, par exemple, à celles fixées pour les souscripteurs de l'ex-Crédit mutuel du bâtiment; 2° quelles conclusions il entend tirer des arrêts rendus, les 28 janvier et 22 février 1955, par la cour d'appel de Paris; 3° plus généralement, quelle est sa doctrine en matière de crédit différé et s'il a l'intention d'appliquer les dispositions de l'article 12 de la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 et, dans l'affirmative, de quelle manière (2e appel);

5. — Mme Galicier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sur les difficultés que rencontrent, actuellement, les foyers domestiques pour assurer

leur approvisionnement en charbon aux prix d'été. En effet, la plupart des marchands de charbon, notamment ceux de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, ne disposent d'aucun stock. Cette situation est due, pour une large part, au fait que plusieurs milliers de jeunes mineurs ont été appelés ou rappelés sous les drapeaux, en raison de la guerre en Afrique du Nord. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour assurer le retour dans leur foyer de ces jeunes mineurs dont le travail est si nécessaire à l'économie française (2e appel);

6. — M. Bouxom demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est en mesure d'informer l'Assemblée nationale sur la portée des récents incidents survenus en Pologne et leurs répercussions possibles sur le plan international, et s'il n'a pas eu connaissance d'incidents analogues dans des pays voisins (2e appel);

7. — M. Courant expose à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) que l'usine havraise de la Société nationale de constructions aéronautiques du Nord (ancienne usine d'hydravions Bréguet) a été fermée à la fin de l'année 1953, pour permettre le regroupement des services de cette société aéronautique en d'autres lieux; que cette décision a amené le licenciement de 630 personnes, dont quelques-unes seulement ont été réemployées hors du Havre; que, depuis cette date, les bâtiments de cette usine, construite sur un terrain du port autonome du Havre et appartenant pour partie à l'Etat (bâtiments édifiés avant la nationalisation) et pour partie à la Société nationale de constructions aéronautiques du Nord (bâtiments édifiés postérieurement) sont complètements inemployés; que leur entretien sommaire coûte, paraît-il, plusieurs millions chaque année; qu'aucune tentative de reconversion n'a été faite et que cette usine reste inutilisée alors que de nombreux industriels s'efforcent de s'installer en province et que la position de l'usine offre des avantages exceptionnels. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation aussi préjudiciable à l'Etat qu'à l'agglomération havraise (2e appel);

8. — M. Dorgères-d'Halluin signale à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées qu'un quotidien parisien, dans son numéro du 22 juin, a affirmé que 60 p. 100 des rappelés étaient des jeunes paysans, alors que la population agricole ne représente que 30 p. 100 de la population totale du pays. Il lui demande: 1° si cette affirmation est exacte, et quels sont les disponibles qui n'ont pas reçu d'ordre de rappel; 2° si des permissions exceptionnelles de moissons ou de vendanges sont accordées et quelles sont les dispositions prises éventuellement pour que les bénéficiaires puissent en profiter sans avoir à supporter de lourds sacrifices pécuniaires;

9. — M. Durbet demande à M. le ministre des affaires sociales à quelle date seront prises les dispositions permettant d'attribuer, aux caisses vieillesses de non salariés, les subventions prévues par les lois des 20 mars 1954 et 27 mars 1956;

10. — M. Edouard Bonnefous demande à M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement quelles sont les mesures envisagées pour mettre un terme à l'extension continue de l'agglomération parisienne, et, en particulier: 1° quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre en vue d'éviter que l'agglomération parisienne ne s'étende indéfiniment au delà de ses limites normales et en vue de remédier aux nombreuses difficultés d'ordre à la fois administratif, financier, économique et social que cette extension entraîne pour l'Etat, l'ensemble des collectivités locales et le public lui-même; 2° quels moyens il se propose de mettre en œuvre afin d'encourager l'utilisation des emplacements libres ou insuffisamment occupés et la rénovation des îlots insalubres ou vétustes à l'intérieur même du périmètre de la ville de Paris;

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Arthur Conte sur la politique générale du Gouvernement et, notamment, sur la politique extérieure, la situation en Algérie, la politique économique, sociale et financière;

2° De M. Legendre sur la politique générale du Gouvernement;

3° De M. Tixier-Vignancour sur la politique générale du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre désormais pour assurer le succès de la politique de pacification en Algérie ainsi que la protection des Français contre les menées antinationales;

4° De M. Pinvidic sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre et plus spécialement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la hausse des produits alimentaires.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Désignation, par suite de vacance, de candidature pour une commission.
(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe des indépendants et paysans d'action sociale a désigné M. Perroy pour remplacer, dans la commission des pensions, M. Jacquet (Michel).

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins).

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-872 du 1er septembre 1956 réduisant provisoirement les droits de douane d'importation applicables à certaines catégories d'aciers (n° 2854).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-893 du 6 septembre 1956 portant suspension proviscire des droits de douane d'importation applicables aux animaux de l'espèce bovine destinés à la boucherie et aux viandes fraiches ou réfrigérées provenant de ces animaux (n° 2855).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-844 du 25 août 1956 modifiant le tarif des droits de douane d'importation applicables à certaines marchandises (n° 2856).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-846 du 25 août 1956 modifiant le tarif des droits de douane d'importation applicables à certains engrais minéraux ou chimiques azotés (n° 2857).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-845 du 25 août 1956 suspendant le droit de douane d'importation applicable à certaines variétés de fontes (n° 2858).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-965 du 26 septembre 1956 suspendant provisoirement le droit de douane d'exportation applicable aux déchets de peaux de mouton brutes, non tannées, et aux lobes d'oreilles de bœuf (n° 2859).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-963 du 28 septembre 1956 réduisant provisoirement le taux du droit de douane d'importation applicable à l'alcool octylique (n° 2860).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-976 du 28 septembre 1956 suspendant provisoirement, dans la limite d'un contingent, les droits de douane d'importation applicables à l'huile d'olive brute, épurée ou raffinée (n° 2364).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 56-975 du 28 septembre 1956 portant suspension du droit de douane d'importation applicable aux auix (n° 2366).

Opposition tacite.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 18 OCTOBRE 1956

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTIONS ORALES

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

3557. — 18 octobre 1956. — **M. Boscary-Monsservin** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que les dispositions qu'il a prises le 6 septembre 1956 ont suspendu brutalement les droits de douane, tant sur les animaux sur pied que sur les viandes, sans poser aucun contrôle sur les importations. Il en résulte des conséquences graves sur le plan sanitaire et une désorganisation totale sur le marché de la viande. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour réorganiser ce marché et assurer aux producteurs une juste rémunération de leur travail.

INTERIEUR

3558. — 18 octobre 1956. — **M. Virgile Barel** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** la question orale à laquelle il a répondu le 8 juin 1956, sur la saisie d'un appareil photographique à un reporter photographe et l'acquiescement par geste du secrétaire d'Etat à la réplique du député demandant que « les journalistes soient en mesure d'exercer leur profession dans les conditions les plus favorables ». Il expose que le 9 octobre, à Nice, deux reporters photographes ont été victimes de brutalités policières alors qu'ils opéraient dans les limites strictes de leur mission; un commissaire de police et un inspecteur, sans raison, les frappèrent, brisèrent un flasch, l'inspecteur fonça même avec sa voiture sur un groupe de journalistes. Il souligne que les deux reporters avaient été convoqués, sollicités par la police elle-même. Il demande quelles sont les conclusions de l'enquête ouverte sur plainte des syndicats autonome et C. G. T. des journalistes des Alpes-Maritimes, quelles sanctions sont prises ou envisagées et quelles mesures ont été décidées pour que soient respectées la personne et la profession des journalistes dans l'exercice de leur fonction.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL
(Fonction publique.)

3559. — 18 octobre 1956. — **M. Marcel Noël** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,** si, lors de la constitution initiale d'un corps, il est légal de donner la possibilité d'accéder à ce corps, à un auxiliaire, alors que la même possibilité est refusée à un fonctionnaire titulaire, les conditions d'âge, de diplôme et d'ancienneté étant, par ailleurs, les mêmes.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

3560. — 18 octobre 1956 — **M. André-François Mercier** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** qu'aux termes de l'article 29 du décret-loi du 4 janvier 1955, toute transmission ou constitution de droits réels immobiliers doit être constatée par une attestation notariée qui doit être publiée au bureau des hypothèques, sauf si, dans les dix mois du décès, un acte de partage est dressé et publié, et demande si cette attestation devra être dressée: 1° lorsqu'une action en partage est pendante devant le tribunal civil et que le partage n'intervient que dix mois après le décès; 2° lorsque le jugement ordonnant le partage intervient avant les dix mois et qu'en raison des difficultés soulevées par les parties au cours des opérations, le notaire a été dans l'obligation de dresser le procès-verbal de difficultés prescrit par les articles 837 du code civil et 977 du code de procédure civile et que le partage n'aura pu être effectué ou est devenu définitif par suite de son homologation que plus de dix mois après le décès; 3° lorsque le tribunal civil n'aura statué sur une demande en délivrance de legs que plus de dix mois après le décès; 4° lorsqu'une partie des immeubles a fait l'objet d'une vente amiable ou judiciaire moins de deux mois après le décès et que le surplus des immeubles fait l'objet d'un partage dans les dix mois du décès; 5° lorsque l'usufruit d'une succession ouverte avant le 1er janvier 1956 se réunit à la nue propriété depuis cette date.

AFFAIRES SOCIALES

3561. — 18 octobre 1956. — **M. Blondeau** expose à **M. le ministre des affaires sociales** que, pour l'attribution de l'allocation supplémentaire, l'article 8 de la loi du 30 juin 1956 édicte qu'en ce qui concerne les veuves de guerre, le plafond des ressources est égal à celui déterminé en application du dernier alinéa de l'article 5 de ladite loi, majoré du montant de l'allocation supplémentaire; qu'en conséquence, ce plafond doit être égal au montant de la pension de veuve avec supplément exceptionnel augmenté de l'allocation spéciale de vieillesse ou de l'allocation des vieux travailleurs salariés et de l'allocation supplémentaire (soit respectivement : 231.692 francs et 269.752 francs); que, cependant, le dernier alinéa du paragraphe 16 de la circulaire n° 85 SS du 27 juillet 1956 précise que les veuves de guerre qui bénéficient d'une pension de vieillesse (droit personnel ou droit dérivé), acquise au titre des régimes généraux des salariés (agricoles et non agricoles) ou d'un régime spécial de salariés, doivent se voir appliquer le plafond de ressources de 201.000 francs. Il lui demande s'il ne pense pas que la fixation de ce plafond résulte d'une mauvaise interprétation de la loi, et s'il entend donner des instructions pour que le calcul des ressources de cette catégorie de veuves soit effectué dans les mêmes conditions que pour les veuves bénéficiant de l'allocation des vieux travailleurs salariés.

AGRICULTURE

3562. — 18 octobre 1956. — **M. Couinaud** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que le personnel assermenté utilisé par les services des eaux et forêts, sous la dénomination de gardes auxiliaires, est en droit de prétendre à une tenue réglementaire qui lui est délivrée gratuitement. Il lui demande s'il est exact que le port de cette tenue ne soit pas légalement reconnu, compte tenu du fait que les intéressés n'ont pas la qualité de fonctionnaire, qu'ils ne sont pas exclusivement au service de l'Etat et qu'ils peuvent être également utilisés simultanément par des particuliers, et dans l'affirmative, s'il compte prendre des dispositions pour remédier à une telle situation.

3563. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que la cession de droits successifs entraîne la mutation de tous les biens dépendant d'une hérédité et que, par suite du décret du 4 janvier 1955 sur la publicité foncière, il est nécessaire dans un acte entraînant mutation de propriété de désigner tous les immeubles objets de la mutation. Il lui demande s'il est possible, pour conserver à une cession de droits successifs son caractère, et éviter d'en faire une vente d'immeubles ou de parts d'immeubles, de la rédiger de telle sorte qu'elle contienne: 1° cession de tous les droits successifs revenant au cédant dans la succession du *de cujus* sans exception ni réserve; 2° désignation des immeubles paraissant faire partie de la succession; 3° s'il est nécessaire, dans ce cas, de requérir le conservateur des hypothèques de ne publier l'acte qu'en ce qui concerne les immeubles compris dans la désignation.

3564. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que certains cadastres sont rénovés en réfection et ne contiennent pas de table de concordance entre les anciens et les nouveaux numéros de cadastre. Il lui demande comment on peut établir cette concordance d'une manière officielle.

3565. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** si, lorsqu'un acte contient plusieurs opérations immobilières découlant les unes des autres (vente à plusieurs personnes d'un immeuble qu'elles se partagent immédiatement, partage suivi d'un sous-partage, partage suivi d'un échange), il est nécessaire d'établir des extraits d'actes pour chaque opération ou bien peut-on faire un seul extrait indiquant le résultat final de l'opération ?

3566. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** si la cession du droit d'un attributaire provisoire d'une parcelle qui lui a été attribuée provisoirement en vertu de l'ordonnance du 4 octobre 1944 doit-elle être publiée au bureau des hypothèques.

3567. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que la loi du 9 mars 1941 sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement a abrogé la loi du 4 mars 1919 (art. 38); que, dans son article 31, elle a soumis toute division de parcelle remembrée à l'avis de la commission départementale de reconstitution foncière. Il lui demande si l'interdiction de division des parcelles nouvelles s'applique aux remembrements faits en vertu de la loi du 4 mars 1919; et si elle s'applique également: 1° quand deux propriétaires voisins font un échange de partie de leurs propriétés voisines de sorte que chaque parcelle conserve un accès équivalent à celui que possédaient lesdits immeubles; 2° quand le remembrement a attribué à deux époux un seul immeuble en représentation d'immeubles propres à chacun des époux; 3° quand les immeubles remembrés sont des immeubles bâtis et leurs dépendances ou des terrains à bâtir.

3568. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que le territoire d'une commune a fait l'objet d'un remembrement en vertu de la loi du 4 mars 1919, devenu définitif en 1936. Le procès-verbal n'a été dressé qu'en 1949. Le cadastre a été revisé en 1954. Le procès-verbal de remembrement a compris sous un seul numéro un groupe de bâtiments et dépendances qui avaient des propriétaires différents. Lors de la revision du cadastre, le service du cadastre a refusé d'accéder à la demande des propriétaires qui voulaient que des numéros distincts soient attribués à leurs propriétés respectives (elles n'avaient subi aucune modification par l'effet du remembrement) pour la raison, semble-t-il, que l'article 31 de la loi du 9 mars 1941 ne permet aucune division de parcelle remembrée sans l'avis de la commission départementale de reconstitution foncière. Il lui demande si le service du cadastre était en droit de refuser la numérotation séparée des propriétés des différents propriétaires et à qui incombe le soin de rétablir la situation.

3569. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que, lors des rénovations cadastrales, il arrive souvent que le service du cadastre fusionne sous un seul numéro des immeubles contigus appartenant à des propriétaires différents (par exemple: immeubles propres à des époux et immeubles de communauté, immeubles à recevoir par échanges projetés mais n'ayant pas encore fait l'objet d'un acte); et que, dans le cas où un acte intervient qui réunit sur la tête de la même personne la propriété des immeubles compris sous un seul numéro cadastral, cet acte ne peut opérer de mutation que pour la partie acquise, soit une partie de numéro cadastral. Il lui demande s'il est nécessaire de faire rectifier par le service du cadastre la situation cadastrale en opérant la division du numéro cadastral unique puisque celui-ci sera à nouveau réuni, et à qui incombent les frais de rectifications des erreurs figurant dans les matrices cadastrales rénovées.

3570. — 18 octobre 1956. — **M. Jean Crouzier** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que l'article 29 du décret du 4 janvier 1955 impose aux héritiers l'obligation de publier au bureau des hypothèques une attestation immobilière sous les délais de rigueur. Il lui demande, dans le cas où le droit de propriété du défunt sur un immeuble est incertain (par exemple: perte ou acquisition de la propriété par prescription, omission ou erreur dans un procès-verbal de remembrement, contectation, titre de propriété perdu): 1° quelles sont les obligations des héritiers et du notaire; 2° est-il possible d'indiquer que la propriété est incertaine. 3° est-il possible d'établir une attestation rectifiant une erreur dans la désignation d'une attestation antérieure ou une attestation complémentaire; 4° quel est le délai de publication d'une attestation quand il est nécessaire de rectifier au préalable une erreur dans une inscription cadastrale ou dans un procès-verbal de remembrement.

3571. — 18 octobre 1956. — **M. Mouton** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture:** 1° sur quelle superficie (en hectares) les plants de vigne ont été arrachés au cours de l'année 1955: *a*) sur le territoire des communes suivantes: 1° Arles; 2° Saintes-Maries-de-la-Mer; 3° port Saint-Louis-du-Rhône; *b*) sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône; 2° quel est le montant total des indemnités attribuées pour l'arrachage de plants de vigne au cours de cette même année: 1° pour chacune des communes citées; 2° pour le département des Bouches-du-Rhône.

BUDGET

3572. — 18 octobre 1956. — **M. Hénault** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** si le titulaire d'une pension militaire d'invalidité, au taux de 100 p. 100, avec indemnité de soins accordée aux tuberculeux, n'ayant pas d'autres ressources, et non assujetti à la taxe proportionnelle ni à la surtaxe progressive, est-il en droit d'obtenir le dégrèvement d'office de la contribution mobilière, pour son habitation principale, en vertu de l'article 1435 du code général des impôts.

3573. — 18 octobre 1956. — **M. Mailhe** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** s'il est normal que les bénéficiaires des réductions de droits d'enregistrement et de la suppression des taxes édictées par l'article 1371 *bis* ancien du code général des impôts, concernant les immeubles vendus dans leur état futur d'achèvement, dont les trois quarts au moins sont destinés à l'habitation, soient écartés du bénéfice des dispositions de l'article 1371 *ter* nouveau du même code — substituant à la date du 1er janvier 1956 celle du 1er janvier 1962 — pour l'achèvement de ces immeubles, pour le seul motif que leur acte d'acquisition est antérieur au 1er janvier 1956, alors que les mêmes personnes auraient bénéficié des dispositions du nouvel article sur les mutations étaient intervenues après cette date. Il ne semble pas que l'intention du législateur ait été d'accorder une prorogation de délai dont pourraient seules bénéficier les acquisitions postérieures au 1er janvier 1956, mettant les acquéreurs, dont les actes auraient été passés antérieurement, dans l'impossibilité d'en bénéficier pour les constructions commencées peu avant cette date, et dont l'achèvement était matériellement impossible dans le délai imparti par l'ancien article 1371 *bis* du code général des impôts. L'administration de l'enregistrement ne doit-elle pas considérer de la même manière les acquisitions faites avant et après la date du 1er janvier 1956, sous réserve, bien entendu, que toutes les conditions de l'article 1361 *ter* nouveau soient remplies par ailleurs.

3574. — 18 octobre 1956. — **M. Mérigonde** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que l'article 51 *s* 3 de l'annexe III du code général des impôts autorise expressément les employeurs à retrancher du montant brut des payements, pour le calcul du versement forfaitaire de 5 p. 100, le montant de la déduction supplémentaire pour frais professionnels à laquelle peuvent avoir droit les membres de leur personnel; que l'article 5 de l'annexe IV du même code fixe à 30 p. 100 le pourcentage de cette déduction pour les voyageurs, représentants et placiers de commerce et d'industrie; que l'administration a admis, par une note du 21 juin 1939, n° 1838, qu'en ce qui concerne les voyageurs, représentants vendant des voitures automobiles ainsi que les chefs de vente qui dirigent ces voyageurs et représentants, la déduction supplémentaire devait être déterminée d'après les mêmes pourcentages et dans les mêmes conditions qu'en ce qui concerne les voyageurs, représentants et placiers de commerce et d'industrie, étant précisé: que les voyageurs, représentants vendant des voitures automobiles, ainsi que les chefs de vente, travaillent toujours dans les mêmes conditions qu'en 1939, et qu'aucune solution contraire n'ayant été publiée officiellement, il semble que les termes de la note précitée sont toujours applicables. Il lui demande si cette interprétation est valable.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

3575. — 18 octobre 1956. — **M. d'Astier de la Vigerie** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** s'il compte faire en sorte que les militaires appelés, maintenus sous les drapeaux ou rappelés bénéficient de la gratuité des transports au cours de leurs permissions légales, en attendant qu'intervienne la libération de ces jeunes gens qu'il espère rapide.

3576. — 18 octobre 1956. — **M. René Pleven** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** pourquoi, nonobstant l'article 10 du décret n° 53-545 du 5 juin 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance, la notification de la bonification établie par la commission centrale prévue par l'article 4 du décret, aux intéressés des trois armes, n'a pas encore été faite aux personnels militaires relevant du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat d'armées. Il résulte de cette carence un grand préjudice pour de nombreux militaires des trois armées et, notamment, pour les ex-F. F. L. qui, dans certains cas, voient leur inscription au tableau d'avancement différée sous prétexte qu'ils devront bénéficier légalement de bonifications d'ancienneté pour faits de Résistance, bonifications qui ne leur sont toujours pas notifiées.

FRANCE D'OUTRE-MER

[illegible]. — 18 octobre 1956. — **M. Fontanet** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** s'il est exact que le haut commissaire au Cameroun n'a pas statué sur une demande de commission d'avocat-défenseur déposée en juillet dernier, et sur laquelle la cour d'appel a, déjà deux fois, donné avis favorable conformément à l'arrêté du 10 avril 1936 et, dans l'affirmative, quelle est la cause de ce retard.

INTERIEUR

3578. — 18 octobre 1956. — **M. Christiaens** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quel est, pour chacune des catégories, A et B, l'effectif des agents du cadre des préfectures dans le département du Nord. Dans chacune de ces catégories, combien compte-t-on d'agents titulaires d'une licence, du baccalauréat complet ou du brevet supérieur, du brevet élémentaire ou de la capacité en droit. En pourcentage, le nombre des agents pourvus de ces diplômes est-il dans le département du Nord supérieur à l'ensemble des préfectures de France et de combien.

3579. — 18 octobre 1956. — **M. Hovnanian** demande à **M. le ministre de l'intérieur** les précisions suivantes: 1° les hôteliers sont-ils fondés à exiger des touristes l'inscription sur les fiches d'hôtels à remplir, du numéro de leur carte d'identité, alors, qu'étant Français, ils ont le droit de circuler sur le territoire français librement; 2° quelle sanction pourrait être appliquée au voyageur qui ne pourrait fournir ledit numéro, faute d'avoir sur lui sa carte d'identité, ou qui refuserait de le faire; 3° pour quelle raison une telle exigence, née du temps de guerre, est-elle maintenue en temps de paix.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

3580. — 18 octobre 1956. — **M. Mouton** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** que la région méditerranéenne connait cette année une véritable invasion de moustiques. Ces diptères constituant des agents propagateurs de maladie et leur présence étant particulièrement gênante pour les travaux de plein air, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de mener une lutte efficace contre les moustiques dans le midi de la France.

3581. — 18 octobre 1956. — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le Secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** que les vieux travailleurs percevant l'allocation vieillesse, atteints de maladie incurable après l'âge de 65 ans, ne bénéficient pas de l'indemnité pour tierce personne. D'après la législation en vigueur, cette indemnité ne serait accordée qu'aux personnes ayant acquis la pension au titre de l'invalidité avant l'âge de 65 ans. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour étendre le bénéfice de cette indemnité aux personnes atteintes de maladie incurable après l'âge de 65 ans.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

3582. — 18 octobre 1956. — **M. René Pleven** expose à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** qu'en application du décret n° 55-1237 du 19 septembre 1955, (*Journal officiel* du 21 septembre), les communes disposaient d'un délai de six mois pour opter, en ce qui concerne leur personnel, entre les différents régimes de sécurité sociale prévus par le décret du 2 mars 1951. Une commune qui a opté pendant ce délai pour le régime mixte et a, pour couvrir le risque maladie, longue maladie et capital décès, contracté une assurance pour l'ensemble de son personnel titulaire, avait, au moment de la passation du régime général au régime mixte, un employé en congé de longue maladie. Il s'en est suivi que la sécurité sociale, dès le moment d'application du régime mixte, a arrêté le payement des prestations en espèces tandis que de son côté l'assurance maladie, longue maladie et capital décès considérant que le point de départ de la maladie est antérieur à la date de passation de la police, se refuse à prendre en charge l'employé en congé de longue maladie, estimant qu'il relève de la sécurité sociale. Il lui demande si l'instruction du 6 août 1951 (*Journal officiel* du 15 août 1951), 4e partie, dispositions diverses concernant la réglementation dans le changement de régime s'applique également lorsque la commune possède à l'époque de la passation du régime général au régime mixte un employé en longue maladie, et si la commune aurait la faculté de revenir, par une nouvelle délibération, au régime général de sécurité sociale.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

3583. — 18 octobre 1956. — **M. Hovnanian** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme**: 1° en vertu de quel texte les automobilistes sont autorisés, à Paris notamment, et dans les agglomérations importantes, à doubler à droite alors qu'il n'y a pas de carrefour tout proche; 2° s'il ne s'agit que d'une simple tolérance et, en ce cas, s'il est possible de préciser qui sera responsable au cas d'accrochage si au cours du dépassement effectué dans ces conditions, le véhicule situé à gauche vient à se rabattre sur la droite.

3584. — 18 octobre 1956. — **M. Viatte** se référant à la réponse donnée le 3 octobre 1956 à sa question écrite n° 2716 par **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** d'où il ressort « qu'il est bon que tous les services soient tenus informés de l'ensemble des textes intéressant leurs attributions », ce qui justifie, selon lui, l'envoi des instructions concernant les « barrières de dégel » aux préfets de la Guadeloupe et de la Martinique; lui demande s'il diffusera dans toutes les préfectures de la métropole les instructions concernant le fonctionnement du service des phares et balises ou les précautions à prendre en cas de cyclone dans les zones tropicales, et, d'une façon plus générale, s'il tient compte de l'effet psychologique que peuvent avoir ses instructions sur les populations intéressées.

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du jeudi 18 octobre 1956.

1re séance: page **4213**. — 2e séance: page **4229**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.